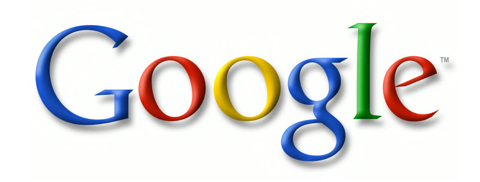
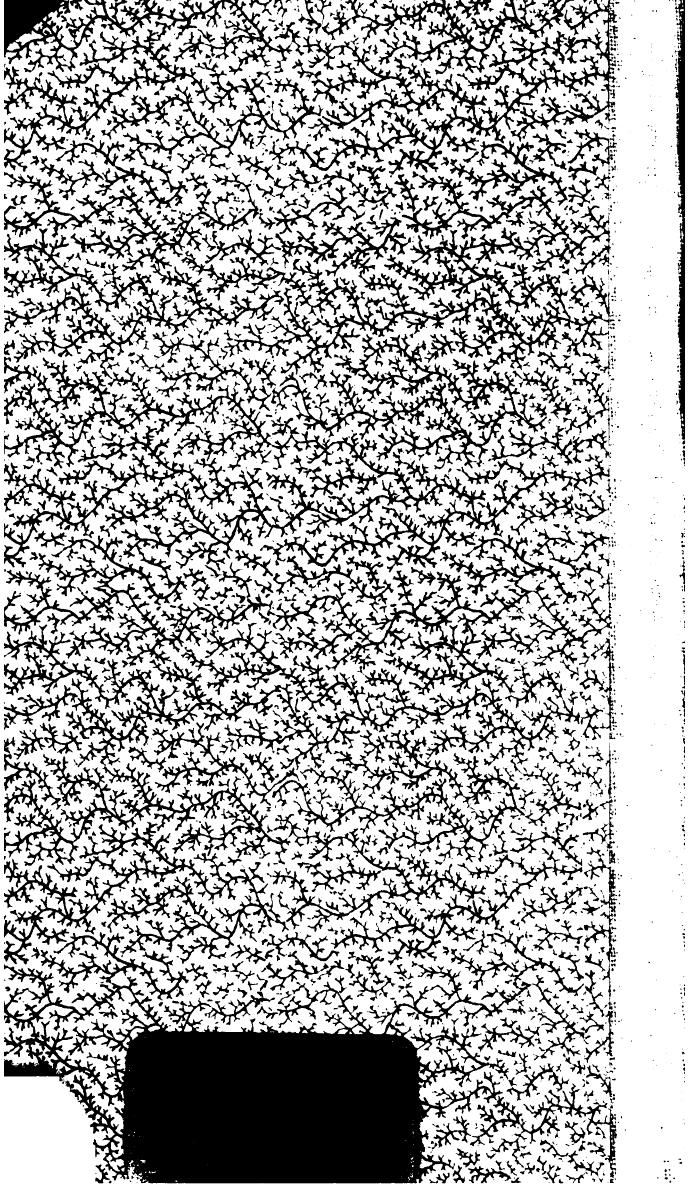
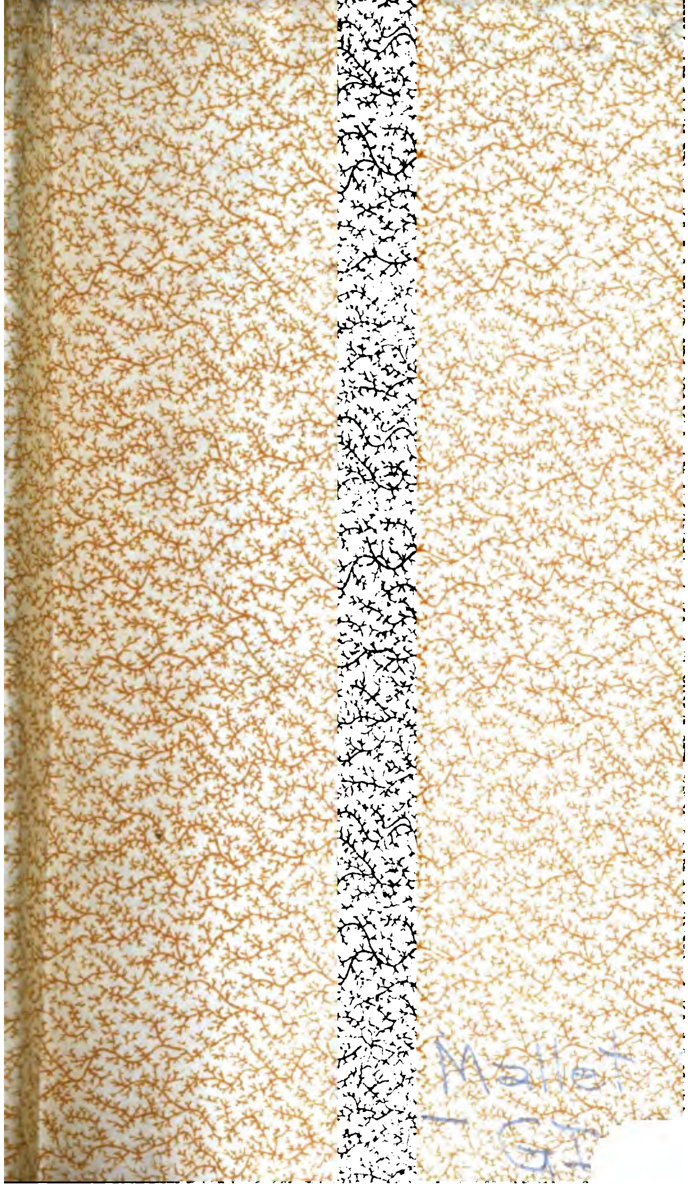





Mallet

[illegible]

[illegible]

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LA DESTRUCTION DE LA LIGUE

ET

DE LA LIBERTÉ HELVÉTIQUES.

AVERTISSEMENT.

Les trois premiers numéros du Mercure britannique, *formant à eux seuls un ouvrage, en les réimprimant on a cru rendre service au public; mais en même temps on croit devoir le prévenir que cette réimpression ne sera point continuée pour les numéros suivans, que l'on ne pourra se procurer sur le Continent que par la voie de l'abonnement.*

Le prix de l'abonnement pour l'année entière, est de deux guinées.

On s'abonne à Londres chez L'AUTEUR, *N°. 19, Woodstock-street, Oxford-street; J.* DE BOFFES, *Gerard-street, Soho,* ELMSLEY et BREMNER, *dans le Stand;* T. BOOSEY, *près de la Bourse royale;* WRIGHT, *Piccadilly;* DULAU, *Wardour-street;* L'HOMME, *New Bond-Street, et les autres principaux libraires.*

Et pour le Continent.

Chez P. F. FAUCHE et COMP. *à Hambourg et Brunswick; et chez les libraires de Vienne, Berlin, Francfort et Leipzig.*

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LA DESTRUCTION DE LA LIGUE

ET

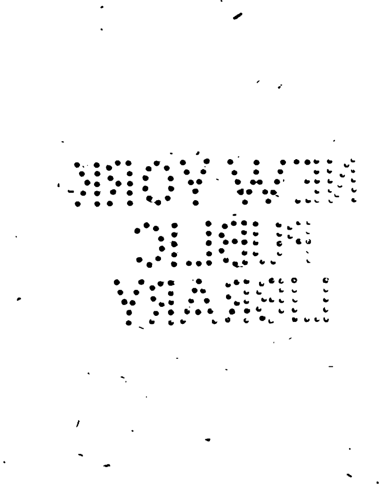
DE LA LIBERTÉ HELVÉTIQUES.

Extrait du Mercure britannique.

PAR J. MALLET DU PAN.

Berne

OCTOBRE 1798.



PRÉFACE.

Le tableau des calamités et des fautes de la Suisse est le plus instructif, peut-être, que l'histoire du temps ait à nous rappeler. J'en présente quelques fragmens, comme une introduction utile à des notices plus générales sur les évènemens de cette époque. Chaque Puissance peut y lire sa destinée et ses devoirs. Si quelques-unes d'elles se flattent encore de concilier leur existence avec celle de la République françoise; qu'elles étudient ce terrible monument de son *amitié*.

Tout homme public y apprendra quel poids conservent les traités, les connexions, les bienfaits, les droits de la neutralité, et la soumission même, dans la balan-

ce de ce Directoire qui fait disparoître toute justice sur la terre, et dont la rapacité sanguinaire cherche sur le Nil comme sur le Rhin, dans les Congrès républicains comme dans le sein des Monarchies, des dépouilles et des ruines.

Tout propriétaire saura la confiance que méritent ces Révolutions, ce *perfectionnement*, ces constitutions et cette liberté que viennent apporter aux peuples des ravisseurs insatiables, dont la domination écrase la richesse, la médiocrité, la pauvreté laborieuse, ne pardonne aucune inégalité, et ne respecte que le crime.

C'est dans les bras de la sécurité, c'est au milieu des merveilles de l'ordre social, qu'une contrée resplendissante de sagesse et de bonheur a été subitement engloutie dans un déluge d'infortunes. Je ne sais quel fléau la France n'ait pas accumulé sur elle, quel

genre de dépravation ses régénérateurs n'y ayent introduit, de quelle flétrissure ils n'ayent pas souillé son honorable existence.

Quel peuple, cependant, avoit plus de titres que les Suisses, à obtenir grâce devant le Directoire françois? Quel peuple pourra se confier à un plus grand nombre de sacrifices? Qu'ils considèrent le dénouement de cinq ans de patience, de déférence et d'espoir. Qu'ils considèrent où l'on arrive aujourd'hui avec des efforts pour éviter la guerre!

Que les gouvernemens et les nations cessent donc d'attendre leur salut des conseils d'une servile politique: qu'ils se disent que l'association révolutionnaire de Paris les conquerra le lendemain du jour où elle les aura déshonorés. La providence n'a point attaché la paix à l'oubli de tout courage, ni la sureté à la terreur. Quand mépri-

sera-t-on les richesses et la vie; si ce n'est alors que des barbares envahissent nos maisons, nos autels, nos champs, et nos familles? Où est l'utilité de se laisser subjuguer, voler, et imposer des lois?"

Peuples et Souverains sont condamnés au tribunal de la Révolution: la chute des uns est inséparable des misères des autres. Croire aujourd'hui sauver sa fortune, sa sureté, ses jouissances, en perdant ses institutions, est le contre-sens d'un aveugle. C'est à la génération toute entière que s'adressent les décrets d'un despotisme qu'on ne peut ni fléchir ni éclairer.

La Suisse pleure maintenant d'avoir méconnu cette vérité: elle renouvelle la peinture qu'un écrivain du moyen âge nous a laissée d'Athènes, après l'invasion d'*Alaric*; c'est *la peau vide et sanglante d'une victime offerte en sacrifice*. Il ne

lui reste que des rochers, des décombres, et des rhéteurs.

J'ai tracé fidellement les fautes de ses Régences, et la généalogie de ses malheurs; mais elle mérite bien plus de pitié que de reproches; — car ses torts furent ceux de quelques-uns, et de grandes vertus appartiennent à la Nation même.

Beaucoup d'erreurs se mêlent encore au jugement que porte l'Etranger sur cette catastrophe. Très-faussement on a cru que la majorité des Suisses avoient concouru à la Révolution. Le public désabusé verra, au contraire, que jamais l'éloignement pour ces funestes nouveautés, et le zèle à en repousser l'invasion, ne furent plus généraux.

Non moins faussement encore, on a induit de la promptitude avec laquelle les François ont réduit la Suisse, qu'elle étoit hors d'état de se défendre, et que toute résistan-

ce eût été infructueuse. Ces préjugés, nous l'espérons, seront dissipés à la vue des contrariétés, des incertitudes, des divisions, des causes des unes et des autres, qui ont paralysé les ressources de la valeur nationale.

Ce n'est point le Corps helvétique qui a combattu : l'armée bernoise, presque abandonnée, a tenu seule les champs de bataille. Tout mutilée qu'étoit cette défense, jamais l'ennemi n'en eût triomphé, sans le secours des perfidies révolutionnaires, et s'il n'eût désorganisé la Confédération et ses Conseils.

Pour que le lecteur pénètre les motifs et les conséquences de cette oppression, j'ai dépeint la situation morale et politique de la Suisse avant le jour où les Apôtres de la *Liberté françoise* sont venus lui dire : *Meurs, ou renonce à ta félicité ; reçois nos lois, ou sois égorgée.* C'est décrire des ruines ; vingt

ois des larmes ont coulé sur le pa-
pier. Je demande grâce pour l'é-
tendue de ce récit, qui s'alongeoit
malgré moi, comme un rêve flat-
teur qu'on cherche à perpétuer.

Les voyageurs et les écrivains qui ont parlé du droit public de la Suisse, n'ont paru saisir que la forme extérieure et la théorie de ses différens gouvernemens; mais l'esprit de chacun, mais leurs maximes, mais l'administration et ses effets, leur ont échappés. Les notions de ce genre exigent un long séjour, et des observations multipliées.

Je préviens une classe d'hommes très-sensibles à leurs maux, très-indifférens à ceux des autres, et qui pardonneroient à la République françoise la désolation du globe, pourvu qu'elle voulût bien les épargner, qu'ils ne trouveront point dans cet ouvrage ce qu'il leur plaît d'appeler de la *modération*. C'est aux oppresseurs, et non aux victi-

mes, que je les invite à la prêcher. On a, d'ailleurs, conservé toute l'impartialité que permettoit l'exactitude historique.

J'ai perdu avec la Suisse, patrie, parens, amis; il ne m'en reste plus que des souvenirs déchirans. Je serois peut-être sans asile, si le ciel ne m'eût réservé un port, où je puis accuser, sans les craindre, des tyrans en démence, dont l'orgueilleuse impuissance menace vainement ce dernier boulevard de la vieille Europe. C'est sous la protection d'une nation inebranlable que je dépose ici et mes récits et mes douleurs. Sans sa magnanimité j'éprouverois encore le tourment du silence. Jamais trop de reconnoissance ne payera le bienfait de cet affranchissement.

Londres, 20 Août, 1798.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LA DESTRUCTION DE LA LIGUE

ET

DE LA LIBERTÉ HELVÉTIQUES.

Heu pietas, heu prisca fides, invictaque bello dextera! VIRG.

Dès nombreuses catastrophes qui forment la gloire de la République françoise, nulle ne présentoit moins de prétextes et de probabilités que l'anéantissement à main armée de la Confédération helvétique.

Ces Etats, alliés pour leur conservation commune, renfermoient vingt républiques dans la République générale; mais, nonobstant le vice d'un corps collectif sans souveraineté, l'expérience en présageoit la durée; de grands avantages compensoient l'imperfection du noeud fédéral. S'il subordonnoit trop foiblement cette aggrégation de communautés, il leur laissoit, avec l'indépendance, l'inestimable

privilége d'obéir à ses propres lois, et d'être gouverné par ses concitoyens immédiats. Mutuellement garantes de cette indépendance, souveraines dans leur intérieur, sujettes de l'Union au premier danger de l'une d'elles, telles étoient les conditions du pacte: ainsi l'avoient ordonné la raison naturelle et les localités.

Des conventions simples fixèrent les rapports et les devoirs de cette Ligue protectrice: l'intérêt et le temps en consacrèrent la sanction. Jamais la chimère perfide d'une République *indivisible* n'aborda ces peuples pleins de sens. La nature et la fortune les avoient faits inégaux en territoire, en liberté politique, de moeurs et d'origine; ils respectèrent la nature et l'ouvrage des siècles. L'Association helvétique exista comme ses montagnes, par la cohérence graduelle des parties, et par le poids des âges qui en cimenta les élémens.

Elle avoit surmonté les dangers qui entourèrent son berceau, traversé les orages de sa seconde époque, la crise des jalousies, le feu des guerres civiles,

le flot des guerres extérieures, le tumulte des Sénats populaires, la corruption des Cours étrangères, et celle bien plus funeste de la victoire: ni les vicissitudes de la politique européenne, ni le schisme de la Réformation qui partagea la Suisse, ni le faux zèle qui en arma les habitans, n'avoient dissous cette alliance un moment troublée.

Les Rois la respectoient; son droit public étoit fixé; les Puissances briguoient son amitié; la considération pour ses conseils égaloit l'estime qu'avoit obtenu la valeur de ses soldats. Personne ne songeoit plus à l'attaquer; elle ne disputoit rien à personne. Circonscrite par sa position, sa politique ne connoissoit plus d'erreurs ni de variations. L'empire des maximes, conservateur plus assuré que les trésors et les armées, dominoit à tel point cette Confédération pacifique, que le tocsin de la Révolution françoise ne put ébranler ses habitudes: elle oublia de se compter parmi les victimes désignées; cet embrasement lui parut un trouble local; et lorsqu'il eut allumé une guerre

éternelle dans l'univers; la Suisse immobile se flatta de rester debout, sur les débris de la Police sociale, au milieu des torches de la *philosophie*, des brandons du fanatisme révolutionnaire, et des crimes de leurs conducteurs.

Effrayante sécurité, qui sollicite la recherche de ses causes, et le tableau de ses effets.

C'est un Allié de quatre cents ans qui s'est chargé de la désabuser. Après avoir renversé la plus ancienne Monarchie; et la plus ancienne République (Venise), les nouveaux Chefs de la France sont venus saisir la Suisse derrière ses rochers. Jamais agression n'eut de motifs plus criminels, et ne fut exécutée avec plus d'atrocité. Tant que le Directoire se trouva embarrassé d'une guerre en Allemagne, les Cantons helvétiques furent ses *bons voisins et ses chers alliés*. Aussitôt que le traité de Campo-Formio eut libéré sa politique et ses armées, il jeta le masque, et mit la Suisse à l'interdit. On ne sait ce qui doit étonner le plus, du crédit qu'obtinrent ses déceptions,

ou des dissentimens qui s'élevèrent sur la certitude de ses desseins.

Ici l'on revit encore une fois l'audace aux prises avec l'irrésolution, la fourberie avec l'inexpérience, l'habitude de tout oser avec celle de tout craindre. Le généreux dévouement des peuples et de quelques magistrats intrépides ne peut pénétrer dans des conseils flottans, inaccessibles à l'enthousiasme national, laissant éteindre le feu sacré de leurs ancêtres, et, au milieu des monumens de la liberté triomphante, décrétant le joug de leur patrie en pensant décréter leur salut personnel.

Ils reproduisirent ce défaut de prévision qui laisse les états à la merci d'événemens inattendus. Lorsque rien n'a été pressenti, à l'heure du danger tout tombe dans la confusion: les ames foibles s'en font un titre de lâcheté, les traîtres augmentent le désordre, et l'on meurt dans le chaos.

Ainsi a péri la Suisse toute vivante: mais elle doit sa perte moins aux armes de son ennemi qu'à ses conspirations,

sous les coups de leurs soldats égarés, officiers et généraux.

Les villes s'ouvrent; le vol y entre avec les François. Ces *vengeurs* du peuple le placent sous la loi martiale entre leurs baïonnettes et leur cupidité. Caisses publiques, caisses de secours, économies domestiques, dépôts, trésor national, arsenaux, magasins, tout est ravi à cette nation désarmée pour la première fois, et désarmée au nom des *droits de l'homme*.

Bientôt se déploie un pire scandale: en échange de ses lois héréditaires, de sa prospérité et de son argent, la Suisse va recevoir du Directoire des *institutions*. Les spoliateurs revêtent la robe de législateurs: au sein de leurs orgies, ils s'érigent en précepteurs de morale et de liberté républicaine; ils dictent à la contrée qu'ils dépeuplent et qu'ils ruinent, le régime propre à éterniser sa servitude et ses calamités. Une *constitution* arrive de Paris, comme l'Alcoran fut apporté du ciel; le Corps helvétique change de face, comme la boule d'argile sous le mar-

teau du sculpteur. Tout examen, toute censure, toute modification, sont interdites; il faut recevoir par inspiration ce code promené par des soldats, prôné par quelques fripons mercenaires. Aussitôt un ramas de dupes, d'ambitieux crédules, et de traîtres, s'installent *corps législatif*; la facétie d'un *Directoire* se joint à celle d'une assemblée représentative, cour d'enrégistrement des dictateurs et des généraux françois.

Tout Suisse qui a défendu sa patrie et qui la pleure, devient criminel: il ne suffit pas, pour éviter le châtiment, d'avoir été insensible au danger de l'état; il faut l'avoir trahi. Quiconque balance à recevoir les lois de ces sanguinaires étrangers, est coupable de *rebellion*. Jusque sur les foyers des premiers héros de la liberté helvétique, on poursuit leur postérité; et si cet asile reste impénétrable, c'est que le désespoir de ses habitans en ferme l'entrée de cadavres.

Voilà la *fraternité* des républicains françois envers des peuples indépendans! Si, pour un instant, ces désolateurs ab-

solus ont feint de pardonner aux rois les états libres n'ont pu trouver grâce devant leur despotisme : c'est aux états libres qu'ils réservent aujourd'hui leurs projets d'extermination ; et le même génie qui vient d'ensevelir la liberté helvétique, d'asservir Genève, Bienne et Mulhausen, ne se reposera que sur la ruine de la constitution britannique et des lois des États-Unis.

Et quelle injure détermina une politique si épouvantable? Comment cette république sans Dieu, qui, dans ses fictions déclamatoires, excusoit ses hostilités contre les Rois, par la nécessité de défendre l'indépendance de son régime, a-t-elle osé, sans réclamations et sans titre, intervenir comme juge entre des souverains sans reproche et des peuples satisfaits, inventer un procès imaginaire pour s'adjuger le droit de le décider le sabre à la main, et traiter ensuite comme une propriété conquise, cette contrée qu'elle se vantoit de vouloir *affranchir?*

Nulle puissance n'étoit plus inoffensive : elle avoit couvert la France orientale

sa neutralité: toutes les concessions, les avoit accordées à l'exigeance de voisin impérieux. Qui le réclamoit? avant ni après l'invasion, la nation lvétique ne conjura contre ses régens. Toutes les bouches furent libres faire entendre leurs griefs, ou d'inoquer une révolution; elles ne s'ouvrint que pour renouveler au Souverain serment de fidélité. Jusqu'à ce foible ortége de 200 insensés du Pays de Vaud, ont le délire s'étoit séparé de la raison ationale, repoussoit la révolution de rance et son intervention militaire. ans doute quelques bannis obscurs, ussi indignes du nom de Suisses que les regards du gouvernement le plus immoral, sans doute ces bannis, assiégeant les passions du Directoire, ne représentoient pas deux millions de citoyens, jurant aux pieds de leurs magistrats de sauver la patrie ou de mourir. Qu'attaquoit le Directoire? une administration pure et éclairée, l'harmonie entre les peuple et ses chefs, un ordre admirable, consolidé par l'expérience et la sagesse.

Mais plus l'agression fut gratuite, plu son caractère fut affreux, et ses suites dé sastreuses. Ainsi l'avoient conçu les Vi sirs de Paris. Entre les routes qui s'o froient à sa malfaisance, il préféra celle q devoit conduire aux plus grands malheur

La narration qui va suivre, sera le dé veloppement et la preuve des faits dont nous venons d'exposer le raccourci ; mais avant de décrire cette scène lugubre, re-portons nos regards sur les circonstances qui la précédèrent, et sur le théâtre qui en a été le déplorable objet.

CHA-

CHAPITRE I.

Etat moral et civil de la Suisse, spécialement du Canton de Berne, avant et depuis la révolution de France.

Quiconque n'a connu la Suisse que par des récits ou des séjours rapides, reste très en arrière du spectacle qu'offroit l'économie publique de cette contrée, et sur-tout de l'état de Berne.

Pour en justifier les constitutions, il suffiroit peut-être de dire, qu'elles méritoient en effet les insultes dont les publicistes du Directoire ont essayé de les flétrir. Incompatibles avec les dogmes de la Révolution, elles l'étoient heureusement avec ses conséquences. On termineroit toute dispute, en se bornant au parallèle d'une continuité de crimes, de violences, d'injustices, de tourmens, de guerres, de haines, de tyrannie, de révoltes, et de variations, qui depuis neuf ans forment les annales de la France, et d'une continuité de coutumes respectées par les gouvernans et

par les gouvernés, de lois invariables, protégées par les peuples et par l'autorité, d'obéissance libre et de pouvoir maintenu par la confiance, de concorde et de justice, de contentement et de sureté, perpétués par les régences helvétiques.

En réduisant ainsi le procès à une question de fait, il s'ensuivroit que la meilleure apologie de ces Aristocraties, c'est l'état de la France actuelle qui nous la fournit. Lorsqu'on s'est pénétré de cette comparaison, tout raisonnement devient superflu, et tout esprit juste arrive à cette conclusion, que les gouvernemens helvétiques étoient bons, précisément par leur dissemblance avec le gouvernement françois.

Mais s'ils sont vengés par le tableau de leurs effets, ils ne le sont pas moins par leur analyse, et par les principes de leur formation.

Toute institution politique qui ne doit son origine ni à la violence, ni à la fraude, qui n'a rien usurpé des droits primitifs de la nation, contre la-

quelle ni le peuple ni aucune partie du peuple n'ont réclamé, et qui, dans un pays où la volonté générale n'est contrainte, ni par la force militaire ni par des tribunaux illicites, se prolongea de siècle en siècle, sous le seul appui du consentement universel, cette institution repose sur le plus légal des fondemens, et mérite le respect public. Partir de ses abus pour calomnier sa nature, c'est un sophisme suranné. Partir de ses défauts pour opérer sa destruction, c'est se dévouer à changer de régime tous les dix ans; car, où prendre un système législatif qui dans cet intervalle ne puisse devenir défectueux?

Depuis son origine, nul des gouvernemens du corps helvétique n'avoit varié dans son essence. Le peuple de Zurich, de Berne, d'Appenzell, ne différoit pas en 1798 de ce qu'il fut aux premiers jours de la confédération. S'il existe une exception à cette remarque, c'est en faveur de l'égalité politique: par-tout la noblesse avoit perdu ses avantages primitifs; par-tout les *Bour-*

geois l'emportoient en nombre, en influence et en pouvoir, sur les *Chevaliers*.

Formées par des cités plutôt que par des provinces, ces communautés sous la suzeraineté de l'Empire, devinrent souveraines en devenant indépendantes; leurs règlemens municipaux se convertirent en constitution publique, et la corporation des Bourgeois de la cité en forma le Patriciat et le Conseil souverain.

Soit par les armes, soit par des traités, par des achats ou des concessions, ces états naissans se donnèrent un territoire, ou agrandirent leurs premiers domaines. Toutes ces acquisitions se firent aux dépens de divers princes et des grands barons. C'est par la valeur, c'est par l'habileté de ses gentilshommes et de ses principaux citoyens, que la Suisse relégua en Allemagne le régime féodal et ses oppressions. Tels des sujets des différens Cantons à qui les déclamateurs de Paris parlent des *droits de leurs aïeux*, redeviendroient serfs, si on les rendoit à leur première con-

dition. Cent districts aujourd'hui soumis à l'un des corps helvétiques, doivent à cette domination la liberté des personnes et des biens. Toute province qui, avant d'être incorporée dans l'un des Cantons, jouissoit de quelques immunités, les a conservées et agrandies. Esclaves, elles furent affranchies; libres elles retinrent leurs priviléges; tel fut universellement l'esprit du traité qui, de fait ou de droit, leur donna de nouveaux souverains. Cette vérité s'applique au Pays de Vaud comme à toute autre province, nonobstant les fables qu'on a osé hasarder sur ses anciens états.

Ni législateur ni assemblée constituante ne composèrent ces gouvernemens. Ils naquirent de la nature même des choses, et des moeurs des habitans: on en trouve la racine dans l'influence juste et nécessaire de la propriété, des talens, et de services héréditaires.

Des vallées enclavées dans les Alpes, et peuplées de pasteurs, conservèrent le régime le plus simple, comme le plus analogue à leur condition. Quel be-

soin, quel intérêt, quels rapports, leur eussent dicté un autre régime que la démocratie? Plus voisins de l'enfance de la société, ces tribus alpestres, obéissant à des traditions et à des usages, n'admirent d'autorité publique, que ce qu'il en falloit pour l'exécution de lois aussi bornées que l'enceinte de leur séjour.

En proportion de l'étendue, de la population, des aggrégations successives, d'autres états se placèrent entre le gouvernement populaire absolu, et la restriction aristocratique. Enfin, ailleurs, la double autorité de famille et de propriété, celle de la capitale ou des sénats, prévalurent sur les formes intermédiaires. Ces différences quelconques dans l'ordre politique sortirent toutes des variétés préexistantes dans l'ordre physique et moral, jouets l'un et l'autre des artisans modernes de constitutions.

Si l'on poursuit cet examen, les chartes à la main, on s'étonne de l'audace ignorante avec laquelle les mots d'*usurpation*, de *tyrannie*, de *violations*

des droits naturels, ont été employés dans cette question.

Prenons Berne pour exemple. Le Directoire a privilégié ce Canton de ses diffamations et de ses fureurs. Voici les *crimes* de cet état depuis son origine jusqu'à son renversement.

Fondée en 1191, par un des grands hommes du moyen âge, (*) Berne fut un asile ouvert contre la tyrannie féodale. Des gentilshommes et des propriétaires cultivateurs, opprimés par les grands vassaux de l'empire, en devinrent les premiers habitans et les premiers administrateurs. C'est à eux, c'est à leurs descendans que la ville et le Canton durent leur indépendance, les victoires qui l'affermirent, un territoire gagné à la pointe de l'épée, l'abolition de la servitude générale, (**) la fixation

(*) Berthold V, Duc de Zeringue.

(**) En 1486 l'Ordre Teutonique, qui possédoit dans le Canton la commanderie de Buchsée, refusa d'affranchir ses serfs. Berne l'y contraignit, en proscrivant la servitude comme *contraire à l'esprit du Christianisme*.

des lois, tout ce qui protégea, poliça et illustra la république.

Association défensive et militaire, des guerriers seuls la gouvernèrent : toujours sous le drapeau, soit pour repousser les attaques, soit pour conquérir les terres de l'ennemi, les chefs de l'armée furent ceux de l'état. Nulle magistrature n'eut de source plus noble et plus légitime. A qui la souveraineté eût-elle appartenu, si ce n'est aux premiers propriétaires qui la payèrent de leur sang, et à qui la communauté devoit son existence? (*) Des paysans et des artisans, réfugiés à Berne sous la protection de ces grands citoyens, ne pensèrent pas de concourir à l'autorité aristocratique : depuis son origine ce gouvernement, dans ses annales, n'offre aucune trace de constitution différente, aucune réclamation contre sa légalité, ni de trou-

(*) Le premier des *Bubenberg* qui s'établit à Berne, à la naissance de la ville, en peupla la moitié à ses dépens. Cette illustre maison s'est éteinte au seizième siècle, après avoir donné 13 Avoyers à la république.

bles produits par quelque contestation sur des droits équivoques.

L'établissement du Conseil souverain de Berne eut des causes communes aux parlemens d'Angleterre, aux diètes de Suède, aux états-généraux de France. Une communauté pauvre, naissante et menacée, déféra le soin de la défendre et de la gouverner à des nobles aussi braves que généreux, soutenant la guerre par leur subvention personnelle, payant ensuite les domaines qu'acheta la république, acquittant ses dettes plus d'une fois, aliénant souvent leur patrimoine pour la servir dans les ambassades ou dans les commandemens militaires, et fondateurs de tous les établissemens publics.

Cette institution primitive est arrivée inaltérable jusqu'à nous. On n'observe point d'interruption dans ce consentement traditionnel de la communauté, à cette représentation héréditaire de la souveraineté publique, par un Conseil suprême tiré des familles fondatrices de la cité, et de celles qui posté-

rieurement partagèrent leurs périls, leurs services et leur éclat.

En 1384, l'influence trop exclusive de quelques maisons nobles excita un orage. Une assemblée générale des Bourgeois déposa quelques magistrats ; mais la forme de la régence demeura intacte, et ce peuple, mesuré au milieu de l'exercice violent de son intervention, reposa les rênes de l'état dans les mains de ses Patriciens.

Ordinairement le temps et les abus resserrent les aristocraties ; le terme de cette dégénération est le despotisme oligarchique. Ici, au contraire, l'autorité souveraine exercée deux siècles et demi par des guerriers gentilshommes, fut étendue à une pluralité de familles distinguées par leur mérite, leurs propriétés, leurs sacrifices à la patrie. Bientôt la noblesse se réduisit à une décoration : les jurisdiction seigneuriales limitées, les distinctions extérieures effacées, il ne rasta plus aux nobles que la considération de leurs égaux, leur titre à la re-

connoissance nationale, et une stérile préséance dans le Sénat.

Depuis long-temps Berne ne comptoit plus que six anciennes familles nobles, au milieu de 150 familles patriciennes et bourgeoises, à qui la loi fondamentale donnoit l'entrée au Conseil souverain. Des règlemens avoient fixé à 76, le nombre nécessaire de celles que ce conseil devoit renfermer, et balançoient ainsi la prépondérance des familles nombreuses. Aux derniers jours de la république, l'assemblée souveraine en comprenoit 81.

On prévint de même le rétrécissement de l'aristocratie, en décrétant le remplacement des familles éteintes, par des familles nouvelles tirées des villes ou des campagnes, sans autre égard que celui de la propriété, de l'ancienneté, ou des services personnels. Plus d'un paysan étoit devenu récemment Bourgeois de Berne, et plus d'un aussi de ces judicieux agriculteurs avoit refusé cette distinction.

D'après cet exposé, chacun peut éva-

luer ces accusations d'*Oligarchie* dont les secrétaires du Directoire ont orné ses manifestes. Cinq magistrats d'exécution s'emparant dans une république de tous les pouvoirs divisés par la loi, et proscrivant arbitrairement les représentans de la nation, sont des *Oligarches*, et les plus odieux de tous. L'autorité du peuple, du sénat, et des consuls romains, envahie par des Décemvirs; des Ephores usurpant la puissance publique, et faisant périr le roi de Lacédémone; voilà des exemples d'Oligarchie, corruption et non principe d'une aristocratie régulière.

Déterminée par des lois immuables et positives, celle de Berne, il est vrai, se bornoit à l'enceinte de la capitale: c'est que la capitale et son régime préexistèrent à l'acquisition du territoire. Berne ne rendit pas sujets les divers peuples passés sous sa domination; elle les reçut tels de leurs seigneurs ou de leurs souverains. Les priviléges antérieurs de ces districts incorporés et leurs coutumes furent confirmés; la plupart en ob-

tinrent

tinrent d'inusités. Avant la révélation des baïonnettes françoises, pas un d'eux n'imaginoit avoir de titre à d'ultérieures concessions.

Fréquemment, néanmoins, le gouvernement, fort de la confiance publique, consulta la Communauté entière de la capitale et celles des campagnes, sur des guerres à soutenir, sur des alliances à former, sur des impositions extraordinaires à consentir; mais aucune de ces assemblées n'éleva de plainte contre la nature de la souveraineté: des témoignages de soumission et de dévouement signalèrent toujours ces convocations spontanées. En 1410, *Frédéric IV*, archiduc d'Autriche, répétant sur Berne les quatre villes et la Province de Basse Argovie, ces Communautés convoquées eurent le choix libre de leur Souverain. Unanimement elles offrirent corps et biens au gouvernement de Berne contre l'Archiduc. L'histoire est pleine de ces traits qui constatent une adhésion générale, et même enthousiaste, des sujets à l'ordre politique de l'Etat.

Tombées en désuétude avec les motifs qui les nécessitèrent, ces convocations générales se sont reproduites à l'approche des François; et leur voeu, ainsi qu'on l'apprendra dans le cours de cet ouvrage, a protesté contre les inventions de ces étranges tuteurs de l'espèce humaine.

Ces considérations préliminaires sont peut-être surabondantes. Pour légitimer un gouvernement, il est oiseux de fouiller ses archives lorsque ses titres se trouvent écrits dans tous les coeurs et manifestes à tous les yeux. A quoi bon disputer sur la théorie des souverainetés, lorsque leurs effets divers tombent sous les sens? Toutes les billevesées de la métaphysique politique ne valent pas une décision de la politique expérimentale. Certes les conséquences de l'oppression ou de la liberté sont assez évidentes, pour que l'observateur le plus vulgaire les discerne, sans feuilleter les sentences des discoureurs systématiques. Dire à des peuples qui, de génération en génération, ont prospéré sous un régime consacré par leur affection, que cet as-

quiescement volontaire est un outrage à la *philosophie*, leur jugement de chaque jour un acte éternel de déraison, et le sentiment de leur bonheur une fausseté; tant de délire, tant d'arrogance, furent, jusqu'aux François républicains, inouis parmi les hommes.

La conduite et les principes du gouvernement de Berne correspondirent au but et à la nature de sa formation. Nulle part on ne rencontra un esprit plus fondamental et plus persévérant. A distance égale de la dureté des Aristocraties commerçantes et de l'impunité des Démocraties, l'administration participoit des liens qui unissent les généraux à leurs compagnons d'armes. De la part du Peuple, respect et confiance; dans les Magistrats, fermeté et générosité, puissance et bonté, paternité et franchise. Là, le courage, héréditaire comme le Patriciat, dispensa de la défiance. On ne connût à Berne ni ces institutions de vigilance et de terreur que Venise crut essentielles à sa conservation, ni les exactions d'une Noblesse

souveraine, pauvre et intéressée; ni ces factions désordonnées qui couvrirent Rome, Gênes et Florence de proscriptions et de rapines. Jamais l'ambition, les rivalités ou la vengeance n'y firent verser du sang. Ecartée du Gouvernement, l'inquiétude ne saisit point les peuples: dans le cours de six siècles, à peine observe-t-on deux mouvemens populaires, et pas un de produit par quelque infraction aux lois.

Une semblable tranquillité intérieure, entre des sujets belliqueux et une magistrature désarmée, ne s'explique point par des romans parisiens sur la *tyrannie* et la *servitude.* Cette absence de troubles résulta de la fixité des lois, des maximes d'état qui survivent aux lois, et suppléent à leur imperfection; enfin, de l'attention du Souverain à veiller sur le principe tutélaire de l'aristocratie, la *modération.*

A ces trois ancres furent attachées la force, la durée et la prospérité de la République. Personne ne songe à s'écarter de ses devoirs, lorsqu'une longue

expérience en a fait une tradition sacrée: personne ne désire de nouveautés, lorsque l'autorité ne donne point l'exemple de l'inconstance. Les lois à Berne conservèrent leur énergie, parce que les moeurs publiques y furent assorties, et que leur exécution paroissoit plutôt un acte de police domestique que le commandement d'un Souverain.

Quoique les pouvoirs suprêmes fussent concentrés dans le grand Conseil, leurs dépositaires ne pouvoient en passer les limites, ni confondre leurs attributions: une constitution précise arrêtoit leurs entreprises et leurs rivalités. Le Conseil souverain n'étoit pas plus maître d'empêcher l'exécution des lois, que le Sénat d'en décréter, et ni l'un ni l'autre d'attenter sur la compétence des tribunaux. Cette balance pouvoit n'être pas correcte en théorie; mais on ne divise pas des pouvoirs comme on distribue un appartement. Des folies politiques, la plus énorme sans doute, est celle dont les Assemblées de France nous ont donné l'essai, dans leur répartition idéale

de l'autorité publique; sans considérer que tout pouvoir dónt l'existence antérieure n'a point précédé la distribution limitative, et qui date du jour où le législateur l'a fait sortir de son cerveau, est un arbre planté au milieu des nues. L'organisation du gouvernement de Berne dérivoit de ses élémens primitifs: quel novateur eût été assez hardi pour proposer de la refondre, et de se confier à la chance d'une hypothèse, tandis que des siècles de succès avoient cimenté l'institution fondamentale?

Les peuples, il est vrai, n'élisoient point de Représentans; les Bourgeois d'une cité exerçoient l'empire sur une population de quatre cent mille ames. Qui donc en accuser? Sera-ce la nation, qui, considérant ses magistrats comme ses représentans héréditaires, ne conçut jamais l'idée, ni ne connut le besoin d'en avoir d'électifs? Sera-ce les magistrats, qui, en ne trompant jamais sa confiance, avoient mérité que le dépôt de sa liberté fût fixé entre leurs mains?

Chaque ville, d'ailleurs, chaque village administroit ses intérêts et sa police, élisoit ses officiers et les juges de première instance. Indépendans de Berne dans tout ce qui ne concernoit ni la législation, ni la police générale, il n'est point vrai qu'ils fussent exclus de tout pouvoir; ils participoient à l'autorité, non en souverains, mais comme magistrats.

Gouvernement central de ces corporations urbaines et rustiques, Berne en formoit le noeud et le régulateur: qu'elle perdit sa suprématie, des conflits inévitables eussent déchiré ces Communautés, dont la langue, les priviléges et les besoins différèrent dès l'origine. Gardienne de leurs chartes, arbitre de leurs divisions, métropole de ces petites républiques, Berne existoit comme une cité commune, où le consentement universel avoit placé le siége de la souveraineté.

Depuis deux siècles, une paix permanente ayant dispensé l'Etat de recourir à des contributions, le droit d'imposer n'existoit plus que virtuellement. Si le

besoin de l'exercer se fût représenté, nul doute que le Gouvernement n'eût, comme autrefois, demandé aux Communautés les subsides nécessaires. Mais comment prévenoit-il la nécessité des ressources extraordinaires? Par une administration des finances dont le caractère ne sauroit être trop connu.

Les domaines publics, les redevances féodales, l'intérêt des économies placées dans les fonds étrangers, quelques droits de péage ou de transit perçus sur certaines marchandises importées, et dont le produit servoit à la confection et à l'entretien des plus belles routes, la régie du sel exploité dans les mines de l'Etat, ou acheté par lui de l'étranger, et revendu au prix modique de *deux sols et un quart tournois* par livre pesant, composoient le revenu public. Nulle taxe sur l'industrie, nulle capitation, nul impôt territorial, si l'on excepte la dixme ecclésiastique, qui n'excepte aucun autre peuple chrétien des contributions directes, antérieure en Suisse à la fondation même de Berne, et consacrée aux be-

soins du culte national, au traitement de ses ministres, à l'éducation publique, et à des oeuvres de charité.

Les finances étoient régies comme celles d'une maison bien ordonnée: l'équilibre entre la recette et la dépense se soutint invariablement. Si des cas imprévus exigeoient quelque altération momentanée dans la balance, on la couvroit aussitôt par des économies: jamais l'Etat ne s'écarta de cette règle. Ni dettes, ni arrérages, ni retranchemens sur les libéralités et les engagemens publics. Le même ordre régnoit dans la comptabilité. Chaque année le Conseil des finances recevoit les états des régisseurs, et chaque année ce tableau général passoit à l'examen du Conseil souverain et à son approbation.

Ces formes d'administration, une responsabilité si immédiate, la notoriété de la recette et des besoins publics, éloignoient jusqu'au soupçon de malversation ou de désordre. A-t-on vu, depuis le quatorzième siècle, un seul magistrat accusé de péculat ou de concussion?

Aucun éditeur de calomnies populaires, nul de ces libellistes dont le Directoire a employé la sottise et l'effronterie, n'a suppléé au silence de l'histoire, ni pu désigner un exemple de prévarication. Si, dans une gestion compliquée, quelques Baillifs encoururent des reproches, ce fut pour des négligences plutôt que pour des infidélités. A la moindre tache d'exaction dans leur régie, le crédit de leur famille ne pouvoit les soustraire à la censure, à l'amende, et à la restitution.

De cette pureté soutenue on en doit hommage moins encore à la nature du régime, qu'à l'esprit qui lui donna naissance. Le désintéressement présida à une association de capitaines; un intérêt éclairé dicta à leurs successeurs une égale modération dans l'usage du pouvoir et dans l'emploi des deniers publics. On reconnut toujours le Bernois à son orgueil; l'orgueil ne s'allie point avec l'avarice.

Aussi la fortune de ces familles souveraines, que des voleurs françois ont

osé nous dépeindre comme le gouffre des richesses du peuple, atteignoit à peine l'aisance. On n'en comptoit pas trois dont le revenu, augmenté par des successions, égalât cinq ou six mille livres sterl.; un très-petit nombre d'autres en possédoit de mille à quinze cents; la pluralité restoit au-dessous de cette évaluation. Trois cents paysans étoient plus riches que les chefs de l'Etat. Toutes les voies à l'opulence se fermoient dans un pays où les emplois assuroient à peine la subsistance de leurs titulaires, et où le génie du gouvernement excluoit ses membres du commerce. Presque tous, propriétaires ruraux, partageant leur vie entre les soins de leurs domaines, et les devoirs de l'administration, ne défendoient l'intégrité de leurs héritages qu'à force d'ordre, d'intelligence et d'économie.

Cette modicité des fortunes, et la difficulté de s'enrichir, soutinrent l'égalité que la loi avoit instituée entre les Patriciens: elles contribuoient encore à éloigner toute tentative oligarchique.

L'indigence de quelques Patriciens fût devenue aussi redoutable à la tranquillité que leur opulence; mais l'institution des *caisses de familles* prévint ce danger: servant à-la-fois de tribunal domestique et de fonds de secours, elle sauva les races de la décadence et du déshonneur, la République de cette classe de factieux à qui la misère et le dérangement dictent des entreprises désespérées.

Quiconque sait que les émolumens d'un Avoyer en exercice n'excédoient pas annuellement 400 liv. sterl. et qu'il falloit user plus de la moitié de sa carrière avant d'arriver à cette dignité; qu'un Sénateur ne recevoit pas au delà de 150 liv. sterl.; un Banneret plus de 230; qu'on n'entroit dans le Conseil souverain qu'après avoir accompli vingt-neuf ans, et que le Sénat ne s'ouvroit guères avant cinquante; — quiconque sait encore que ce traitement invariable servoit d'indemnité à une assiduité de tous les jours; qu'à huit heures du matin, toute l'année, chaque magistrat étoit à l'Hôtel-de-ville, et des délibérations du

Sénat passoit à celles du grand Conseil, ou à des colléges administratifs; qu'au travail dans les assemblées se joignoit celui du cabinet; que le vieillard, et celui qui alloit le devenir, ne connoissoient aucun relâche dans ce dévouement; qu'aucune absence n'étoit tolérée sans permission; que nul, enfin, ne se plaignoit de cette honorable servitude; — quiconque, dis-je, a été témoin d'une semblable émulation, pensera que, si elle résulta de l'ambition, ce ne fut pas du moins de celle de l'argent.

A ce tableau d'intégrité, opposèroit-on l'autorité des fictions répandues sur ces représentans du souverain, chargés dans les provinces de l'administration des domaines publics, de la haute police, et de l'exécution des lois, commissaires comptables, choisis par le sort dans le grand Conseil, et connus sous le nom de Baillifs? Voici la peinture qu'en faisoit le Directoire le 28 Janvier dernier, par l'organe du *Rédacteur*, son Journal officiel.

»De tous les tyrans connus, « disoit

cet imposteur, » les plus vils, et *peut-être* » les plus scélérats, sont les Baillifs. De » leur pleine autorité ils *lèvent des droits* » *particuliers* : *outre les dixmes*, ils s'approprient à vil prix tout ce qui fait l'objet de leurs fantaisies ; ils obligent leurs » ressortissans *à leur baiser respectueuse-* » *ment la main ;* ils arrachent le laboureur à ses occupations, et le gardent souvent des *mois entiers*, pour leur raccommoder *les chemins seigneuriaux*, » *écuries seigneuriales*, *appartemens sei-* » *gneuriaux*. Ces Baillifs sont modestes, » lorsqu'au bout de six ans *ils n'ont pas* » *escroqué au delà de cent mille écus*, » *outre les revenus que les lois et les cou-* « *tumes leur assurent.* «

On évaluera la véracité du Directoire, en apprenant que jamais un Baillif ne perçut de *droits particuliers* sans concussions, et que ni le gouvernement ni le peuple n'eussent toléré un crime aussi manifeste. *Loin de s'approprier les dixmes*, les baillifs, dépositaires momentanés de leurs produits, étoient tenus d'en rendre compte tous les ans à la com-

mission suprême des finances, et hors d'état d'en imposer sur la valeur d'une recette qui avoit pour témoins les adjudicataires des dixmes, leurs concurrens, et le gouvernement lui-même qui se faisoit représenter le tableau des enchères, toujours publiques.

Le Baillif assez arrogant pour se faire *baiser la main,* eût été deux jours après envoyé aux petites-maisons. Les corvées étoient inconnues: le gouvernement ne les exigeant point pour les besoins publics, à plus forte raison ses officiers ne les exigeoient pas pour le service de *leurs écuries* ou de *leurs appartemens.*

Loin d'en être dupe, le Directoire débitoit avec intention ces fables insensées: pour que ses fusiliers fussent des *libérateurs,* il falloit peindre les Suisses comme des ilotes courbés sous la verge des *Gesler* est des *Landenberg.*

Quant à *l'escroquerie de cent mille écus par an, outre le revenu légal,* ce calcul est digne des calculateurs. Cent mille écus par an peuvent embellir l'existence de vice-rois républicains qui en-

fassent banqueroute sur banqueroute, qui dissipent les milliards comme ailleurs on dépense les écus ; qui, arbitres absolus de la propriété et de la vie des citoyens, nourrissent leur trésor de têtes coupées et de confiscations; qui vendent à prix d'argent la paix ou la guerre; qui trafiquent de tout, depuis l'institution des lois jusqu'à leur infraction, depuis la parole publique jusqu'aux jugemens; et qui, à la pointe de leur épée ou par le fer de leurs bourreaux, ont rendu 30 millions d'hommes tributaires de leur avarice.

Mais une telle magnificence ne put appartenir à des administrateurs de trois ou quatre lieues carrées. Réduisons à sa juste mesure le généreux tarif sur lequel le Directoire évalue leur opulence.

Le bénéfice *moyen et annuel* des bailliages, très-inégaux en étendue et en recette, ne s'élevoit pas au-dessus de 900 liv. sterl. Cette propriété ne coûtoit pas une obole au peuple, ne résultoit d'aucune imposition, et dérivoit en entier des droits de perception, attribués aux Bail-

lifs, sur les domaines et les revenus seigneuriaux dont ils étoient les régisseurs.

Amovible au terme de six années, cette délégation assuroit donc au délégué une rétribution totale de 5400 liv. sterl. Mais il s'en faut que cette somme composât le gain définitif. En déduisant les casualités de la récolte, la surcharge des dépenses domestiques, les frais de déplacement, de voyages fréquens, d'ameublement, des actes de bienfaisance imposés par l'usage et le devoir, chaque Baillif, dans la proportion commune, n'emportoit pas au delà de 2600 liv. sterl.

Et pour les quatre cinquièmes des Patriciens, cette rétribution bornoit le cercle des espérances, et devoit former la récompense d'une carrière éternelle dans les travaux de l'administration. Ainsi, le sexagénaire qui, trente ans consécutifs, avoit servi la république dans les dicastères du grand Conseil; coûtoit à l'état un peu plus de 100 liv. sterl. par année. — Voilà le sort que les bourgeois ineptes et oisifs des petites villes en-

voient à leurs magistrats! Un agriculteur eût-il abandonné sa charrue, et un marchand son comptoir, par la convoitise d'un pareil salaire?

Non; jamais supérieurs ne méritèrent des sujets plus affectionnés et des concitoyens plus reconnoissans. Suisses et étrangers, tous peuvent témoigner du spectacle qu'offroit l'administration économique de cette contrée. Nulle dépense utile qui fût négligée, nulle dépense superflue qui ne fut écartée, nulle besoin subit auquel il ne fût pourvu. A chaque pas, on observoit l'ouvrage de l'esprit public. Dans les établissemens nationaux le luxe d'une république sans misère et sans faste; des bâtimens nobles plutôt que magnifiques, décorés par leur sage destination encore mieux que par le talent de l'architecte. Point de somptuosité, mais point de ruines, et jamais de dégradations. La propreté, l'entretien, la réparation de ces édifices, annonçoient un gouvernement conservateur. Pauvres, orphelins, malades, voyageurs indigens,

trouvoient à Berne des asiles, où la bienfaisance comptoit les jouissances au nombre des nécessités. Jusqu'à ces clôtures destinées à renfermer le vice et le crime, portoient l'empreinte de la munificence.

Des routes ombragées, solides, jamais négligées, quoique construites et entretenues aux seuls frais du gouvernement, sembloient autant d'avenues au milieu d'un vaste jardin anglois, tracé par la nature. Le paysan qui se rendoit à la capitale y arrivoit sur des trottoirs; des reposoirs et des fontaines, placés à distance, attendoient le fantassin; les chemins de simple communication, les traverses, les sentiers, multipliés et tenus comme les chaussées. Ces établissemens si coûteux dans une contrée tellement inégale, furent portés jusqu'au centré des montagnes les plus difficiles, jusqu'aux pieds des neiges éternelles, jusques dans ces vallées que l'oeil du voyageur jugeroit impénétrables. Aussi l'écoulement et le commerce des denrées, la circulation générale, et l'abondance, avoient-

ils quadruplé depuis soixante ans. (*). Des lieux inaccessibles, fertilisés ; des cantons pauvres, enrichis; l'industrie et le travail par-tout assurés de débouchés faciles; les cultures propres à chaque lieu ayant remplacé celles moins productives, que la difficulté des importations forçoit autrefois d'entretenir; voilà l'abrégé des avantages que le gouvernement conquit sur la nature, pour peupler, pour embellir, pour féconder des villes mortes et des roches arides.

Combien d'ouvrages dispendieux pour abréger les distances, ouvrir des déserts, contenir, ou détourner des torrens! Et ces monumens de grandeur républicaine,

(*) Mr. *Arthur Young* a fort bien remarqué que la multiplicité des bonnes auberges dans un pays, est le signe indubitable d'une grande circulation. Le Canton de Berne concourroit à cet égard avec l'Angleterre. Point de village paroissial, même dans les districts les moins fréquentés par les voyageurs étrangers, où l'on ne fût plus proprement logé, mieux couché, plus abondamment nourri, et mieux servi que dans les auberges des villes secondaires de France, d'Allemagne et d'Italie.

ne coûtèrent au peuple ni une corvée, ni un impôt!

L'état pourvoyoit à tout — aux orages, aux inondations, aux incendies, aux épidémies: pas un fléau qui échappât à sa libéralité. Nulle communauté, nul sujet digne d'être secouru, ne l'imploroient en vain.

Tous les vingt ans quelque disette affligeoit les pays circonvoisins. Cette calamité devoit menacer le Canton de Berne, où la rareté des plaines et l'aspérité du sol limitant la culture des grains, les récoltes ne suffisoient jamais à la consommation générale; mais des greniers publics, administrés avec intégrité et distribués sur toutes les parties de l'état, assuroient la subsistance du peuple dans tous les temps, et fournirent souvent aux besoins des contrées voisines.

Ah! ma plume imparfaite ne célébrera jamais assez les attributs éclatans de ce régime d'ordre et de suite, cette intelligence dans les créations utiles, cette constance à perfectionner, cette attention à

prévenir, ces égards pour les sujets, cette profonde connoissance de leurs qualités et de leurs intérêts, ces ménagemens pour leurs inclinations, ce caractère toujours tempéré qui à propos savoit instruire ou ordonner, réprimer plutôt que punir, concilier la justice et la bonté. Ainsi s'exerçoit, presque sans commandement, l'art de gouverner, et cet autre art de conserver qui maîtrise les différences introduites par le temps, sans les contrarier de force, ni leur céder par crainte.

Incorruptibles et désintéressés dans l'administration de la justice civile, les tribunaux bernois exerçoient la justice criminelle sans rigueur, sans délai, sans acception. Les lois sévères du code Carolin, que la Suisse hérita de son ancienne sujétion à l'Empire, étoient tellement oubliées, qu'un arrêt de mort dans le Canton faisoit un événement. Peu de forfaits, et encore moins de supplices. Tout ce qui pouvoit atténuer le délit, et motiver la modification de la peine, déterminoit le jugement : le moindre doute sur le complément de la con-

viction retardoit la sentence ou l'annulloit par la grâce. Aussi la moitié des malfaiteurs condamnés aux travaux publics ou à la captivité, fussent morts ailleurs sur l'échafaud.

Assurée dans sa plénitude, la liberté civile ne recevoit d'atteintes ni de la raison d'état, ni de règlemens captieux, ni de tribunaux prévaricateurs. Nulle détention arbitraire et clandestine. Les François nous ont parlé des *Bastilles* de Berne. Toute prison, sans doute, est une Bastille; la révolution nous a prouvé qu'il n'est pas besoin de celle du Faubourg St. Antoine, pour multiplier et immoler des prisonniers sans crime: mais à Berne les prisons n'ont jamais renfermé que des coupables, condamnés par un jugement légal, ou détenus pour le subir.

Certes, un gouvernement semblable mérite qu'au jour de ses disgraces une voix s'élève contre ses diffamateurs, et proclame son caractère. J'ai entendu des mécontens et des détracteurs censurer tels ou tels agens de l'autorité, jamais

un seul qui accusât le Souverain. Le peuple, néanmoins, ne méconnoissoit pas les défectuosités de la constitution; mais à leurs yeux clairvoyans le mal existoit en théorie, le bien étoit une expérience de tous les jours.

Cette opinion enthousiaste et populaire en faveur du gouvernement, a été dénoncée par les François, comme la voix d'un fanatisme aveugle. Quels fanatiques, bon Dieu! et quels sages que leurs illuminateurs! Qu'on nous permette quelques traits sur le caractère de cette nation qui excitoit la pitié du Directoire et de ses Muets.

Fier de son rang, le cultivateur bernois se glorifioit de sa patrie et de ses lois. Plus instruit qu'aucun autre, il étoit aussi difficile de séduire sa raison simple, que de surmonter ses préventions, de l'intimider par des menaces que de lui donner le change sur ses intérêts. Chaque maison villageoise formoit un tribunal où, à chaque instant, se faisoit la revue de l'administration publique: la sagacité de ces peuples égaloit la jus-

tesse

tesse de leur esprit et le calme de leurs habitudes. A l'approche des élections, leur scrutin pesoit le mérite ou le démérite des candidats: le respect des anciennes familles, cette prédilection si naturelle pour les descendans de ceux qui conduisirent leurs pères à des combats glorieux, se transmettoit de génération en génération.

La contenance, la gravité, la physionomie mâle de ce peuple, démontroient le sentiment de sa force et de sa liberté: sa soumission raisonnée ne présentoit rien de servile, sa fierté nulle arrogance. On ne l'offensoit ni on ne l'obligeoit impunément. La nature trempa sa constitution physique et morale comme le granit des Alpes: sa rectitude inflexible ne cédoit à aucune considération; la violence l'eût brisé sans le subjuguer; le sûr moyen d'irriter sa résistance, eût été de l'attaquer de front: très en garde sur le moindre de ses intérêts, sa défiance une fois provoquée, se désarmoit rarement.

Il falloit un gouvernement tel que

le sien, pour conduire sans effort un peuple si difficile, et qui, sous son phlegme habituel, cachoit l'étincelle de passions emportées. Son obéissance solide résultoit à-la-fois de l'affection, de l'expérience, et du calcul: cliens plutôt que sujets, ces républicains voyoient dans leurs magistrats des protecteurs plutôt que des souverains: c'étoit la loi vivante qu'ils révéroient dans ses organes et dans ses exécuteurs; et la docilité eût fini, le jour où ces deux caractères eussent été séparés.

Ces rapports délicats de subordination et d'autorité, faisoient l'étude et la règle civile des magistrats. À leur popularité toujours noble, le peuple répondoit par des hommages sans bassesse: jamais l'un ne se dégradoit, jamais l'autre ne s'humilioit. À l'audience toujours accessible de l'Avoyer, le dernier paysan se présentoit avec l'attitude assurée, le maintien respectueux, et la confiance d'obtenir justice.

De l'enceinte des Conseils, l'esprit d'ordre, de méthode et de conséquence,

s'étoit répandu dans le régime domestique. Tout chez le paysan bernois se trouvoit à sa place; rien de négligé, rien d'omis, rien de renvoyé. Sa maison spacieuse, ses fermes, ses ateliers, son bétail, offroient des modèles d'arrangement, de propreté et d'intelligence. Sa lenteur apparente ne retardoit jamais le cercle de ses travaux, invariablement réglés : il étoit aussi rare de le trouver oisif que diligent. Cet amour de l'ordre, ce sentiment profond des droits de la propriété, éclatoient dans les moindres détails. Un trou à une haie eût passé pour un attentat. Jamais le pied ne sortoit du sentier tracé dans la campagne; les héritages et les cultures défendues par des clôtures, l'étoient bien mieux encore par le caractère national. On souffroit aussi impatiemment des dommages qu'on étoit circonspect à s'en permettre: juste, mais peu sensible à l'équité, le cultivateur qui n'auroit pas usurpé un brin d'herbe, en eût exigé rigoureusement la restitution.

Parmi les causes de l'aisance publique,

on remarquera la division mesurée et la multitude des patrimoines. Cette circonstance avoit banni la disproportion si funeste entre un petit nombre de propriétaires dévorans et un peuple immense de journaliers; elle contribua de même à élever les salaires, aussi chers dans les montagnes de la Suisse, qu'à la porte de capitales opulentes. S'il existoit moins de superflu, il existoit aussi moins d'abstinence: la misère dans les campagnes résultoit du désordre, de la fainéantise, ou quelquefois du malheur, très-rarement du défaut de ressources ou d'une expropriation totale. Si l'on s'étonnoit de l'opulence d'un assez grand nombre de paysans, (*)

(*) Plusieurs possédoient de 20 mille à 30 mille liv. sterl. et beaucoup de 2000 à 5000. Il n'étoit pas rare de trouver parmi leurs meubles, des estampes de prix, des atlas, des livres, des instrumens de musique. Fort peu même parmi les moins aisés et dans les deux sexes, qui ne sût lire, écrire, chiffrer, exercer quelque art ou métier. Souvent le même homme étoit architecte, maçon, charpentier, menuisier, laboureur et tisserand.

on ne s'étonnoit pas moins de voir à côté d'eux une foule de propriétaires aisés, et d'héritages journellement agrandis. Secouru par le gouvernement ou par sa communauté, le pauvre ne redoutoit pas les derniers besoins; ni les haillons de l'indigence, ni la mendicité, n'attristoient le spectacle de la félicité publique. (*)

Soit que l'observateur visitât ces demeures champêtres, dont l'ornement décéloit les goûts et la prospérité du maître; soit qu'il parcourût ces marchés publics où, au milieu de vingt costumes divers, on n'apercevoit pas un vêtement qui ne fût soigné, et où sur des voitures d'une rustique élégance, atelée

(*) Chaque communauté paroissiale, outre sa police, ses officiers et sa juridiction, avoit encore ses fonds publics, ses revenus, son trésor. Sans être Bourgeois de la commune, on ne participoit pas à sa régie; mais on pouvoit participer à sa propriété publique, à titre de secours. Sur quatre cent mille habitans nés dans le canton, huit mille, au plus, fils d'étrangers, se trouvoient exclus des privilèges communaux.

de chevaux bien lustrés, le cultivateur venoit vendre son superflu, jamais ses privations; soit qu'il jetât les yeux sur les exploitations rurales, sur la progression rapide de leur perfectionnement, sur ces bergeries peuplées de bestiaux gigantesques, sur ces prairies arrosées à grands frais par des miracles d'industrie; soit qu'il contemplât ce peuple dans ses fêtes, ou dans ses travaux, sous les armes ou dans l'isolation de son intérieur, au milieu de ses égaux ou de ses supérieurs; il retrouvoit des hommes tranquilles sur l'inviolabilité de leurs personnes et de leurs biens, libres sans inquiétude, portant sur leurs fronts agrestes et sereins la conscience de leur sureté.

Admirable harmonie entre l'indépendance et le pouvoir, entre les institutions et les moeurs! Là se conservoit le dépôt d'un contrat entre la bonne foi des chefs et la fidélité des sujets! Là existoit le témoignage que le bonheur du peuple n'est point inhérent à sa puissance politique, et qu'une admi-

nistration paternelle a cent fois plus d'influence sur la destinée des sociétés, que la composition recherchée de la souveraineté.

Des esprits légers ont souvent reproché à ce gouvernement, son éloignement pour le commerce; un peu de réflexion le disculpe. Siége d'un état essentiellement agricole, où le travail avoit à vaincre la pauvreté du sol, Berne dut sa première sollicitude aux campagnes, qui formoient au delà des trois quarts de la population générale. Ce fut une maxime de favoriser le trafic, le débouché des productions territoriales, et leur exportation même, toutes les fois que les nécessités publiques n'obligeoient pas à la suspendre. On encouragea les métiers simples, appliqués à la fabrication des matières premières, indigènes. (*) Nombre de villages et de bourgs ti-

(*) Le Canton de Berne fabriquoit des toiles, des cuirs tannés, de la bonneterie, des rubans de fil, des distillations, et quelques toiles peintes, outre le commerce lucratif des fromages, du bétail, et des chevaux.

roient leur opulence de ce concours de l'industrie avec l'agriculture; mais ce fut uue autre maxime d'écarter ces manufactures de luxe et de superfluités étrangères, seulement convenables aux grandes villes et aux états qui renferment beaucoup de capitalistes, et qui eussent dénaturé une contrée où la politique devoit multiplier les cultivateurs, non les artistes et les fabricans. D'autres Cantons, moins sages, s'étoient peuplés d'ateliers, sans que leur aisance approchât de celle du Canton de Berne.

Cette exclusion influa visiblement sur les moeurs publiques, en contribuant à bannir ce désir de changer d'état, avant-coureur des désordres dans un société d'hommes simples, modérés et laborieux. Le paysan bernois se considéroit comme très-supérieur aux citadins, ne les estimoit ni ne les aimoit: il eût dédaigné de marier sa fille à un bourgeois: les unions de ce genre emportoient une tache de mésalliance. Son ambition froide et mesurée le faisoit aspirer, non à sortir de sa condition, mais à la con-

server avec tous les avantages dont elle étoit susceptible. Il pouvoit envier la fortune ou le crédit de son égal, mais jamais le rang de son supérieur, et encore moins l'existence d'un négociant de Basle ou de Genève.

Quelles furent les conséquences de ces dispositions? Moins de convoitises, de regrets, et d'ambitions illicites; repos dans la république comme dans les coeurs; attachement aux lois qui garantissent les jouissances d'un état dont on se tient honoré; but de l'émulation proportionné à ses moyens: l'activité et les talens s'exercent sans danger, la subordination s'affermit avec des moeurs moins inconstantes, et les institutions se maintiennent intactes comme les usages.

Quoique l'affluence des étrangers et la corruption de l'exemple eussent altéré en Suisse la pureté des habitans, ils suivoient lentement encore la fatale pente des moeurs générales. (*) La piété re-

(*) Je ne puis me rappeler sans amertume un spectacle qui se passa sous mes yeux, il y a un an. Revenant de Zurich à Berne, je trou-

ligieuse, le respect des vieillards, l'autorité de famille, la concorde domestique,

vai dans un beau village à trois lieues de cette dernière ville, une noce champêtre qui peignoit l'ensemble des moeurs du pays, et sa prospérité. C'étoit l'usage des paysans aisés de célébrer leur festin nuptial à quelque distance de leur habitation, dans l'une de ces auberges distinguées qu'on rencontroit dans nombre de villages. Vingt-deux chars verds, élégans et rembourés, avoient amené les époux, leurs parens et leurs amis. Après la bénédiction nuptiale, ce cortége se rendit de l'église à l'auberge ; à son approche la musique militaire du régiment de milice où l'époux se trouvoit bas-officier, exécuta plusieurs airs graves et solennels. Vingt-sept couples défilèrent en ordre et en silence; les visages et la marche annonçoient le recueillement. Parée de dentelles, d'un bouquet de fleurs, et encore plus de sa beauté, la jeune épouse, vêtue d'un habillement de serge noire superfine, et dans le costume national, ne passoit pas vingt-quatre ans: sa chevelure tressée tomboit jusqu'à ses talons; sa taille avantageuse et flexible, la finesse de ses traits, et la vivacité de son coloris, la distinguoient au milieu de ses compagnes; c'étoit l'image de la pudeur. Le mari en uniforme (suivant la règle scrupuleusement observée) disputoit à sa fiancée l'avantage de la figure, de la jeunesse, et de la modestie.

la vénération des anciennes coutumes, la déférence de la jeunesse, la modéra-

Le convoi entier présentoit les mêmes caractères : point d'ornemens superflus ni de recherche; tout étoit riche, sans être déplacé.

Un sentiment de religion tempéra l'alégresse de la journée; et la noce à l'auberge n'oublia point qu'elle sortoit d'une cérémonie, où un engagement solennel, venoit d'être contracté en présence de la Divinité. Des danses précédèrent le banquet où régna la profusion; la première santé fut au Souverain, la seconde au pasteur qui avoit consacré le mariage, et dont les enfans étoient placés à côté des époux. Quelque prolongée que fût la séance et le bal qui la termina, une gaieté décente, l'ordre et la sobriété l'accompagnèrent.

Trente-six heures s'écoulèrent avant le retour des mariés à leur village: les frais d'auberge avoient été d'avance fixés à 60 louis-d'or; le salaire des musiciens, les aumônes, les gratifications, élevèrent la somme à 75 louis. L'aubergiste fit cesser l'étonnement que m'inspiroit cette dépense, en m'instruisant que la jeune femme étoit une héritière de 150 mille liv. de Suisse (près de 10 mille liv. sterl.) et son époux, cultivateur et marchand de toile, possesseur d'une fortune au moins égale.

Et voilà le peuple à qui des charlatans de Paris sont venus démontrer à coups de canon,

tion des dépenses, et la crainte de l'opinion, retardoient dans toutes les conditions la décadence des principes et des devoirs.

L'impartialité historique ne doit pas dissimuler les ombres du tableau que j'ai tracé. Quelques usages trop invétérés, quelques règles surannées, plusieurs abus dans l'élection du Conseil souverain, sa compétence trop extensive et

trop

qu'il étoit *esclave*, et que le remède à ses *infortunes* se trouvoit dans la philosophie de *Chénier*, dans la Constitution de l'an III, et dans ses harangues de tribune!

Au milieu de cette fête attendrissante, un retour involontaire sur les horreurs de la révolution françoise vint ternir la glace: saisi d'une terreur secrète, je priai le ciel de détourner de cette heureuse contrée les fléaux que la France promène sur l'Europe. Voeux inutiles! Peut-être cette jeune épouse a été livrée à la brutalité d'un ravisseur; peut-être ce cultivateur fortuné est-il tombé sous le fer de brigands, qui ont asservi sa patrie; peut-être cette union que j'ai vu former à l'autel sous les auspices de la paix et de la sécurité, n'est plus maintenant qu'une communauté de misère, de discorde et de désespoir.

trop journalière, sollicitoient une réforme. On pouvoit se plaindre de l'esprit de famille, et de la trop grande influence que le nombre assuroit à quelques maisons patriciennes. Peut-être la base de l'Aristocratie n'étoit plus en proportion suffisante avec l'augmentation des richesses générales: la collation de certains emplois exigeoit peut-être un mode qui davantage eût fait prévaloir les droits de la capacité et du travail, sur la naissance ou sur le sort; la juridiction des baillifs avoit besoin de limites plus précises, les arts et les connoissances d'encouragemens; l'éducation de la jeunesse patricienne ne répondoit pas assez à sa distinction politique; l'oisiveté, le ton impérieux, l'impolitesse, et le déréglement de plusieurs, excitoient l'animadversion.

Mais la plupart de ces réformes occupoient depuis plusieurs années l'attention des principaux magistrats; et sans l'effroyable exemple de la France, très-probablement elles eussent été exécutées.

Ce ne sont point des imperfections de

ce genre qui amènent les révoltes, les révolutions, et la chute des antiques constitutions : une violence étrangère a pu seule anéantir cette société politique dont la nature se résume en trois lignes.

Gouvernement de confiance, vénérable par son origine, prescrit par les siècles, légitimé par le consentement et la fidélité inaltérables des sujets; gouvernement protégé, perpétué, par le seul empire des lois, de l'opinion et du sentiment; ayant pour troupes réglées une force de trois cents hommes, et pour force publique un peuple armé dès l'adolescence, et armé par son souverain, enrégimenté, discipliné, libre et belliqueux, qui, au premier signe de tyrannie, eût, en vingt-quatre heures, anéanti l'autorité assez imprudente pour l'opprimer.

S'il appartenoit à quelque pouvoir étranger de s'ériger en censeur d'une semblable institution, en juge souverain d'une semblable magistrature, et en vengeur d'un tel peuple, est-ce la république françoise qui devoit former ce tri-

bunal? Est-ce ce ramas de légistes révolutionnaires, qui ont détruit plus d'hommes par le fer, par le feu, la famine, l'échafaud, la misère, l'angoisse, l'entassement de leurs victimes dans les cachots; qui ont détruit plus d'hommes qu'il n'existe de mots dans leurs lois innombrables qu'aucune attention ne peut saisir, aucune mémoire recevoir, et dont la lecture seule feroit le travail d'une vie entière?

Certains états de la Suisse se distinguoient de celui de Berne par des caractères moins avantageux; cette différence s'apercevoit à l'oeil en sortant de ce dernier Canton. La diversité des constitutions politiques engendra quelquefois d'autres maximes d'administration, et des priviléges onéreux au peuple des campagnes. Dans les Aristocraties marchandes, telles que Zurich et Basle, sous des formes en apparence plus populaires, la liberté civile fut opprimée par des droits exclusifs, réservés aux Bourgeois de la capitale dans l'exercice des arts et métiers, par des monopoles sur la vente

des denrées et des fabrications. Plus ces gouvernemens avoisinoient la Démocratie, moins on y trouvoit de désintéressement et d'équité; l'esprit de commerce y étouffoit la libéralité de principes et de sentimens, propres aux Aristocraties d'origine militaire. En chassant ou en abaissant la Noblesse, des citadins enrichis avoient hérité de ses abus, et outrepassé ses prérogatives. C'étoit une chose indifférente pour le cultivateur, que son exclusion des emplois politiques; mais il s'étonnoit que des marchands vantassent la liberté publique, lorsqu'il étoit privé de celle de vendre à son gré une aune de toile. Peu lui importoit sans doute que l'Aristocratie citadine appartînt à la Bourgeoisie entière, ou à un certain nombre de familles; mais il pouvoit se plaindre qu'elles abusassent de leur souveraineté, pour resserrer l'usage libre de son industrie et de sa propriété.

Ces restrictions municipales étoient bannies des Cantons plus aristocratiques. D'autres défauts s'y faisoient remarquer. Dans l'un trop de pente à l'Oligarchie,

dans l'autre trop d'indépendance dans les préposés du Gouvernement; un troisième n'étoit pas exempt de vices dans l'administration de la justice: mais si tout n'étoit pas bon, tout tendoit rapidement à l'être; les inconvéniens et les abus n'avoient porté obstacle ni à un accroissement très-sensible de la population, ni aux progrès étonnans de la culture, ni au développement de toute sorte d'industrie, ni au bien-être général. Quelle patrie fut plus chère à ses habitans? Quel peuple avoit plus de raison de redouter les nouveautés? Quelle démence lui eût inspiré de livrer aux hasards d'une révolution, ces héritages inviolables, ces propriétés garanties du fléau de la fiscalité, ces administrations domestiques, ces campagnes florissantes et paisibles?

Nous allons dire par quelle voie, et à la suite de quels efforts, le Directoire françois est parvenu, non à entraîner cette nation malheureuse dans un semblable égarement, mais à la punir de sa ré-

sistance, à la contraindre d'immoler ses lois, et à l'enchaîner sur ses ruines.

CHAPITRE II.

Premières influences de la Révolution françoise en Suisse. Conduite des Cantons depuis 1789 et 1792.

Dès son aurore, la Révolution françoise menaça les fondemens de toute société. Le fanatisme de la philosophie dont *Frédéric le Grand* avoit dénoncé à *Voltaire* l'existence et le danger, s'unit à toutes les passions d'un empire corrompu, pour convertir en mobile d'une subversion universelle, la circonstance inouie qui venoit d'appeler la nation à fonder, sans troubles, sa liberté. Des conducteurs sans expérience, sans génie et sans caractère, crurent maîtriser cet événement, en l'appuyant sur des opinions qu'ils appelèrent des *principes*. Jusqu'à eux on avoit conduit le peuple par des *sentimens*; ils se flattèrent de le gou-

verner par des *idées*, et soulevèrent ses passions en dépravant sa conscience et son esprit. Réunissant le sot enthousiasme de chefs de sectes à la nullité comme chefs de parti, ils se virent incessamment emportés par l'impulsion de leurs doctrines, et novices asservis aux extravagances de leurs premières prédications.

Il résulta de leur zèle et de leur théorie, que ne se bornant point à recomposer vingt-cinq millions d'hommes, leur générosité s'étendit au genre humain, et que, de la conquête d'un roi populaire et sans défense, ils imaginèrent de passer à celle de l'univers.

Leur amour propre fut puni: ces écoliers insurrectionnels furent bientôt jetés du trône où ils s'étoient placés; mais leurs dogmes et leur fanatisme, inoculés chez des Révolutionnaires plus experts, préparèrent à tous les Etats un bouleversement uniforme. Peu importoit à l'étranger les chimères de leur système politique. Nul peuple heureux et bien gouverné ne se fût avisé, spontanément, de changer sa liberté réelle contre l'illusion

de la souveraineté; mais ils en vinrent à prétendre qu'il étoit faux que la nature eût prodigué parmi les hommes une diversité de dons, de caractères, de talens de connoissances, d'inclinations, et par conséquent de conditions; en conséquence ils décrétèrent l'égalité, et ordonnèrent à la populace de s'en saisir de force. Abolissant ainsi toutes distinctions entre des espèces différentes, tuant toute subordination politique sur le tombeau de la subordination morale, détruisant successivement tous les ouvrages primitifs de l'ordre social, leur insolente présomption prescrivit à tous les états, indistinctement, l'imitation de ces singularités, qu'ils placèrent sous la double protection de leur autorité et de leur raison. Leurs moyens d'exécution correspondant à leur doctrine, ils traduisirent la force en droit, le crime en vertu, la violence populaire en justice publique, et tentèrent par leur succès, encore plus que par leurs exemples et leurs théorèmes, la morale des peuples de tout pays.

Les premières étincelles de cet incendie atteignirent foiblement la Suisse. Quelques esprits supérieurs en discernèrent le but, et en prévirent les ravages; mais le vulgaire de toutes conditions partageant les méprises du temps, prit des artisans de nouveautés pour des fondateurs de constitutions, leur loquacité pour des lumières, leurs attentats pour un élan d'enthousiasme, et leurs passions pour l'amour de la liberté. La masse du peuple témoignoit plus d'étonnement que d'émulation; tous considérèrent cette catastrophe comme un essai particulier à la France. Bientôt, cependant, la présence des premiers Emigrés excita des controverses; ces fugitifs n'aperçurent pas qu'il étoit impossible de faire envisager à des Républicains, la totalité des innovations qui se succédoient à Paris, du même oeil qu'on les voyoit à Versailles. En prenant de l'humeur contre les victimes, on se refroidit sur leurs intérêts et sur leur cause; un schisme naquit de l'hospitalité, et ce concours d'étran-

gers mit les questions du temps dans la bouche de tous les naturels.

Jusqu'en 1790, néanmoins, personne ne songea à appliquer au peuple helvétique les grandes destinées de la nation françoise. Pas un germe de trouble ni de mécontentement ne s'étoit manifesté; mais l'esprit de prosélytisme qui embrasoit les novateurs de Paris, mais leur appels contre toute distinction héréditaire, mais leur activité à émouvoir par-tout l'ambition populaire, firent naître des espérances à quelques brouillons obscurs.

L'Etat de Berne, aristocratique, contigu à la France, et dans une partie duquel la langue françoise est en usage, se trouvoit la première avenue des communications révolutionnaires. Il se forma des projets et des correspondances entre quelques bourgeois du Pays de Vaud, et un club suisse, institué à Paris sous les auspices de l'Assemblée constituante, et principalement composé d'individus bannis du Canton de Fribourg depuis dix-huit ans, à la suite d'une révolte malheureuse. Quelques libelles clandestins,

quelques pratiques séditieuses, et d'inutiles essais pour corrompre les gens de la campagne, préludèrent à de plus grands desseins.

Le gouvernement veilloit sans réprimer; sa défiance n'alloit point jusqu'à la crainte: pour sévir il avoit besoin de preuves; la pétulance de ces petits conspirateurs ne tarda pas à lui en fournir.

Dans ce temps-là le club *constitutionnel*, dit de 1789, s'occupoit à Paris de *l'art social*, c'est-à-dire, de l'art de tout détruire, pour laisser la philosophie révolutionnaire maîtresse des ruines du monde. Cette société emphatique et pédantesque propageoit ses oracles dans une feuille aride, où la sainteté des insurrections étoit démontrée par un poëte comique nommé *Grouvelle*, jadis secrétaire des commandemens de M. le Prince de *Condé*, ensuite secrétaire du Conseil exécutif au moment de l'exécution de *Louis XVI*, et aujourd'hui ministre du Directoire en Dannemark. — Ce comité discoureur reçut du club helvétique et lui ren-

dit quelques instructions; (*) mais le club des Jacobins, qui fit disparoître celui de 1789, devint un appui plus énergique. Des affiliations se formèrent entre la société de Dijon, et les mécontens du Pays de Vaud. Quelques troubles éclatèrent dans le bas-Valais, et furent attribués à un agent françois, arrêté et chassé de la Suisse.

Vers cette époque un avocat subalterne du Pays de Vaud, devenu répétiteur des grands-ducs de Russie, et dont il sera question dans la suite de cet ouvrage, fabriqua à Pétersbourg et fit imprimer en Alsace un écrit qui décela le but de ses complices. Dans cette diatribe, remplie de

(*) Il parut dans ce temps-là un prétendu discours tenu au club de 1789 par Mr. *Duport*, et où l'on manifestoit le projet de révolutionner la Suisse; mais ce discours fictif est l'ouvrage du *comte d'Antraigues*, ainsi que le rapport pseudonime de *St. Just* sur les puissances neutres, et une prétendue conversation entre un général autrichien et un commissaire en chef de l'armée françoise en Bavière.

de contes populaires et de faussetés historiques, l'auteur, nommé *la Harpe*, traçoit au Pays de Vaud le plan d'une Convention représentative. Ce brandon fut éteint sur-le-champ; mais ses disséminateurs, encouragés par la modération du souverain, et par la protection qu'accordoit la France aux séditieux de toutes les contrées, poursuivirent leurs complots.

Pour en attendre quelque succès, il falloit séduire les campagnes, auxquelles on ne présentoit ni biens d'église à spolier, ni tailles ou gabelles à rédimer, ni maltôtiers à expulser; on essaya donc de les soulever contre la dixme et les redevances féodales. Quelques paroisses du Pays de Vaud refusèrent le payement de certains droits, et argumentèrent sur tous. La prudence du Gouvernement dissipa cet orage à sa naissance. Un magistrat supérieur, aussi recommandable par ses qualités personnelles que par sa dignité, (*) se transporta sur les lieux : il in-

(*) M. *De Muralt*, Questeur, ou Trésorier général.

vita les paysans à lui remettre l'exposé et les titres de leurs griefs; il écouta toutes les plaintes, pardonna les transgressions, concilia l'équité et la justice, et revint à Berne après avoir convaincu la raison d'hommes droits, que des corrupteurs avoient un moment égarés.

Cette mesure raffermit la confiance du peuple dans l'autorité: toutes les prétentions, toute idée de changement, furent bannies des campagnes, et leur inébranlable dévouement au Souverain a survécu à la destruction même de la République.

Relégués dans les têtes mal-habiles de quelques procureurs et de quelques désoeuvrés inquiets des petites villes du Pays de Vaud, ces fantaisies insurrectionnelles n'avoient point atteint la partie allemande qui forme les quatre cinquièmes du Canton de Berne; le reste de la Suisse demeuroit invulnérable. Nul État en Europe ne renfermoit autant de ressources contre l'invasion des maximes françoises; tout s'opposoit à cette épidémie; le caractère lent et phlegmatique

des habitans, leurs habitudes enracinées et impérieuses, l'expérience d'un régime analogue à leurs inclinations, enfin la rectitude de leur jugement qui les rendoit peu accessibles aux séductions de la plume et de la parole. Dans les Cantons catholiques la Révolution étoit un objet d'horreur, dans les Cantons protestans un simple objet de curiosité.

Nous avons remarqué que certaines villes du Pays de Vaud avoient seules reçu la contagion. Heureusement, ces bourgs, Lausanne excepté, forment à peine des villages du premier ordre en Angleterre. Leur population, de quelques milliers d'ames, ne renfermoit presque point de populace, peu de ces ateliers où s'entassent des ouvriers turbulens, sans patrie et toujours prêts à chercher une ressource dans le désordre. Mélangées de cultivateurs et de marchands, elles n'avoient aucune prise sur les campagnes, ni aucun individu assez considéré pour se faire craindre ou écouter.

La Noblesse, généralement éclairée et fidelle, quoique inadmissible au Conseil

souverain de Berne, mit sa sureté sous la sauvegarde du gouvernement, et persévéra dans sa loyauté. Le Clergé désiroit plus d'aisance et de considération; mais la grande majorité de ses membres pensoit comme la Noblesse: les paysans demeuroient unanimes contre les novateurs. Ainsi le cercle de ces derniers fut concentré dans quelques bourgeois fainéans, dans une vingtaine de praticiens dont le seul talent consistoit à engendrer et à perpétuer des procès, dans un petit nombre de marchands qui eussent trouvé très-mauvais que les sénateurs de Berne se mêlassent de vendre des mousselines et des toiles, et qui se jugeoient, eux, parfaitement capables de régir l'État; enfin, dans quelques enfans perdus de la philosophie de Paris, ou de l'université de Göttingue, qui se croyoient des gens de lettres parce qu'ils avoient enseigné à des Russes ou à des Anglois le patois du Pays de Vaud. Dans ce misérable comité de singes révolutionnaires, il n'existoit ni une étincelle d'énergie, ni ombre de talent, ni capacité des affaires,

ni lumières, ni d'autres passions que la sotte vanité de sortir du néant, auquel la nature bien plus que la constitution politique les avoit condamnés.

Cette composition explique la première indifférence de l'autorité suprême, et le mépris du peuple pour de semblables réformateurs. Mais, à l'abri de cet avilissément, leurs conciliabules, leur correspondance avec les Jacobins de France, prirent de l'activité. Leur espoir se tournoit vers l'Assemblée constituante, accueillant à sa barre les bandits et les malfaiteurs, qui de toutes les parties de l'Europe accouroient lui dénoncer leurs supérieurs. Enfin, l'arrestation à Varennes du malheureux *Louis XVI*, traîné captif dans son palais par ceux que sa magnanimité avoit appelés aux honneurs législatifs, fit éclater les cabaleurs du Pays de Vaud. Dans l'ivresse de leur joie, et dans celle du vin, ils célébrèrent en corps cet événement: ces attroupemens bachiques furent signalés par les actes de sédition les moins mesurés, par des imprécations, par des chansons con-

tre le Souverain, par toute l'effervescence que peuvent se permettre des révolutionnaires intempérans. Plus de la moitié des convives furent pris pour dupes, et entraînés, sans s'en douter, dans le mouvement des chefs.

Indignées de ce scandale, la plupart des Communes votèrent des adresses de fidélité au Gouvernement, qui, pour prévenir le retour et les progrès du désordre, déploya sa force et son autorité. Assuré des dispositions publiques il fit avancer à Lausanne un petit corps de milices, auxquelles se joignirent celles même du Pays de Vaud. Purement comminatoire, cet appareil servit à intimider, non à combattre les coupables, isolés au milieu du peuple entier. Suivant les anciens usages, dans les cas de haute trahison, un tribunal suprême fut institué pour faire l'enquête du délit; et à la suite d'une laborieuse procédure, cinq ou six des séditieux en chef subirent une détention momentanée, un nombre à-peu-près égal un bannissement à terme. Le principal moteur qui se

trouvoit en fuite, fut seul condamné par contumace à la décapitation. (10) La clémence du Souverain adoucit même par la suite la plupart de ces sentences : on ouvrit les portes au bout de six mois à deux des prisonniers ; la détention de la plupart fut abrégée, et dans cette circonstance on vit l'éclat de la sévérité sans aucune de ses rigueurs.

C'est néanmoins cette répression si modérée de crimes tentés contre l'Etat, cet acte juridique et légal où nulle goutte de sang ne fut versée, que les scribes révolutionnaires ont assimilée au *terrorisme de Robespierre.* Et une semblable accusation part de *Républicains* qui, depuis huit ans, assassinent ou déportent arbitrairement des classes entières de citoyens ; qui ont dévoré plusieurs milliards

(10) Il se nommoit *La Harpe des Utins.* Dépourvu de l'esprit le plus vulgaire, il étoit sorti du service de Hollande, et n'ayant pu parvenir à acquérir quelque importance dans son pays par un essai de démagogie, il entra en France dans un bataillon des Gardes nationales, et est mort Général de division à l'armée d'Italie.

de confiscations, et qui ne maintiennent leur existence abhorrée que par un renouvellement périodique de rapine et de proscriptions !

L'incident du Pays de Vaud ayant donné le thermomètre du sentiment national, chacun put mesurer la profondeur des racines auxquelles s'attachoit l'ordre public. Les perturbateurs effrayés feignirent de la résipiscence; leurs crédules adhérens se désabusèrent, le gouvernement reprit sa sécurité, la Suisse entière se maintint calme, et la possibilité d'une révolution par l'intérieur fut reléguée entre les chimères, même par les mal-intentionnés les plus ardens.

Mais une cause toujours agissante conspiroit sans relâche contre la tranquillité de tous les Etats. Préservée du poison des opinions françoises et des attentats de leurs prosélytes, la Suisse avoit à se défendre de la nouvelle puissance que ces opinions venoient d'élever sur la ruine de l'ancienne monarchie. A la première Convention, dont le dernier soupir fut un regret, non sur le mal

qu'elle avoit fait, mais sur celui que son exemple et son code alloient produire, succéda une Législature qui promptement brisa le joug des alliances, des traités publics, et cita les Puissances à son tribunal. Une suite d'outrages contre les Suisses signalèrent son existence. Chaque jour on enfreignoit les capitulations du Corps helvétique. La juridiction militaire de ses régimens au service de France faisoit le désespoir des corrupteurs, qui, après avoir dissous l'armée françoise, s'indignoient que sa licence, son dérèglement et ses brigandages ne pussent séduire treize mille Suisses incorruptibles, dont la conduite présentoit le phénomène d'une discipline inaltérable au milieu du désordre général. Vainement, à plusieurs reprises, on avoit essayé d'entamer leur police et leur tribunal. Au mépris des fureurs révolutionnaires, les instigateurs de la révolte mercenaire du régiment de Châteauvieux à Nancy avoient été punis, les uns capitalement, les autres par une condamnation aux galères. Cet exemple, de-

mandé par la généralité des régimens suisses, fournit, un an après, au parti républicain et à ses complices dans l'Assemblée législative, l'occasion d'insulter le Corps helvétique, et de ravir à ses juges militaires leur autorité. On vit quarante malfaiteurs, assassins de leurs officiers spoliés, du magnanime *Desilles* et des Gardes nationales de la Lorraine, en horreur à leur pays et à leurs camarades, sortir des galères de Brest, présentés à la barre du corps législatif par le même histrion qui depuis proclama la République et décima Lyon, et recevant des mains d'une troupe de forcenés érigés en représentans du peuple, les *honneurs de la séance*, et ceux d'un triomphe public.

Peu de semaines avant, le régiment bernois *d'Ernst*, dont les services et la fidélité contenoient les Jacobins de la Provence, avoit été enveloppé dans ses casernes d'Aix par les brigands de Marseille et d'Avignon, abandonné par les autorités constituées, livré par un scélé-

[...]r artificieux, (*) désarmé et volé. Le [m]ême sort attendoit le régiment zuri[ch]ois de *Steiner*, alors à Lyon, et qui [av]oit reçu ordre de se rendre dans le [M]idi après avoir séparé ses bataillons; [d]épart et dislocation auxquels le Lieute[n]ant-colonel comte de *St. Gratien* et [l]es Capitaines réunis s'opposèrent avec [f]ermeté. D'un bout de la France à l'au[t]re, ces corps exemplaires, molestés, dé[n]oncés, insultés par les Jacobins, ne trouvoient de protection que dans leur courage et leur patience. Comme ils ne présentoient aucune face à la séduction, qu'ils respectoient leurs officiers, qu'ils n'ergotoient point dans les clubs, ni ne s'enivroient avec les *Patriotes*, ils furent généralement traités en *Aristocrates*.

Les Cantons ne demeurèrent point insensibles aux affronts dont on accabloit des troupes si recommandables, et aux

(*) *Puget Barbantane*, commandant à Aix. Ce misérable, qui depuis est devenu un général de Terroristes, étoit le complice des Marseillois, et ne donna d'autre secours au régiment d'*Ernst* que le conseil de rendre les armes.

dangers qui les environnoient. Zurich défendit à son régiment de quitter Lyon, et se plaignit au Roi. Berne ordonna au régiment d'*Ernst* de revenir en Suisse, et notifia cette résolution à Sa Majesté, dans une lettre pleine de dignité, où elle dit à ce prince: « Nous n'affligerons » pas votre coeur, Sire, par les détails » de la perfidie et de l'atrocité qui ont » caractérisé l'événement d'Aix. Dans » une guerre ouverte contre les ennemis » déclarés de Votre Majesté, le régiment » d'*Ernst* n'eût perdu les armes qu'avec » la vie. L'honneur du régiment, et la » protection que nous lui devons, nous » obligent à le retirer d'un pays où l'on » viole impunément les traités sur la foi » desquels il étoit venu. »

Cette démarche ne toucha que le Roi, navré de ces excès, impuissant à les prévenir, et pénétré pour les Suisses d'une affection héréditaire. La Législature, qui ne cherchoit que des ennemis, se moqua des plaintes de Berne; les ministres, plaçant leur honneur à ramper sous les Jacobins, n'étoient guère sensibles aux offenses

fenses que recevoit l'honneur d'autrui, et ne virent dans la noble résolution des Bernois, qu'un accès d'humeur qu'ils se flattoient de dissiper par des phrases et des dédommagemens honteux. (*)

Leur légéreté ne se doutoit pas de l'impression qu'avoient produite en Suisse, dans tous les ordres, ce mépris insolent de la nation, ces violations du droit des gens, de l'hospitalité, des capitulations, de la foi publique. M. *Barthélemi*, qui, immédiatement après, vint résider en Suisse, en qualité d'ambassadeur de France, put constater ce ressentiment national, et en éprouva même les effets.

Ce n'est peut-être pas un paradoxe, d'avancer que la funeste étoile du Corps helvétique détermina le choix de cet Envoyé. Il venoit de refuser le ministère des affaires étrangères, et crut trouver dans sa mission en Suisse un port contre les orages de la Révolution. En

(*) Le ministère étoit alors composé de *Roland*, *Clavière*, *Dumourier*, *Servan*, *la Coste*, et *Duranthon*.

le nommant, le Roi consulta son inclination pour lui, son attachement pour les Cantons, et la juste considération qu'avoit obtenue M. *Barthélemi*, soit en France, soit dans l'étranger. Personne ne possédoit à un plus haut degré le caractère de son état, et les qualités nécessaires au pays et à la circonstance. Ses défauts même servirent à ses succès; car des habitudes moins tempérées, et une conduite moins facile, eussent complété l'aliénation des Suisses.

Reçu froidement, obligé d'abandonner sa résidence de Soleure, et confiné dans celle de Baden, il supporta sans aigreur cette situation pénible qui s'aggrava encore par la catastrophe du 10 août 1792. Insensiblement sa douceur, sa modération, son obscurité, désarmèrent les défiances; il conquit l'estime générale, arracha des éloges à ses détracteurs, et par des ménagemens, adroitement calculés, il diminua les épines dont sa carrière étoit semée. Beaucoup de Suisses détestoient l'ambassadeur de France; tous considéroient M. *Barthélemi*. Il

falloit, sans doute, un grand mérite, pour excuser aux yeux d'une nation pénétrée des principes de fidélité, la foiblesse avec laquelle M. *Barthélemi*, ministre de *Louis XVI*, se transforma en agent public des assassins de ce monarque, auquel il devoit autant d'intérêt que de reconnoissance.

Au travers des inégalités et des tempêtes d'un gouvernement fougueux, qui ne traite jamais sans insulter, la conduite de son ministre en Suisse, demeura invariable. Il adoucissoit la virulence de ses instructions; il paroit les coups que les tyrans de Paris méditoient contre les Cantons; ses rapports tendoient à calmer l'agitation frénétique de ses commettans, et à fixer la paix sur cette contrée, devenue pour lui une patrie et un asile. Prévenant envers chacun, accessible à toutes les demandes, mesuré dans ses jugemens, caressant le parti françois sans offenser ses antagonistes, il concilioit les tristes devoirs de sa place avec ceux de la justice et de son coeur. Dans l'obsession con-

tinue où le tenoient les adjoints dont son gouvernement l'avoit entouré, et qui étoient ses espions beaucoup plus que ses officiers, il empêcha du moins que leur exécrable ministère ne troublât l'harmonie. Il répondoit à toutes les plaintes, réparoit quelquefois les offenses, gémissoit de celles qu'il ne pouvoit empêcher, et ne laissoit pas ignorer ces gémissemens.

Quoiqu'un pareil homme fût incompatible avec cette succession de perturbateurs effrénés qui se ravissoient mutuellement l'autorité en France, on le conserva en Suisse tant qu'on eut besoin d'endormir ses habitans dans la neutralité. Plus d'une fois il fut à la veille de sa disgrace, et nécessairement de monter sur l'échafaud: plus d'une fois cependant sa timide circonspection céda au besoin d'épancher ses amertumes, à des intercessions irritantes pour ses maîtres, à la commisération pour cette foule de victimes qui se multiplioient, par-tout où l'ascendant des intrigues ou des armes françoises pouvoit pénétrer.

Son active dextérité sut tirer avantage de l'esprit de parti et des rivalités intestines qui divisoient certains sénats de la Suisse, ainsi que des jalousies entre les divers Cantons. Il réchauffa les semences de l'ancienne inimitié contre la maison d'Autriche; il persuada nombre de Magistrats de l'identité de la guerre actuelle avec les guerres précédentes, et de la nécessité pour eux de ne pas laisser affoiblir la balance entre l'Empereur et la France. La pluralité des Régences fut gagnée à ce système; elles virent le gouvernement françois dans la personne de M. *Barthélemi*, la Révolution dans son cabinet de Basle, et leur sureté inébranlable dans son intégrité. Cet enthousiasme éteignit toute prévoyance. A force de regarder ce ministre passager et sans crédit réel, comme leur ange tutélaire, les Suisses se crurent dispensés de se protéger eux-mêmes. A force de désirer la paix générale qui devoit ouvrir leur précipice, ils se plongèrent dans une absurde sécurité sur les suites de la guerre. C'est en prolongeant cet aveu-

glement, qu'avec des intentions droites, M. *Barthélemi* conduisit le Corps helvétique à sa perte, en lui faisant négliger toute autre sauvegarde que la sienne, toute autre voie de salut qu'une condescendance illimitée aux caprices du gouvernement françois.

Peu de semaines après son arrivée en Suisse, M. *Barthélemi* reçut de M. *Dumourier*, ministre momentané des affaires étrangères, une instruction secrète et une lettre pour la régence de Berne. Jamais début ne fut plus mal-adroit: *Dumourier*, avec le ton leste qui le caractérisoit, invitoit Berne à oublier l'outrage infame qu'avoit essuyé le régiment d'*Ernst*. « L'histoire de la Suisse, » mandoit-il à ces graves républicains, « *fourmille* de pareils incidens. L'aristo» cratie des Officiers avoit offensé le *pa*» *triotisme*. On dédommagera le régi» ment; le commandant sera récompensé. » — J'invite le Canton à revenir à des *idées* » *plus calmes*. — Il faudroit une Diète » pour arranger les difficultés: les intérêts

» des *peuples s'y* traiteroient mieux, *ces*
» *intérêts trop souvent oubliés.* »

En écrivant ce persiflage révolutionnaire, *Dumourier* probablement avoit encore le bonnet rouge sur la tête. — Il ordonna à M. *Barthélemi* de *revenir à Soleure*, où l'on ne vouloit pas le recevoir: il l'exhorta à tenir les Cantons en garde contre l'influence de Berne et de Zurich, et à leur persuader que la guerre, si elle étoit heureuse pour la Suisse, précipiteroit le Corps helvétique sous la domination de ses principaux membres. Ces conseils étoient terminés par l'annonce faite à l'Ambassadeur, qu'on lui allouoit un traitement extraordinaire de *cent mille écus, non pour un indigne but de corruption fort au-dessous d'une nation libre, mais pour soutenir convenablement sa dignité.*

Cet étalage et cette instruction furent à pure perte. Berne persista; M. de *Watteville*; commandant le régiment d'*Ernst* à Aix, rejeta toute *récompense;* le colonel M. d'*Ernst* refusa le cordon du mérite militaire; le corps lui-même

ne fut point *dédommagé*, et revînt au mois de juin dans le Canton, où sa présence généralisa le sentiment d'indignation avec lequel il avoit quitté la France.

Nonobstant ces dispositions populaires, et l'intensité qu'elles pouvoient donner au désir d'une vengeance nationale, le Gouvernement de Berne s'occupa plutôt de les calmer. Deux mois auparavant une nouvelle scène s'étoit ouverte à Paris, et avec elle de nouveaux dangers pour les états voisins.

Lasse de provoquer sans fruit les puissances étrangères, la Législature, asservie par les *Girondins*, venoit de déclarer la guerre à l'Empereur, et se préparoit à proscrire toutes les têtes couronnées. Celle de *Louis XVI*, et la chute de son trône constitutionnel, devoient leur ouvrir le chemin de la révolution universelle. Pour attaquer, pour dépouiller, pour égorger ce monarque inoffensif avec moins de risques, ils lui ravirent la garde que les nouvelles lois lui avoient donnée. Il falloit encore se débarrasser du régiment des gardes suis-

-tes, dont ils ordonnèrent la dislocation et le départ, en attendant son licenciement définitif. Cette mesure rencontra dans les chefs du corps, autorisés par leur Souverain, une opposition déterminée; mais cette résistance ne pouvoit être de longue durée; chacun prévoyoit que ce régiment de héros seroit infailliblement sacrifié; plusieurs de ses officiers m'annoncèrent dans le temps qu'ils ne sortiroient pas vivans de Paris.

Juste pressentiment qui ne fut pas assez partagé par les Cantons! Quoique aigris par ces hostilités répétées de la Législature, et par le mépris de leurs représentations, ils n'en persévérèrent pas moins dans la résolution de se maintenir en paix. La Diète générale décida, et déclara sa neutralité au mois de mai 1792. Toute sorte de considérations puissantes l'emportèrent sur le ressentiment; et au nombre de ces considérations, je place les instances personnelles et réitérées de *Louis XVI* pour conserver à la France un allié, et épargner à la Suisse une rupture dont per-

Suisses eussent marché, sans délibérer, vers cette frontière sanglante et dégarnie, et porté une seconde fois leur étendard sous les murs de Dijon; mais les circonstances, les hommes et les temps, tout étoit changé.

La réflexion vint refroidir le sentiment public; on fit évaporer les premières impressions; les partisans secrets de la France, et ses émissaires, travaillèrent à les affoiblir. Cependant de nouveaux incidens vinrent rouvrir la plaie. — Après avoir épuisé les plus vils moyens de corrompre les régimens suisses au service de France, et d'en débaucher les individus, *Brissot*, par un rapport injurieux, les fit chasser du royaume, au mépris de leurs capitulations, sans daigner négocier cette retraite avec les Cantons respectifs, ni les prévenir, ni assurer à ces corps aucun dédommagement d'un licenciement inopiné. Dix mille Officiers et soldats, pour prix de leurs services honorables et du sang de leurs ancêtres, passèrent tout-à-coup d'un état fixe et garanti par les traités, à une ruine que

la

la république françoise compléta, en retenant les arrérages et les pensions qui leur étoient dus. Au retour de ces régimens, les Cantons, par économie, les laissèrent se fondre et se disperser; ainsi l'on perdit un secours inestimable, dans la fausse confiance qu'il demeuroit inutile; Berne conserva en son entier le régiment d'*Ernst*.

Le système de neutralité qu'embrassa le Corps helvétique dans de semblables circonstances, a fait l'étonnement de l'Europe, et entraîné sur la Suisse un blâme irréfléchi. Peu d'étrangers ont recherché et connu les causes dont le concours détermina cette résolution: ces causes ont eu, depuis, une influence si funeste sur la destinée de la Suisse, qu'on ne peut négliger d'en fixer ici la trace et le caractère. Il résultera de cet examen que, si des motifs très-puissans et des mobiles indestructibles justifièrent cette adoption de la neutralité en 1792, rien ne peut excuser la sécurité léthargique où elle plongea les Cantons, leur indifférence invariable au milieu d'un changement perpétuel de con-

jonctures, et l'absence totale de mesures provisionnelles pour prévenir les suites que pourroit entraîner une neutralité désarmée.

C'étoit une étrange méprise au dehors, de considérer la Suisse sous le point de vue qu'elle présentoit il y deux ou trois siècles; pauvre, mal affermie, sans culture, sans arts, nécessairement mêlée dans les querelles de ses voisins, faisant de la guerre une ressource et un métier, ayant les moeurs et les habitudes d'une nation toujours et toute entière sous les armes. — Aujourd'hui un peuple de propriétaires paisibles, de cultivateurs laborieux, d'économes rustiques, devant à un sol généralement ingrat des soins assidus, et un travail de chaque jour; conservant, il est vrai, l'esprit martial de leurs aïeux, mais sans inquiétude et sans trouble; prêts à combattre pour leur défense; mais dépourvus de toutes les passions, de tous les intérêts anciens qui les portèrent autrefois sur des champs de bataille étrangers.

Les effets de cette révolution se com-

binoient en faveur d'une paix permanente, avec la division du Corps helvétique, entre tant d'états dont les rapports extérieurs différoient essentiellement; avec un système fédératif très-incomplet, calculé sur l'indépendance des divers membres de l'Union, sur leur protection mutuelle dans l'intérieur, et nullement sur des guerres étrangères et offensives; enfin, avec la difficulté de réunir à un même voeu, et de déterminer à une exécution prompte et uniforme, tant de volontés distinctes dont aucune ne jouissoit d'une prépondérance assurée.

Tout le système économique et politique s'étoit coordonné à cet état de longue tranquillité. Les changemens survenus dans l'art de la guerre, les grandes armées permanentes, le poids des subsides qu'exige leur entretien, laissoient la Suisse fort en arrière des puissances militaires. Il falloit tout créer avant d'entreprendre des hostilités, et le créer dans un pays sans ressources de finances, avec un peuple sans impositions. Soi-

xante lieues de frontières à défendre et accessibles en plusieurs endroits, ne permettoient guères de se couvrir par-tout contre un ennemi déjà préparé, et dont une irruption subite eût porté le fer et la flamme dans des campagnes et des villes ouvertes. A la vue de ces désastres, leurs habitans eussent regretté le repos dont ils jouissoient; et les conséquences de ces regrets, envenimés par les François, pouvoient menacer la tranquillité intérieure.

Le peuple lui-même, et le peuple seul formant l'armée, le gouvernement étoit-il libre de se livrer à la guerre, sans son assentiment et sa confiance? Or, il s'en faut que la généralité des habitans aperçut la nécessité d'une rupture. Les raisons de prévoyance échappent toujours à la multitude; elle ne se résout guères à braver un danger présent, pour échapper à un danger à venir. Le premier siège à faire étoit donc celui de l'opinion; le premier arsenal à ouvrir étoit celui des lumières à porter dans les esprits, et des passions nationales à ré-

chauffer. Or ce travail, ouvrage du temps et de la patience, exigeoit dans les différentes régences un accord de vues, de dextérité et de suite qu'aucun homme d'état n'auroit osé promettre.

Il est sensible d'ailleurs que dans une telle situation de choses, les Suisses ne pouvoient, sans témérité, se lancer sur l'arène ainsi dépourvus de forteresses, d'armée régulière, d'organisation militaire et de ressources extraordinaires, avant d'avoir lié leurs opérations à celles de la coalition naissante, et d'être assurée de son concours, de points d'appui, et de subsides.

Aucun de ces préliminaires n'existoit: le mystère de la coalition se trouvoit renfermé entre deux puissances, l'une obligée de se défendre, et l'autre de secourir son alliée. Les autres monarchies paroissoient exclues, ou s'excluoient elles-mêmes du débat; son but définitif restoit enveloppé dans l'obscurité, et les moyens des alliés un secret d'état. Une guerre partielle entre l'Autriche et la France, une guerre qui de la part de la

première s'annonçoit avec les caractères d'une guerre ordinaire, ne touchoit les Suisses, pas plus que les hostilités antérieures entre ces deux puissances. Faut-il s'étonner que l'identité des conjonctures ait dicté au Corps helvétique l'identité de conduite, et qu'il persévérât dans les maximes dont une expérience de deux siècles avoit attesté la sagesse?

Pour l'y faire renoncer, on ne lui présentoit aucun avantage, aucun motif de sécurité, aucune assurance de secours. La cour de Vienne garda un silence absolu; la résolution de neutralité prise au mois de mai lui ayant été notifiée, elle ne répondit à cette notification que le 29 d'août suivant.

Dans cette dépêche, Sa Majesté Impériale et Royale assuroit la ligue suisse, »qu'elle avoit trouvé sa résolution »d'observer une parfaite neutralité adap»tée aux circonstances, parce qu'à l'abri »de cette neutralité on pouvoit se croire »en sureté contre les dangers d'une ir»ruption de la part d'un ennemi supé»rieur.« Rappelant ensuite l'invasion de

l'Evêché de Basle par les François, et les outrages reçus par les régimens suisses, Sa Majesté Impériale et Royale invitoit les Suisses à réfléchir s'ils *devoient persévérer dans leur première résolution*, et leur déclaroit que dans ce cas il reconnoîtroit et respecteroit inviolablement cette neutralité.

Nulle proposition, nulle offre de subsides, de transaction ou de concert, n'accompagnèrent cette communication. Loin de fournir aux Suisses aucun encouragement, on les laissa presque entièrement découverts sur leurs flancs. Tandis que la cour de Turin, incertaine, circonspecte, plus voisine de la neutralité que d'une rupture, se bornoit à une défensive imparfaite dans le duché de Savoie, à peine le prince d'*Esterhazy*, chargé de la défense du Brisgau, réunissoit-il six mille Impériaux joints à quatre mille émigrés françois sous le prince de *Condé*. Un corps aussi foible et douze mille Piémontois en Savoie ne présentoient à la Suisse qu'une assistance insignifiante, contre un ennemi déja maître de l'Evê-

ché de Basle, ayant une armée dans la haute Alsace, et qui ne tarda pas à envahir la Savoie comme à s'emparer de Spire et de Mayence.

Ainsi menacé sur les deux ailes, la neutralité du Corps helvétique lui étoit commandée. On se plaignit qu'il eut refusé le passage du territoire de Basle au prince d'*Esterhazy*, qui médita un moment de pénétrer dans le Porentrui et la Franche-Comté: mais l'événement et la raison ont répondu à ces plaintes. Cette entreprise, pour le moins téméraire, eût entraîné la Suisse dans ses conséquences, et l'eût abandonnée au ressentiment d'un ennemi tellement supérieur, que peu de jours après il alla brûler impunément les magasins autrichiens, sans que le prince d'*Esterhazy* fût en état d'arrêter ses progrès.

Ce général se crut même si fort en danger qu'il invoqua l'attention et le secours des Suisses, contre le projet attribué aux François de pénétrer sur la rive droite du Rhin par le territoire helvétique. Presqu'au même moment l'im-

péritie des commandans piémontois en Savoie, perdit ce Duché sans combattre; le roi de Sardaigne intercéda de même l'assistance des Suisses, qui privés de celle de leurs voisins, ne durent pas balancer à demeurer immobiles.

Ces particularités avérées firent tomber toute idée d'accession à la guerre. Le ressentiment, la légitimité des griefs, la certitude du péril dont le caractère atroce que venoit de prendre la révolution à Paris menaçoit la police et la société civiles, furent subordonnés à la prudence et à l'intérêt public immédiat. Après l'issue de la campagne de 1792, eût-il été judicieux d'inculper les Suisses de n'y avoir point participé?

Mais entre une neutralité de fait, et une neutralité précipitamment décrétée et déclarée; entre une neutralité absolue, et une neutralité conditionnelle; entre une neutralité qui en impose par des moyens virils, et une neutralité qui vous place sans défense, à la merci des prétentions, des offenses et des événemens, la diffé-

rence est importante: ni les conseils ni la diète helvétiques ne s'en occupèrent. — Les considérations fondées qui justifioient la neutralité, étoient presque toutes circonstantielles; on les convertit en raison d'état invariable. Séduit par la douceur d'un repos momentané, tandis que les ravages de la guerre se déployoient ailleurs, le Corps helvétique se plongea dans la chimère d'une sureté sans dépense et sans troubles, et se crut invulnérable tant qu'il ne seroit pas appelé à combattre les François.

Ce vertige dont la durée a conduit la Suisse au dernier terme de l'humiliation et du malheur, gagna successivement la majorité des régences. Vainement quelques magistrats plus éclairés et plus fermes mesurèrent l'avenir et l'illusion de leurs collègues: une opposition victorieuse triompha, dès 1793, de toute politique qui eût tendu à affermir l'indépendance de la patrie, sur d'autres bases que l'amitié françoise et les rescripts de M. *Barthélemy*.

Voici les sources de cette opposition,

qu'il est temps d'accuser d'avoir préparé la perte de la Suisse et consommé sa dernière heure.

On sait que chargé de la chancellerie helvétique, et le premier en rang, le Canton de Zurich ne l'étoit ni en étendue ni en influence. Berne lui disputoit celle-ci sur le reste de la confédération, l'emportoit ordinairement à Lucerne, à Fribourg, et à Soleure, et prévaloit visiblement beaucoup plus par l'ascendant de sa sagesse que par celui de sa puissance. Très long-temps distingué par la supériorité de ses magistrats, Zurich sembloit décliner depuis quelques années; les confédérés ne retrouvoient plus au même degré, dans ses Conseils, la fidélité aux maximes, la fermeté et les lumières dont ils donnèrent tant d'exemples. Leur jalousie de la prééminence morale qu'avoit acquise Berne, éclatoit en toute occasion. Ces semences de dissentiment furent travaillées par l'ambassade de France, qui se fit un parti à Zurich dès 1792. On y improuva l'énergie qui se manifestoit à Berne, l'on

se promit de la rendre infructueuse. L'avis de la neutralité subite, de la neutralité passive, des hommages à la France, de l'indifférence pour les autres puissances, des sacrifices quelconques à la paix, de la reconnoissance de la république françoise et de son ambassadeur fut l'ouvrage de Zurich. Plus d'une fois même, on le vit adopter des résolutions avant de les avoir soumises à ses associés.

Ce gouvernement, néanmoins, renfermoit des citoyens de mérite et un chef plein de lumières, de pénétration et d'habitude des affaires; mais le soin de leur avancement, et la nécessité de conserver leur popularité auprès d'une bourgeoisie inquiète, absorbée dans les intérêts de son commerce, forçoient ces magistrats à une flexibilité continuelle, en les asservissant à l'opinion publique. La justice oblige de croire et de dire, que la plupart de ces régens, supérieurs à leurs concitoyens, en épousoient les passions malgré eux, et qu'ils furent entraînés par le sentiment général, sans le partager.

Les

Les fauteurs de la France cachant à Zurich leur prédilection pour cette puissance sous le masque de la neutralité, cherchèrent et trouvèrent des recrues parmi les mécontens, que l'esprit de parti, l'infériorité de crédit, la jalousie, le chagrin d'être oubliés dans une minorité presque imperceptible, entretenoient dans les principales régences helvétiques. Quelques enthousiastes de la révolution de 1789, grossirent ce bataillon; la classe des possesseurs de rentes dans les fonds publics de France, et ensuite d'assignats, les brocanteurs de ce papier, dans lequel une partie de leur fortune se trouvoit convertie, toute cette tourbe stupide dont l'aveuglement ne cédoit ni aux banqueroutes continuelles de la République françoise, ni à l'évidence de ses fourberies financières, prêta ses forces aux enthousiastes et ses démonstrations arithmétiques aux spéculateurs.

L'ambassadeur de France prit la direction de ce parti, qui, secrétement gouverné par une impulsion étrangère, célébroit son patriotisme, en déchirant

celui de ses adversaires. Un *Pfiffer*, fils d'un des premiers magistrats de Lucerne, *Ochs*, grand tribun à Basle, dans l'origine fanatique révolutionnaire, dissimulant ensuite une ambition immodérée et un orgueil insolent, sous les dehors de la philosophie et la popularité de ses discours, actif et turbulent, indigné de ne pas dominer les conseils de la Suisse, corrompu comme tant d'autres par les travers de son esprit, d'abord énergumène, puis coupable de sang froid, et ayant fini par se rendre le principal agent des desseins du Directoire françois, et de la ruine de sa patrie. Un colonel *Weiss* à Berne, qui, après avoir essayé tous les moyens de faire du bruit, n'en avoit trouvé aucun de se faire une réputation; quelques autres, dont les noms ne méritent pas d'être tirés de l'oubli, formoient le conseil épars de cette alliance tacite avec la République françoise.

Foible par-tout, odieuse dans plusieurs Cantons, plus méprisée que méprisable, cette cabale tira ses ressources des re-

vers qu'éprouvoient les Alliés dans l'automne de 1792, de la popularité croissante de M. *Barthélemi*, de la frayeur qui commençoit à saisir les ames timides, et sur-tout de l'esprit de parti.

Son activité s'épuisa à miner à Berne le crédit de M. l'avoyer de *Steiguer*, dont les talens, l'expérience, les services, et la caractère avoient obtenu, soit en Suisse, soit dans l'étranger, une éclatante considération. L'influence de ce magistrat présidoit depuis quinze ans, à la plupart des transactions politiques de la confédération. La majorité du Conseil souverain de Berne déféroit à ses avis, il comptoit parmi ses adhérens le plus grand nombre des administrateurs et des Patriciens les plus estimés par leur zèle, leur patriotisme et leurs lumières. Le génie de M. de *Steiguer* n'avoient rien perdu dans les fonctions vulgaires de la magistrature. Homme d'état pénétrant, sénanateur expérimenté, orateur au-dessus du commun, son esprit etoit plus vaste que son pays. Peu de personnes possédoient à un plus haut degré l'art de la discus-

sion, le coup-d'oeil prompt et juste sur les questions compliquées, le talent d'apercevoir, de comparer toutes les faces des objets, de développer les causes, les résultats, les conséquences et les moyens.

Rien n'est plus rare que cette réunion d'un esprit positif et d'un esprit étendu, fécondé par une grande variété de connoissances. Nul autre en Suisse n'étoit aussi versé dans l'étude des relations extérieures. Dans un corps débile, M. de *Steiguer* portoit une ame forte, quelquefois passionnée; mais dont l'indépendance se modifioit par l'habitude et la nécessité de vivre et d'agir avec ses égaux, avec ses collègues, sous une forme de gouvernement qui oblige souvent le magistrat le plus obstiné au sacrifice de ses opinions. A la tête d'une grande monarchie M. de *Steiguer* eût paru tout entier.

On remarquoit à peine son application aux affaires publiques, son assiduité, son intégrité, son affabilité inaltérables, dans un gouvernement où ces qualités étoient indispensables. Pénétré

de ses devoirs, il plaçoit au premier rang celui de maintenir intacts la considération, l'honneur, et les lois de sa patrie. Nul danger personnel ne l'effrayoit; il avoit prévu les conséquences de la lutte mortelle dans laquelle il se trouvoit engagé: si quelquefois ses partisans lui reprochèrent d'avoir fléchi sous des délibérations funestes, il le fit par politique, plutôt que par foiblesse. Toute sa vie a prouvé qu'il n'étoit pas moins propre au temps de crises publiques, qu'aux travaux d'une administration paisible.

Ce grand citoyen qui a couronné sa carrière par un dévouement digne de mémoire, devint le centre des inimitiés françoises, et des attaques d'un parti qui se déploya avec les caractères d'une faction.

Elle se donna un chef dans la personne d'un magistrat bernois, non moins attach que M. de *Steiguer* à la constitution de l'Etat, distingué par son éloquence, ses lumières, sa capacité; mais impatient d'être réduit au second rôle, mais dévoré de ressentiment, d'animo-

sité et de jolousie contre le chef de l'état, irrité de s'être vu écarté de cette dignité, et que ses passions conduisirent à voir périr la république plutôt qu'à souffrir qu'elle fût sauvée pas son rival.

Il entraîna sa famille, riche, nombreuse et considérée, ses amis, des jeunes gens, des raisonneurs, des esprits chagrins. Le gouvernement fut scindé; les délibérations publiques devinrent un texte de contestations; le même schisme se prépara dans les autres Sénats helvétiques.

Balançant d'abord la majorité, la faction françoise dut enfin sa victoire aux défaites des Alliés. Dès l'origine de la guerre, M. de *Steiguer* observant, d'après l'expérience historique, la probabilité du dénouement, et l'instabilité d'une révolution qui ne marchoit plus qu'à coups de poignards, parut prendre trop de confiance dans la politique et dans les armes des puissances; il auguroit de leurs plans et de leurs succès comme le faisoient la plupart des esprits justes; car il falloit, pour ainsi dire, *fausser* sa

raison, et deviner l'invraisemblale pour pénétrer l'avenir.

On sent la défaveur que les événemens jetèrent sur cette opinion; aussi les adversaires de M. de *Steiguer* l'employèrent-ils avec habileté. Ils représentèrent ce magistrat comme le provocateur de la guerre, dont au contraire il désiroit prévenir la nécessité par une conduite qui mît la Suisse en position de ne pas en craindre les suites: ils se peignirent aux yeux de la nation comme les conservateurs de sa tranquillité, contre des perturbateurs ambitieux dévoués à la querelle des Alliés: rendus populaires par cette affectation pacifique, ils cherchèrent à persuader au peuple que leurs ennemis étoient les siens: aux insinuations perfides succédèrent l'emportement des calomnies; on alarmoit les gens à préjugés par des retours sur les anciennes prétentions de la maison d'Autriche; on éblouissoit les foibles et les gens paisibles par la perspective d'une paix inaltérable; on démontroit aux gens avides les profits de la neutralité, aux

ennemis de la révolution françoise la certitude d'y échapper en la caressant; aux partisans de ses doctrines, l'influence qu'elle auroit sur des réformes libérales.

Aux espérances de M. de *Steiguer*, on opposa des terreurs. Les correspondances d'abord privées du parti avec l'ambassadeur de France, se convertirent en communication régulière et officielle. Par tous ces moyens, et sous l'auspice des invasions françoises, on parvint à diviser les adhérens de M. de *Steiguer*, dont un nombre se persuada aussi qu'on devoit céder à la force des conjonctures, n'opposer au torrent que des grains de sable, et abandonner l'avenir aux soins de la providence.

C'étoit argumenter peu judicieusement, que d'appuyer sur le cours imprévu que prenoit la guerre, l'utilité de rester indifférent et en butte à ses conséquences. Les états neutres se sont perdus par ce sophisme: ils n'ont pas voulu voir qu'ils seroient la proie d'un vainqueur, dont aucune bassesse ni aucun traité ne pour-

roient les garantir, le jour où il feroit poser les armes aux puissances militaires.

Pour détourner ce danger, on crut donc suffissant de le combattre à genoux. Le parti françois, sacrifiant l'honneur, l'indépendance, la tranquillité future, et les destinées de son pays, à l'espoir insensé d'acheter la grâce de l'Etat par sa soumission, ouvrit la première brèche. Il rompit l'unité helvétique, amortit les sentimens généreux, décria les pensées véritablement patriotiques, rendit la neutralité dérisoire, persista par orgueil dans sa crédulité détrompée, et toujours invoquant la probité de la République françoise, a fini son rêve de cinq années en présidant aux funérailles de la Suisse.

CHAPITRE III.

Situation de la Suisse à la fin 1792, *et jusqu'en* 1797.

Pour s'expliquer la catastrophe qui vient d'accabler le Corps helvétique, l'incohérence de ses mesures et son informe résistance, il suffit de méditer les causes de sa conduite telles que nous venons de les décrire. Tous les événemens s'y rattachent; et s'ils devinrent irrésistibles, c'est principalement parce que, dès l'origine, on leur accorda ce caractère.

Dans l'automne de 1792 leur cours futur ne demeura pas plus équivoque que les dispositions des révolutionnaires françois. A peine eut-elle proclamé la République, que la Convention étouffa la liberté de Genève, et menaça celle de la Suisse: ce furent les jeux de son berceau. — Sous l'empire des *Girondins*, elle aspira sans délai à piller les peuples et à renverser leurs gouvernemens. Sans manifeste, sans déclaration antérieure, au mépris d'une neutralité

reconnue par les agresseurs, une armée françoise envahit la Savoie au milieu de Septembre (*).

Du second pas, elle se porte sur Genève, neutre, alliée des Suisses, mais objet des vengeances de *Clavière*, de la cupidité de ses collègues au Conseil exécutif, et de l'ambition révolutionnaire des Girondins. » Il sera beau, « écrit *Servan* à *Montesquiou*, » d'aller *briser* » *les fers que le despotisme avoit forgés* » *à Genève*, pour accabler les Genevois, » s'ils vouloient établir les droits de l'hom» me. Il faut entrer de gré ou de force

(*) *Servan*, ministre de la guere, mandoit au général *Montesquiou* le 1er. Septembre: „Avant „la journée du 10 Août on avoit arrêté dans le „conseil de Turin, qu'on s'en tiendroit à une „neutralité armée très-exacte. L'esprit de cette „cour a-t-il changé? Je l'ignore; mais quelles „que soient les intentions de cette cour, nous ne „pouvons ni ne devons plus vous permettre de „l'attaquer." Quinze jours après, ce même *Servan* et le Conseil autorisent M. de *Montesquiou* à attaquer, pourvu qu'il *joue à coup sûr*, et qu'il annonce qu'on *va chercher des frères parmi les peuples opprimés*. Voy. *Corresp. du général Montesquiou*, etc.

» à Genève, ajoute-t-il, quatre jours après » (le 3 Octobre) : il y a dans cette ville » 20,000 bons fusils dont nous avons be» soin. Si vous entrez de force, vous » nous les enverrez ; si vous entrez de » gré, vous nous les enverrez encore, en » promettant de les remplacer. «

En même temps que *Clavière* exhorte *Montesquiou* à rançonner Genève par un emprunt, *Servan* pourvoit au succès de l'exaction, en lui enjoignant de dépouiller les arsenaux, et de mettre garnison françoise dans la ville. Ce brigandage de flibustiers est appuyé d'appels à la populace contre le peuple. Pour la voler et l'asservir, il faut que Genève perde ses droits, son indépendance, et que la France dispose de son anarchie. — L'artillerie s'avance, les troupes s'approchent ; Genève doit subir les horreurs d'un siége, ou reconnoître sa législatrice dans la Convention de Paris, devenir sa conquête et sa victime, ou admettre ses dogmes et répéter ses crimes.

Berne, dont la vigueur étoit encore entière, arma sans délai pour la protec-

tion

tion de la frontière et pour celle de son alliée. Nonobstant les intrigues et les menaces de la France, Genève invoqua et obtint des secours très-prompts. Zurich, fidelle à ses alliances, joignit son contingent à celui de Berne; 1500 Suisses se jetèrent dans Genève, avec l'instruction de la défendre jusqu'à la dernière extrémité.

On ne pouvoit méconnoître que le sort de la Suisse même tenoit à l'indépendance de cette ville: quoique cette vérité, de tous les temps, ait cédé depuis, comme tant d'autres maximes, à des considérations timides, Berne s'en montra pénétrée: un corps de 14,000 hommes fut en peu de jours rassemblé à la frontière méridionale, tandis qu'à l'occident du Canton un autre corps de 10,000 hommes surveilloit les François, qui, maîtres de l'évêché de Basle, menaçoient l'Erguel et le Munster-Thal, deux districts de cette principauté non incorporés à l'Empire, mais annexés au territoire helvétique et à sa neutralité, sous

la protection spéciale de Berne, et sous sa juridiction ecclésiastique.

Ces mesures rapides et viriles déconcertèrent le ministère françois sans le décourager. Il ordonna de former le siége de Genève, et exigea impérieusement que les Suisses en sortissent. Chaque note de ce gouvernement et de ses organes, étoit un outrage au droit des gens, aux égards que se doivent des états indépendans, à la justice naturelle, et à la justice positive. Un gazetier liégeois, qui dirigeoit à Paris les affaires étrangères, multiplia les arguties léomines, pour démontrer que, criminelle en fermant ses portes, Genève le devenoit encore plus en appelant des auxiliaires. Dans sa bavarderie diplomatique il prétendit que des traités perpétuels et illimités ne pouvoient donner aux Suisses le droit de défendre leur alliée, ni à Genève celui d'être secourue, toutes les fois que la France trouvoit bon de l'attaquer. De ce fatras qui faisoit frémir le sens commun, il résultoit que Genève, ayant pénétré les ins-

tructions du général françois, se trouvoit *punissable* de les avoir prévenues, et que ses précautions contre des violences méditées fournissoit le titre des violences qu'on exécutoit : l'arrogance du style correspondit à l'argumentation. De son tribunal baigné de sang, le Conseil de Paris dévouoit la tête des magistrats génevois, calomnioit ses citoyens, et proscrivoit cette république avec aussi peu de formes qu'on venoit de proscrire les victimes du 2 septembre.

A son arrivée aux frontières, le général bernois (*) notifia à M. *de Mon-*

(*) Ce même M. *de Murali* cité plus haut. Il avoit passé sa jeunesse au service de France, et fait la guerre de 7 ans. Peu de magistrats jouissoit, et à meilleur titre, d'une plus haute considération. Honoré de sa confiance, je dois certifier qu'il mit dans sa conduite autant de vigueur que de prudence. Il me communiqua son plan de marche sur Genève, et les ordres positifs qu'il avoit de l'exécuter si les voies de conciliation venoient à se fermer.

M. *de Murali*, mort dans l'hiver de 1796, eût probablement contribué à fixer les funestes irrésolutions au milieu desquelles sa patrie a péri.

tesquiou le but de l'armement, les devoirs, les traités, les motifs qui le rendoient nécessaire, la ferme adhésion de Berne aux principes de la neutralité, et sa détermination non moins ferme d'en maintenir les droits en préservant Genève de toute insulte. Ses dispositions furent faites pendant le cours d'une négociation orageuse, dont le caractère modéré du général françois, son desir d'éviter une rupture avec les Suisses, la foiblesse de son artillerie et de son armée, l'union des Génevois et leur dévouement, décidèrent le succès.

Genève fut délivrée; mais en perdant les Suisses, elle perdit le ressort de sa tranquillité intérieure, et n'échappa aux armes des François, que pour succomber sous leurs intrigues. Satisfaits de lui avoir conservé l'ombre de l'indépendance, les Suisses se félicitèrent d'être sortis du différent sans hostilités. Zu-

Vrai citoyen, magistrat populaire, grave sans austérité, d'un esprit très-orné, d'un caractère droit et élevé, il étoit à sa place dans le sénat comme à l'armée.

rich, principalement, ne dissimula point son impatience de se débarrasser d'une conjoncture, qui pouvoit la conduire au sacrifice de la neutralité : ses adieux à son alliée furent des adieux éternels, et désormais Zurich ne regarda Genève que comme une ville étrangère, dont la destinée ne méritoit plus que son indifférence.

Ces sentimens n'échappèrent point au Conseil de Paris. Le traité conclu par le général *Montesquiou* ne répondoit ni aux vues, ni aux passions de *Clavière*, de *Brissot*, et de tous ces entrepreneurs de révolutions, dont le bonheur de *Dumourier* venoit de raffermir les desseins. Indignés que les Suisses eussent osé les traverser, et qu'au lieu d'une capitulation Genève eût obtenu une convention équitable, ils proscrivirent le négociateur modifièrent le traité, et déclarèrent à l'Europe les principes de leur nouveau droit public.

Dans son rapport amer du 22 novembre 1792, sur l'accord définitif signé par M. *de Montesquiou*, *Brissot* confia

à toutes les Puissances le but de la guerre, celui de la révolution françoise, et le secret de ce système prémédité sous la faction de la Gironde, suspendu sous *Robespierre*, languissant sous ses successeurs immédiats, ressuscité et étendu depuis que cette faction, soulevant les cendres sous lesquelles *Murat* l'avoit ensevelies, a recouvré les rênes et l'influence. — „ Le laconisme et la „ clarté doivent *constituer* notre style," disoit *Brissot* dans cette dissertation prolixe de trois mortelles heures, où tout étoit obscur excepté la mauvaise foi et l'insolence. „ Genève n'obtien- „ dra point d'autre traité que la com- „ munication des principes françois. — „ Vous avez à examiner si un peuple „ libre peut et *doit se lier par des traités*; „ s'ils ne sont pas *indécens*, avec tout „ gouvernement qui ne tient pas ses „ pouvoirs du peuple; car c'est peut- „ être là qu'est le secret de la Révolu- „ tion, et *de celles qui se préparent*.

Ces maximes indiscrètes servoient de commentaire au fameux décret rendu

trois jours auparavant, sur les conclusions de ce *Larevellière-Lépaux*, qui concourt aujourd'hui au Directoire à exécuter les sentences de la Gironde, et ses édits de 1792, par lesquels on accordoit *fraternité et secours à tous les peuples qui voudroient recouvrer leur liberté.* Le 31 octobre précédent le député *Grégoire*, devançant cette délibération, avoit fait décréter de réclamer l'élargissement de trois officiers soleurrois, détenus par leur Souverain pour des discours et des actes séditieux, „ et „ qu'en cas de refus la république de „ France regarderoit ce procédé *comme* „ *une infraction aux traités.* — Le mépris „ pour nos principes, et la persécution „ de ceux qui les professent, ajoutoit ce „ modeste orateur, sont une véritable „ atteinte aux droits des gens." *Omar* et *Batoukan* ne parlèrent pas mieux.

Si l'Europe s'est méprise à la fierté de ce langage, si elle a méconnu les principes, les intentions et le caractère invariable de ses ennemis, ce n'est pas la faute de ces derniers, car ils s'expli-

quoient intelligiblement. La Suisse, en particulier, recevoit d'eux un fanal de conduite. Elle venoit d'être l'occasion de cette guerre politique officiellement déclarée à tous les gouvernemens; elle avoit vu un état allié de sa confédération, compris dans sa neutralité, attaqué sans prétexte, ensuite subverti: elle n'ignoroit plus, qu'arbitre despotique des rapports et des alliances qui unissoient entre elles les nations, la France république ne reconnoissoit ni traités antécédens, ni droits des gens, ni barrière, ni neutralité. Elle découvroit le génie de ces républicains dans le mot de *Dubois de Crancé*, qui, délégué auprès de M. *de Montesquiou* pour l'espionner et le perdre, lui disoit, en se moquant de ses négociations: „ *A quoi bon tant de* „ *façons? je jeterois Genève dans le Lac* „ *à coup de bombes, et j'inviterois les* „ *Suisses à venir la repêcher.* "

Elle ne pouvoit se dissimuler que, tôt ou tard, ses Aristocraties éprouveroient le fanatisme d'une association de niveleurs, et la totalité de ses peuples l'a-

narchie et la ruine qui marquoient la trace des armées et des codes révolutionnaires. Puisque la guerre devoit l'atteindre, on regrettera qu'elle l'ait écartée en 1792, pour y succomber en 1798: mais qui prévoit les malheurs de si loin? Seroit-ce vingt régences dissemblables qui se fussent accordées dans cette prévision? L'effet ordinaire de la multiplicité des conseils est-il le mouvement? Et si quelques hommes éclairés pénétrèrent l'avenir, auroient-ils osé hasarder le présent sur la foi du concert et de l'énergie nécessaires, entre tant de républiques sans compact?

Que leur perte résolue n'eût été qu'ajournée dans les délibérations de Paris, cette vérité fut constatée durant l'hiver de 1793. Les implacables Girondins méditèrent d'attaquer le Canton de Berne; le plan militaire de cette entreprise fut décidé, tel à-peu-près qu'on l'a exécuté cinq ans après, mais la dernière contenance de Berne, les revers sur la Roër et dans la Belgique, la décadence des Brissotins, le discrédit de

leurs ministres, la détermination de rompre avec l'Angleterre et l'Espagne arrêtèrent encore une fois le glaive.

La Gironde tombée, les Suisses respirèrent. Ils attribuoient à leur politique, aux pamphlets fraternels des partisans de la France, et à leurs protestations réitérées de neutralité, ce répit que leur accordoit des factions préoccupées de leurs haînes intestines, s'immolant l'une par l'autre, noyant leurs tourmens dans le sang, pavant de cadavres la route de leurs armées, se formant un pont à l'ennemi avec les têtes de leurs généraux, et réduites à exterminer la France pour sauver leur empire.

Il est certain que *Robespierre* parut abandonner cette émulation fanatique, de porter dans l'étranger l'incendie de la Révolution. Assis sur les ruines de la France, il ne songea qu'à s'en assurer la possession, et laissa vivre les états neutres.

Ici commença, avec le printemps de 1793, ce sommeil de la Suisse, assoupie

dans sa prospérité, dormant sur le bitume et le salpêtre, dominée par des conseils plus glorieux et plus enivrés de ces prémices de la neutralité, qu'attentifs à ses conséquences définitives.

Dans la diversité des opinions on en remarquoit trois de fondamentales. La première, qui appartenoit au parti que nous avons défini, tendoit à une neutralité imperturbable et passive, quels que fussent les événemens extérieurs; à éviter tous les actes dont la France pourroit tirer ombrage, et à lui prodiguer encore toutes les concessions propres à gagner son attachement. A la seconde opinion s'attachoient des patriotes sincères, non moins ennemis de la révolution qu'intimidés de ses tempêtes, pensant conjurer ses approches en dissimulant leur danger, sans confiance dans la coalition des puissances; et voyant moins de péril à attendre, immobiles, l'amélioration des circonstances, qu'à les braver en sortant de l'état d'observation.

La troisième opinion étoit partagée par les esprits plus courageux, qui, attachés à la France monarchique, abhorroient la France révolutionnaire, désiroient une neutralité plus virile, une attitude plus respectable, une balance moins égale entre des puissances légitimes et une conjuration de régicides, et qui redoutoient autant l'hypocrite amitié de ces caméléons, que l'effet de la recherche avec laquelle on travailloit à obtenir leur bienveillance.

Entre ces trois avis, la république helvétique glissoit dans l'abyme; car le premier, quelquefois aidé de la prudence du second, dicta depuis 1793 toutes les résolutions communes dans les diètes, et, le plus souvent, les résolutions particulières des différens gouvernemens.

Après s'être fait un besoin de la sécurité, on en fit le prétexte de l'oubli où tombèrent les ressources éventuelles. Le courage éprouvé de la nation, les exemples qui illustroient son histoire, la réputation de ses défenses naturelles, le crédit de sa sagesse, tous les faits qui ren-

rendoient la Suisse respectable, et les préjugés qui fortifioient ce respect, lui imposoient de maintenir une considération dont dépendoit sa sauvegarde; l'exercice de son indépendance en formoit le meilleur rempart.

L'armement de 1792 venoit de constater la fidélité et le dévouement des peuples. Les milices bernoises avoient marché à la frontière avec joie, en étoient revenues avec le meilleur esprit; pas un germe de désobéissance, pas une étincelle révolutionnaire. A l'approche des François, nul brouillon du Pays de Vaud n'osa sortir de l'obscurité; les régimens de cette province s'étoient distingués par leur zèle. L'aversion pour l'ennemi surpassoit la crainte de le combattre; l'effroi de ses excès étouffoit tout amour pour ses principes; l'orgueil national conservoit encore son ressort; aucune réclamation ne troubloit l'énergie de l'autorité.

Il eût été aisé de soutenir ces sentimens, d'inspirer au peuple de la confiance dans ses forces, de nourrir ses

impressions contre les François, de l'exalter par des instructions.

La prudence ordonnoit de profiter des jours de paix pour préparer des moyens de résistance. L'état militaire sollicitoit nombre de réformes et de créations: l'ordonnance et la composition des milices devoit être améliorée et mieux adaptée à la défense du pays; on pouvoit former des officiers, rassembler de petits camps, fortifier des postes, pourvoir à l'organisation d'une armée et d'un commissariat, multiplier les troupes légères, augmenter les corps de cavalerie et les exercer, employer les lumières d'officiers généraux distingués par leur expérience; on avoit des modèles dans les régimens revenus de l'étranger.

Les vices du régime fédératif exigeoient, sinon un remède fondamental, du moins quelque convention, quelque concert anticipés, pour prévenir le désordre, les lenteurs, les divisions inséparables d'une défense inopinée, et mor-

telles dans un corps assujetti à une multitude de délibérations.

Sans toucher à la constitution politique, il y auroit eu peut-être plus d'avantages que d'inconvéniens à accélérer les réformes projetées dans plusieurs branches d'administration, et d'ajouter de nouveaux liens entre l'intérêt du peuple et celui des gouvernemens.

Dans une semblable attitude la neutralité eût cessé d'être un esclavage, la tranquillité une léthargie; la Suisse s'épargnoit la honte de servir bientôt de jouet à un *Mengaud* et à un *Rewbell*. Ainsi l'on eût prévenu les prétentions impérieuses, les injures impunies, et le mépris où tombe tout état qu'on peut avilir sans redouter ses ressentimens.

Mais le parti dominant fit triompher le système de dégradation et de nullité. Vainement nombre de magistrats et de citoyens invoquèrent-ils les dispositions que nous venons d'exposer: la crainte d'inspirer de l'humeur aux énergumènes de Paris devint la règle des Conseils,

Au lieu d'accoutumer le peuple à l'idée de la guerre, on ne l'entretenoit que des charmes de la paix; falloit-il opter entre une décision pusillanime et un acte de fermeté? on lui peignoit celui-ci comme une atteinte à son repos; on l'aigrissoit contre les Emigrés, et même contre les Puissances étrangères; on lui présentoit la cause de l'anarchie françoise comme celle de toutes les républiques contre les rois, et la guerre comme une conjuration du despotisme. Ces fictions, disséminées par les émissaires de la France, étoient recueillies par des esprits crédules, propagées par des raisonneurs *philosophes*.

En accordant une tolérance illimitée à la circulation des papiers françois, on persécutoit avec obstination une gazette populaire rédigée à Berne, dont on parvint à dénaturer le caractère utile. Zurich souffroit sous les yeux de son gouvernement une autre gazette séditieuse, où les principes et les excès de la Révolution étoient journellement préconisés, et les Puissances souvent outragées.

L'esprit public fut abandonné à l'impression de ces lectures empoisonnées.

De jour en jour la surveillance sur les séducteurs du peuple se ralentit. Devenue le marché des François, la Suisse devint celui de leurs corruptions. Les Jacobins y abondoient, sans qu'on daignât leur disputer l'entrée, ou punir leurs prédications. Plus de barrières aux communications; l'esprit révolutionnaire débouchoit par toutes les avenues. On sembloit craindre d'être tiré de son insouciance; les augures, mal accueillis, offensoient en avertissant. Malheur à celui qui troubloit la quiétude générale par des raisonnemens chagrins sur l'avenir, et sur le péril des connexions dans lesquelles on s'enfonçoit! La majorité des Suisses ressembloit à ces malades qui frappent le médecin lorsqu'il leur indique leur infirmité.

Des absurdités bizarres dérangeoient nombre de têtes. Que des républicains admissent la chimère d'une démocratie représentative, substituée en France, à la fin du 18e siècle, à une monarchie

absolue; on rit de cette illusion: qu'ils préférassent de voir un empire voisin gouverné par un régime analogue au leur, on conçoit cette préférence, mais, dans l'embarras de deviner à quelle constitution s'arrêteroient enfin les protées politiques de Paris, ils se jugeoient destinés à servir de modèle. A Berne on décidoit que la Révolution finiroit en France, par une aristocratie bourgeoise et patricienne; à Zurich, qu'une aristocratie élective par tribus fixeroit les pensées de ces législateurs vagabonds. Basle ne cédoit à personne l'honneur de fournir des lois à l'héritage de *Charlemagne*: j'ai entendu des Sénateurs graves se réjouir de cette conformité future, et trouver dans sa certitude un motif puissant de tranquillité.

Pressentir que l'égalité ne respecteroit pas plus les républiques que les monarchies, et les neutres que les ennemis, c'étoit s'entacher de royalisme. A force de croire qu'il existoit en France un état populaire, ces visionnaires se persuadèrent de sa durée, et

que, pour obtenir son amitié, il suffisoit de lui prodiguer la leur: ses succès militaires confirmèrent cette confiance; et tandis qu'il écrivoit sa devise sur le frontispice de ses lois comme sur ses drapeaux,

Havock, and spoil, and ruin, are my gain,

on se convainquit que ce génie en seroit un de bienfaisance entre les Alpes et le Jura. Enfin, du moment où la fortune des armes abandonna les Alliés, les voeux se portèrent vers la paix, comme à la consécration de la république françoise, et au terme des inquiétudes de la Suisse.

Dans l'année 1794 les symptômes de ces divers égaremens ne furent plus équivoques: trop peu d'efforts, il est vrai, étoient tentés pour détourner le cours de leur influence; la balance perdoit son égalité entre l'activité, la courtoisie, les empressemens de M. *Barthélemi*, et l'espèce de désoeuvrement où la nature de leurs instructions laissoit en Suisse les ministres des cours étrangères.

Le Cabinet de Vienne qui pouvoit influer sur le Corps helvétique par son voisinage, par ses armées, par des relations plus directes, ne changea ni le rôle ni le caractère de son envoyé ordinaire pendant la paix. Dans une occasion moins importante, *Charles-Quint* députa aux Suisses des ambassadeurs extraordinaires, parmi lesquels on remarquoit un duc de *Mecklenbourg*. Durant la guerre de la succession, les intérêts de la maison d'Autriche furent confiés au comte de *Trautmansdorf*, revêtu du même caractère. Le relief d'un tel ministre témoignoit d'une haute considération pour les Ligues suisses, flattoit l'orgueil national, disposoit à écouter des ouvertures, et devenoit une grande autorité.

Mais, nonobstant des représentations réitérées, un simple résident, auquel succéda tardivement un envoyé du second ordre, continua de gérer en Suisse les affaires de la cour de Vienne; ces affaires même se réduisirent à une observation de la frontière, et des dé-

tails de la neutralité. Le ministre de Prusse fut condamné à la même inaction; celui de Sardaigne, malgré son zèle non interrompu, n'influoit pas sur les décisions générales.

Lord *Robert Fitzgerald*, dont le séjour à Berne avoit précédé de six mois le moment où la rage de la Convention françoise enveloppa l'Angleterre dans ses projets de guerre universelle, essaya en décembre 1793 de remontrer aux Suisses le danger de leurs connexions avec l'ennemi de tout ordre public; mais cette démarche ne servit qu'à constater l'empire que la France et la crainte avoient déjà pris dans les délibérations.

Si l'arrivée de M. *Wickham* ranima quelques espérances, elle ranima aussi les intrigues de la Légation françoise, les mouvemens de ses complices, et l'opposition du parti dominant. La perte de la Hollande, la retraite des Impériaux, la défection de la Prusse et la paix de l'Espagne, ayant coïncidés avec la venue de ce ministre, il ne fut et ne pouvoit être plus heureux que son prédécesseur.

Probablement il aperçut qu'il se compromettroit par une intervention intempestive, et qu'il compromettroit encore le crédit déclinant des derniers Suisses qui se souvenoient de la dignité de leur patrie.

Aucune démarche commune par le Corps diplomatique sans instruction uniforme; peu de concert, et l'opinion unanime que l'indifférence de la Suisse seroit aussi inébranlable que ses rochers. Désormais enchaînée, cette contrée se résigna au despotisme des François: leur gouvernement avoit jugé le Corps helvétique; les menaces succédèrent aux ménagemens; on osa tout, parce que la Suisse n'osoit rien.

Se défiant des scrupules de M. *Barthélemi*, ses commettans l'entourèrent de Septembristes, de prêtres mariés, d'intrigans dévergondés dont Basle étoit l'égoût et le siége d'opérations. Ces inquisiteurs dénonçoient à Paris l'indulgence de l'ambassadeur, provoquoient la contrebande, tentoient l'avarice des marchands et leur loyauté politique.

D'innombrables réclamations affluoient à toute heure. Tantôt la France poursuivoit en Suisse les distributeurs de faux assignats, exigeoit que les Cantons s'érigeassent, pour son compte, en cour des monnoies; tantôt des experts venoient s'installer au milieu d'eux, pour vérifier ce papier décrié, devenu marchandise, et dont le commerce seul demeuroit juge; tantôt, enfin, on exigeoit l'interdiction de la messe par des prêtres françois, parce que des paysans de Franche-Comté et de Savoie venoient en Suisse, se prosterner devant les autels, brisés chez eux par les Vandales de la *philosophie*.

Ce Clergé françois et savoyard dont les vertus commandoient le respect, et l'adversité la compassion, ce Clergé chassé de sa patrie *par décret*, et cependant recherché comme *émigré*, se voyoit à chaque instant menacé dans son refuge; l'hospitalité helvétique résistoit à peine aux plaintes sans pudeur dont on la fatiguoit.

Sans distinction d'âge, de sexe, de conduite, les Emigrés laïcs, perpétuelle-

ment dénoncés, ne pouvoient jouir trois mois d'un domicile paisible. La Légation françoise exigea et obtint des listes nominatives de ces fugitifs; on en formoit le titre de la proscription de leurs familles et de leurs biens dans l'intérieur. Le droit sacré de protéger le malheureux se changeoit en attentat sur la neutralité.

A mesure que le sort des Emigrés devenoit plus déplorable, l'acharnement redoubloit. Au moment, par exemple, où l'invasion de la Souabe, en 1796, interceptoit leur dernière issue, l'ambassade directoriale requit leur expulsion subite: c'étoit les livrer aux satellites de leurs persécuteurs; nombre de régences n'en décrétèrent pas moins leur éloignement au mois de juin: quatre cents d'entre eux furent obligés dans le seul Canton de Berne de fuir ou de se cacher, malgré l'intercession du ministre britannique; mais le cri général et l'impossibilité de passer la frontière rendirent l'ordre inexécutable.

Essay-

Essayoient-ils de rentrer en France? Le Directoire accusoit la collusion des Suisses à leur fournir des passeports. Ainsi on leur fermoit la France, on les expulsoit du sol helvétique, et par une dérision barbare on les poussoit sur les pays conquis où les généraux françois n'en toléroient aucun.

Condamnée à souscrire au scandale de ces réquisitions, la Suisse dégénéroit en tribunal inquisitorial de la République françoise. Mille coeurs généreux en frémissoient d'indignation; le sentiment public révolté invoquoit l'indépendance d'une nation libre, et la religion de l'hospitalité. Si les régences en avoient proclamé les droits, elles eussent fait taire les oppresseurs et mis une terme à leur insistance. Quel danger encouroit-on, auquel on n'ait pas été livré depuis, et qu'on n'ait accéléré peut-être par une condescendance aussi persévérante?

Elle coûtoit des regrets au peuple, des larmes à la plupart des magistrats: j'en ai vu prodiguer des secours aux Emigrés, en signant leur expulsion. La

libéralité particulière lavoit la tache des rigueurs publiques, et réprouvoit la raison d'Etat: jusque dans les chaumières, nombre de réfugiés ont trouvé des retraites et des bienfaits. Telle étoit l'évidence de l'obsession sous laquelle gémissoit la Suisse, que jusqu'en 1796 la plupart de ces ordonnances furent des formalités, dont l'observation toujours imparfaite attestoit la contrainte. (*)

Tyrannisés dans leurs sentimens, dans leur police, dans leur administration, les Cantons plioient sous le poids des défiances et des importunités d'un voisin

(*) M. *Barthélemi* étoit la première victime de l'inhumanité dont son gouvernement le faisoit l'agent. Déchiré de regrets qu'il déguisoit, il se voyoit attribuer par les opprimés toutes ces notes homicides dont il lassoit le Corps helvétique. Nombre d'Emigrés savent, et doivent témoigner s'ils sont justes, combien peu il partageoit les passions de ses commettans. L'équité, d'ailleurs, nous oblige de dire que les intrigues, les indiscrétions, les courses perpétuelles de quelques-uns d'entre eux toujours en mouvement, laissoient sans ressources pour les défendre, et leurs partisans et les régences.

hostile, qui se constituoit arbitre de leurs décisions.

Il les obligea d'abandonner à ses conspirateurs Genève expirante dans l'anarchie, pleurant sur la cendre de son indépendance et de ses citoyens égorgés, convertie en municipalité françoise, et sans gouvernement sous une constitution de vingt-quatre heures, dont la France contraignit Berne de reconnoître la légitimité.

L'évêque de Basle, poursuivi dans sa résidence sur la portion de ses domaines qui relève de la Suisse, demeura sans protection contre les persécutions du Directoire: Berne l'exhorta à fuir pour prévenir un incident.

En 1703 et en 1704 les Cantons intervinrent avec énergie pour préserver d'un changement de maître la Savoie, alors envahie par les troupes de *Louis XIV*. Le comte de *Mellarède*, (*) En-

(*) Ce négociateur, né Savoyard, et d'une très-ancienne maison, étoit un homme de courage, d'esprit, et de pénétration. Ayant été antérieurement envoyé à *Louis XIV*, ce monar-

voyé extraordinaire de *Victor Amédée*, demanda à la Diète helvétique cette garantie de la Savoie à son Souverain, et sa neutralisation. „ Vos traités avec » la France, leur dit ce ministre pro» phétique, ne sont pas des boucliers » assez forts pour résister aux coups » qu'elle vous portera, si, opprimant vos » voisins, elle vous environne de toutes » parts, et si l'intrigue de ses négocia» teurs vous cache qu'il n'est pas per» mis d'être entouré de ses armes, sans » être soumis à ses volontés. »

Berne et Fribourg envoyèrent des députés au duc *de la Feuillade* qui com-

que se plaignit à lui de ce que *Monsieur de Savoie, son parent, avoit osé s'allier avec ses ennemis.* „ Sire," répliqua M. *de Mellarède*," „ telle étoit la situation de mon maître, qu'il se „ fût allié aux Turcs, si V. M. ne l'eût pré„ venu." *Louvois* présent vouloit envoyer M. *de Mellarède* à la Bastille: mais la magnanimité de *Louis XIV* ne s'offensoit pas d'un sarcasme. Aujourd'hui, l'ambassadeur qui se permettroit de parler ainsi à l'avocat *Merlin*, passeroit pour heureux de n'être pas fusillé prévôtalement à la porte du Luxembourg.

mandoit en Savoie, et requirent la neutralité de cette province. » Après que
» nos glorieux ancêtres (ainsi s'exprimèrent ces magistrats) eurent acquis par
» la valeur de leurs armes la liberté de
» leurs états, ils établirent ensuite, par
» la sagesse de leurs conseils et les lu-
» mières de leur prévoyance, des ma-
» ximes pour conserver ce précieux ac-
» quêt à leur postérité. — Parmi ces
» maximes, la plus fondamentale consiste
» dans le soin d'avoir plusieurs Souve-
» rains pour voisins, et de ne point per-
» mettre que les pays qui confinent leurs
» états, et qui en sont la barrière, tom-
» bent sous une même Puissance. »

Ni les hauteurs, ni les menaces, ni les promesses du marquis de *Puysieulx*, ambassadeur de France, n'ébranlèrent le Corps helvétique : il déclara que, si la Savoie n'étoit pas rendue à son Souverain, il enverroit des troupes au Duc pour la garder. Ce prince obtint des levées ; on en refusa à la France ; mais c'étoit *Louis XIV* qui régnoit, et non un Directoire d'avocats régicides. Le

23 mai 1704 M. de *Puysieulx* garantit à la Diète générale, que *Sa Majesté ne réuniroit point la Savoie à sa couronne.*

C'est en lisant cette page de leur histoire, c'est à la vue de ce monument de fermeté, de sagesse et de grandeur, que les Cantons laissèrent en silence envahir, révolutionner, incorporer la Savoie, et cette frontière de leurs états fut définitivement arrachée à son Souverain par sa capitulation de 1796. En vain le ministre sarde multiplia ses instances, on s'interdit toute démarche, toute remontrance.

Cernée par les armes françoises, à l'heure où le danger croissoit avec leurs invasions, et l'insolence avec leurs succès, la Suisse licencie les régimens que la providence lui renvoyoit de la Hollande: Berne congédie même son régiment de *Watteville*, (*) cette légion intrépide, d'une discipline et d'un esprit admirables, et qui seule valoit une armée. L'imprudence ne connoît plus d'au-

(*) Ci-devant d'*Ernst*.

tres limites que les fantaisies du Directoire; on se désarme pour s'en défendre.

Cette neutralité même dont on s'étoit fait une égide et un trophée, cédoit de toutes parts. Dès le principe de la guerre, on avoit fixé à Basle un contingent militaire, fédératif, pour garantir cette ville et ses environs d'un passage imprévu de troupes étrangères. Aussitôt que les François furent entrés en Souabe, on retira ce contingent: c'étoit déclarer aux Autrichiens qu'eux seuls avoient été l'objet de cette précaution.

On ne pouvoit plus dissimuler cette partialité forcée. Lorsque le général *Moreau*, presque entouré par les armées impériales, évacua la Bavière et la Souabe, la retraite de son aile gauche fut obligée par l'Autriche antérieure. A son approche des frontières helvétiques, et craignant qu'il n'y fût poursuivi, les Cantons formèrent un cordon le long du Rhin: Berne prit des dispositions plus étendues, nomma un général, et tint une armée prête: ses fidelles milices

suspendirent leurs travaux sans murmurer, et se montrèrent telles qu'on les vit en 1792.

Mais cette mesure qui sembloit ressusciter une étincelle du génie national, fut exécutée avec foiblesse. L'aile gauche de l'armée françoise ayant à combattre les impériaux et les paysans de la Souabe, qui, à la lueur de leurs habitations en flammes, exterminoient sans pitié ces brigands chargés de leurs dépouilles, chercha son salut sur la gauche du Rhin, et le trouva.

Sans opposition, le territoire helvétique fut inondé de ces *Soldats de la Liberté*, de ces *Citoyens Soldats*, de ces protecteurs des *chaumières*, dont la rapacité n'avoit pas épargné une cabane. Leurs armes, il est vrai, furent en partie déposées à la frontière, et leurs chevaux séquestrés, sans être restitués aux vainqueurs. Douze jours consécutifs, la Suisse eut la patience de tolérer ces bandes de fuyards, de fournir à leur subsistance, d'escorter leurs chariots couverts où les armes et le butin se con-

fondoient avec les malades et les blessés. Les bagages prétendus de cette hideuse procession se composoient des garde-robes des villageoises de la Souabe, de leurs lits, de leurs croix d'or, de leurs boucles de souliers, de vols de tout genre perpétrés dans les châteaux, dans les églises, les monastères, les fermes, les villages. Inutilement le Feld-Maréchal comte *de la Tour* fit entendre ses plaintes; l'armée du Directoire et ses pillages furent sauvés.

Quinze mois après, ce Directoire reconnoissant a envoyé cette *même armée*, usurper et saccager la terre hospitalière qui lui avoit prodigué des secours.

CHAPITRE IV.

Suite des événemens en 1797. Persévérance des Suisses dans leur système. Premières hostilités politiques du Directoire.

Ce tableau de fautes et de foiblesses laisse sans excuses l'ingratitude et la violence exercées contre des peuples libres et abusés dont on déplore la confiance, en accusant l'erreur qui les entraînoit dans un tel cours d'humiliations. De plus grands outrages alloient dissiper l'enchantement: il étoit temps encore de revenir à des idées saines sur sa position, et de se préparer incontinent à un dénouement, désormais inévitable.

Mais les illusions changèrent de face, sans s'évanouir. On ne pouvoit sans éclat sortir de la route où l'on s'étoit précipité; l'orgueil de parti recula-t-il jamais devant la preuve de ses torts! Un autre système annulloit l'influence dominante: perdre son crédit ou l'Etat, voilà l'alternative où elle se trouvoit ré-

duite. L'Europe, d'ailleurs, succomboit au nord et au midi. Quelques vicissitudes passagères dans l'opinion publique des François soutenoient le déclin des espérances, et paroissoit un indice de la fabuleuse modération du Directoire. Ainsi ballottée par le flot des conjonctures, la Suisse sans boussole erroit au gré des pilotes qui la poussoient sur les écueils; impuissante à leur résister, une minorité de Sénateurs s'épuisoit sans fruit à raffermir le gouvernail; le peuple sans prévoyance, pénétré de confiance dans ses guides, soupçonnoit à peine et le vice de leurs plans et ses dangers prochains.

Berne, qui si long-temps donna à la confédération l'exemple de la vigueur, de la noblesse, de la persévérance dans les maximes, l'étonnoit alors par son inconstance. Cette dégénération fut accélérée par l'ascendant que conquit le *parti françois* (*) en 1795, dans le Conseil souverain,

(*) C'est ce parti lui-même qui s'et caractérisé par cette désignation. L'un de ses premiers chefs, le colonel *Weiss*, en a révélé les secrets

Jusqu'alors quelque équilibre s'y étoit encore maintenu; mais la promotion simultanée de 92 membres nouveaux; admis dans cette assemblée, achevèrent de le renverser. Cette méthode de remplir, par une élection cumulative, les places vacantes dans le cours de dix années, changeoit tout-à-coup le tiers du Conseil; (*) la constitution le régloit ainsi:

dans une brochure, intitulée: *Réveillez-vous, Suisses*, et publiée au mois de janvier dernier „ *Le parti de neutralité bernois, ou parti fran-* „ *çois*, dit cet écrivain, aimoit simplement les „ François comme *nos alliés les plus naturels*. „ On applaudissoit à leurs efforts pour rem- „ placer un mauvais gouvernement par *un bon*; „ on s'affligeoit de leurs obstacles, on se ré- „ jouissoit de leurs succès, on admiroit enfin „ leurs *sublimes principes*."

Avec leur *admiration* et leur *amitié* pour les *alliés naturels*, ces messieurs ne se doutoient pas que ces *alliés* traiteroient un jour la Suisse comme la Vendée. C'est à l'invincible sottise de ce parti qu'on doit les calamités qui ont suivi ses contre-sens. Plusieurs de ses adhérens suivoient de très-bonne foi ce système pernicieux.

(*) L'élection pouvoit s'ouvrir aussitôt qu'il se trouvoit 80 vacances, et s'ouvroit rarement

dans

dans les temps ordinaires, on ressentoit peu les inconvéniens d'un renouvellement subit aussi nombreux; mais dans les temps de crise et de divisions, introduire à-la-fois 92 voix nouvelles dans un corps délibératif, c'étoit courir le risque d'y introduire un autre esprit, de donner un cours inopiné aux affaires publiques, et de faire prévaloir l'inexpérience de la jeunesse sur la maturité de ses anciens.

Les effets de l'Election de 1795 furent aussi prompts que funestes. Elle imprima une secousse au gouvernement, affoiblit l'autorité des magistrats, et commença l'anarchie. Soit que les nouveautés du jour eussent plus de prise sur les jeunes gens, soit que leur impatience de dominer fût encouragée par les circonstances; soit enfin que, plus amollis par le goût des jouissances, ils redoutassent davantage d'exposer leur fortune et leurs

avant qu'il y en eut 90 et au delà, pour satisfaire plus de candidats. Le Conseil souverain étoit composé de 299 membres: personne n'y entroit avant l'âge de 29 ans accomplis.

plaisirs, la majorité de ces nouveaux-venus se rangea sous les enseignes du *parti françois*, où elle trouva des flatteurs de son inconsidération et des garans d'une paix inaltérable. Puisqu'en tous lieux, depuis les orages de la révolution, la jeunesse a laissé aux vieillards le mérite de la virilité, du stoïcisme, et de l'austère attachement aux devoirs publics.

A l'invasion de ces novices, on vit baisser la déférence pour les cheveux blancs: un déluge de motions et de discours inonda le grand Conseil; ses nouveaux guides n'en reconnurent plus aucuns. Sur la parole de leurs Chefs, et sur l'autorité de leurs lumières, ils poursuivirent la chimère de conquérir la bienveillance du Directoire: semblables aux adorateurs des dieux malfaisans, ils se prosternèrent devant lui avec l'offrande de leur amitié, sans considérer qu'un seul sacrifice pouvoit le satisfaire, celui des constitutions, de l'indépendance, et des richesses de la Suisse.

Buonaparte en Italie se chargeoit de

le démontrer: écrivant sur les ruines de Gênes et de Venise la sentence des états neutres, il divulguoit à l'Europe les mystères du Luxembourg. Tant d'audace et de perfidie, une hypocrisie si lâche combinée avec des usurpations si effrontées, dénonçoient la dissolution de tout système social. Révolutionnaire par tempérament, conquérant par subornation, injuste par instinct, outrageux dans la victoire, mercenaire dans sa protection, spoliateur inexorable, acheté par les victimes dont il trahit la crédulité, aussi terrible par ses artifices que par ses armes, déshonorant la valeur par l'abus réfléchi de la foi publique, couronnant l'immoralité des palmes de la philosophie et l'oppression du chapeau de la liberté; ce Corse heureux, portant d'une main la torche d'*Erostrate* et de l'autre le sabre de *Genseric*, (*) projetoit d'enterrer la Suisse sous les décombres de l'Italie.

(*) » Que *Catilina* eût une ame forte, en „ étoit-il moins un scélérat détestable? et fal„ loit-il donner aux forfaits d'un brigand le co„ loris des exploits d'un héros?"

J. J. Rousseau, *Lettre sur les Spectacles.*

Quelques contestations entre ses commandans et les gouverneurs helvétiques des bailliages ultramontains aux frontières du Milanois, attirèrent son attention. Il ne parloit des Suisses qu'avec aigreur, et de Berne qu'avec emportement. Plus d'une fois, le Banquier *Haller*, dont il avoit fait à Milan son commissaire des dépouilles, avoit averti ses compatriotes de la malveillance de *Buonaparte*. On tenta d'adoucir ce dévastateur sulfureux, par une députation qu'il accueillit d'abord très-froidement; mais plus favorablement écoutée, lorsque Berne m'eut sacrifié à son ressentiment. (*).

„ On doit mettre une grande différence entre „ le héros qui teint la terre de son sang pour la „ défense de sa patrie, et des brigands intrépi„ des qui, sur un sol étranger, font souffrir „ la mort à ses innocens et malheureux habi„ tans.“

Raynal, *Hist. Phil. des deux Indes*, Liv. I.

Avant que la *philosophie* eût pris le casque révolutionnaire, elle tenoit ce langage. Aujourd'hui, les deux autorités qu'on vient de citer ont sans doute perdu leur crédit.

(*) Dans deux lettres publiées à Paris au

Quoique les Députés, à leur retour, eussent diminué les inquiétudes, elles prirent incessamment un caractère plus mortel, tout justifioit l'alarme publique. Pour assurer un libre cours à sa tyrannie au dedans et à ses ravages au dehors, le Conseil exécutif de la République françoise venoit d'en proscrire les représentans; une troupe de conjurés serviles, le rebut de la nation, vendoit au Directoire leurs collégues, leurs décrets, la France, et l'Europe. Tardivement l'an-

mois de Juin 1797, j'avois révélé l'imposture des manifestes de *Buonaparte* contre Venise, ses trames dans le Bergamasque, le Bressan et le Véronois, sa duplicité, ses rapines, son ingratitude envers deux républiques, qui, du jour où il eut passé le Pô, le comblèrent de gratifications lui et son armée. A la lecture de ce tableau qu'il n'osa démentir, *Buonaparte*, ne modérant pas sa fureur, accabla les Députés bernois de reproches sur l'asile que m'accordoit leur gouvernement. Aussitôt je fus dénoncé dans le Conseil souverain, et décrété d'exil par le Conseil secret que dominoient les Chefs du parti françois. Cet arrêt étoit illégal; car, Citoyen de Genève, et Combourgeois de Berne, on ne pouvoit me bannir du Canton sans me

cien Conseil des Cinq-cents, se réveillant à la vue des excès de *Buonaparte*, témoigna un désir plutôt qu'un dessein de justice; sa première plainte lui coûta l'existence: toute espérance de paix, de liberté, de probité publique, fut ensevelie avec ces députés.

Cette catastrophe décida celle du Corps helvétique, M. *Barthélemi*, qui avoit échangé sa maison de Basle contre le palais Directorial, disparut avec les représentans du Peuple; un désert sous la Ligne fut la rétribution de ses services;

faire mon procès; mais il est aisé de croire que je ne perdis mon temps ni à demander grâce, ni à incidenter. Bien plus touché de la situation critique de la Suisse que de la mienne propre, je n'ignorois point à quelle violence cédoit le gouvernement, et ses regrets. Berne tiroit sur son défenseur.

Buonaparte, instruit de cette mesure, en remercia les Députés, et parut un instant rendre ses bonnes grâces au Canton, où les instigateurs du décret le regardèrent alors comme un coup d'Etat, et se félicitèrent d'avoir, si à propos, deviné les passions du *Héros de la Grande Nation*, laquelle n'est pas une Nation grande.

Carnot le suivit dans l'exil: tous deux avoient détourné jusques-là le coup médité contre la Suisse; cette contrée dévouée demeura sans protecteurs, et n'eut plus de ressources que dans son union et son courage.

C'est à cette époque du mois de Septembre 1797 que le plan du Directoire paroît avoir été définitivement fixé, mais l'incertitude subsistante sur la paix traitée à Campo-Formio, défendit d'en brusquer l'exécution. Sans ouvrir la tranchée en règle; on disposa les mines, et les préparatifs qui devoient faciliter l'assaut.

Avant tout, les cinq *Tibères* de Paris s'occupèrent d'inventer quelque prétexte d'invasion, et ensuite de s'ouvrir le chemin par des expédiens révolutionnaires. Quoique dispensés depuis long-temps d'argumenter avant d'attaquer, et de colorer leurs hostilités par des exposés préliminaires, ils s'efforcèrent d'engager les Suisses dans quelque résolution qu'ils pussent calomnier, pour établir sur cette calomnie le pivot de l'agression. D'un

autre côté, aussi lâches qu'injustes, ils n'osoient affronter une nation martiale, armée, dont la résistance pouvoit compromettre l'expédition, et généraliser une seconde fois la guerre.

Ils débutèrent donc par des embûches et des dissolvans. Prolonger la confiance des Suisses par des protestations pacifiques, menacer un seul Canton pour détacher les autres de ses intérêts, diviser les membres de la Ligue et le sein de chaque régence, investir le peuple de suborneurs, répondre aux ombrages par des embrassemens, provoquer des innovations qui affoiblissent l'autorité et la concorde, étouffer la Suisse par elle-même, pour l'accabler à son agonie; tel fut le détail savant des instructions confiées aux Agens directoriaux: les serpens précédèrent les tigres, et les empoisonneurs politiques firent l'avant-garde des armées.

La pluralité des opinions se méprit sur leur but. Il ne s'agissoit ici ni de quelques déplacemens dans l'autorité, ni de quelques réformes constitutives, ni de

peuple, ni de liberté. La France armoit pour piller la Suisse, pour en dissoudre la confédération, pour en concentrer la force et les volontés dans les créatures du Directoire et de la Révolution, pour faire de leur assemblée le Conseil administratif des intérêts de la République françoise, de la Suisse la tributaire de ses besoins; des Treize Cantons l'avant-poste de la Franche-Comté, de leur alliance un vasselage indissoluble, de leurs richesses un capital à son usage, de leur population une tribu de réquisitionnaires.

Le Directoire associa deux Suisses dénaturés à sa conjuration. L'un fut cet avocat *La Harpe* que nous avons désigné plus haut, pensionnaire de l'empereur de Russie, se titrant de colonel pour avoir enseigné la grammaire aux jeunes Grands-ducs, revenu de Pétersbourg depuis quelques années, forcé ensuite par des libelles contre son souverain de quittes sa patrie, et en tramant la ruine à Paris. L'autre, *Ochs*, grand tribun de Basle, fut mandé par le Directoire dans

l'automne de 1797, pour lui servir de coadjuteur.

Le premier, aussi ignorant qu'emporté, étoit bon tout au plus à faire un démagogue de village. *Ochs*, plus délié, jouant la *philosophie*, législateur révolutionnaire, également amoureux d'argent et de pouvoir, dirigeoit la majorité des conseils de Basle. Comblé de procédés par M. *Barthélemi* et honoré de sa confiance, il en devint l'accusateur aussitôt que ce ministre fut condamné. Le Directoire, sentant le mérite de cette ingratitude, lui confia la rédaction de ses ordonnances législatives pour la Suisse, et en même temps le travail de l'incendier.

Appeler la guerre et la désolation sur le pays qui nous a nourris, devenir l'instrument subordonné d'une usurpation étrangère, livrer ses concitoyens aux fléaux d'une révolution *forcée*, et monter sur leurs cadavres à la dignité de vice-gérens de *Rewbell* et de *Merlin*, (*) des

(*) *Ochs et La Harpe* sont membres du Directoire helvétique par *ordre* du gouvernement françois.

forfaits si lâches n'avoient pas encore souillé l'histoire helvétique. Ce sont de pareils hommes, cependant, dont la sacrilége impudeur ose se vanter aujourd'hui d'avoir ressuscité *Guillaume Tell!*

Nonobsant leurs efforts, leurs correspondans, leurs émissaires, ils ne purent réunir qu'un petit nombre de prosélytes. C'eût été beaucoup d'en compter 250 dans les petites villes du Pays de Vaud: Basle fournissoit plus d'auxiliaires dans une populace d'usuriers, d'entremetteurs, d'artisans brouillons, et de fanatiques; mais, je doute qu'un dénombrement complet eût fourni six mille révolutionnaires dans la Suisse entière. Il faut observer de plus, que très-peu adhéroient au plan d'une Révolution complète, à l'idée de sacrifier l'indépendance respective des Cantons, et à la subversion des lois fondamentales; presque tous avoient en horreur toute intervention étrangère. Dans ce recensement, on ne comprend point quelques villages manufacturiers sur les bords du Lac de Zurich: en 1795 les Jacobins de France les avoient incités

à une rebellion qui fut réprimée; ils n'avoient pas cessé d'entretenir des intelligences avec leurs séducteurs: on leur envoya en 1797 des instructions et de l'argent: c'étoit des conjurés prêts à recevoir les troupes françoises et à s'emparer de Zurich sous leur protection.

On doit donc regarder comme un fait fondamental que la nation en masse, que l'immense majorité des villes et des campagnes repoussoient le projet d'une révolution quelconque. Jamais celle de France n'avoit eu en Suisse plus de détracteurs; jamais l'opinion publique n'avoit été moins altérée; jamais les novateurs ne furent plus dépourvus de tous moyens de rompre l'alliance des gouvernemens et des peuples, et de porter ceux-ci à une insurrection spontanée.

Pour faire prévaloir l'impuissance d'une minorité obscure et débile sur la volonté générale, l'emploi prématuré de la force ouverte offroit trop d'insuffisance et de hasards; mais, quoique cette considération eût dicté d'abord au Directoire des mesures dissimulées, la pétulance

de

de son despotisme l'emporta bientôt sur sa politique. De bonne heure, il ne modéra plus l'insolence de ses démarches : assiégées de réquisitions impérieuses, les régences helvétiques n'eurent de choix qu'entre l'obéissance et la guerre; leur indépendance législative crouloit, et en tolérant les premières insultes faites à leur souveraineté, elles alloient perdre la souveraineté même.

De ces outrages accumulés, le plus décisif fût la demande de renvoyer le ministre de Sa Majesté britannique. Depuis que les peuples policés ont reconnu un droit des gens, aucun d'eux n'avoit encore osé hasarder un pareil attentat. On vit des Puissances éloigner des ambassadeurs, qui, ayant eux-mêmes violé la loi des nations, en perdoient aussi la protection; mais exiger d'un Etat indépendant un tel mépris de la foi publique, et d'un caractère inviolable, c'est usurper soi-même l'autorité souveraine. Toute puissance qui souscrit à cette audace, est effacée du nombre des sociétés libres.

Le Directoire se piqua de mettre dans la forme autant d'insulte que dans la réquisition même. La postérité aura peine à croire qu'a la fin du dix-huitième siècle, il se soit trouvé en Europe un gouvernement assez dépourvu de pudeur, pour charger d'un semblable message le plus abject des intrigans subalternes. Cet égrefin diplomatique, né dans la haute Alsace, et parent de *Rewbell*, se nommoit *Mengaud*. (*) Employé ci-devant dans des missions ténébreuses, et des exploits révolutionnaires, joignant l'insolence à la bassesse de moeurs d'un recruteur, il fut choisi pour aller notifier aux Suisses la volonté de ses maîtres. Certes, les *Popilius*, les *Pompée*, les

(*) Je vis arriver à Zurich ce plénipotentiaire, accompagné d'une prostituée allemande, soeur d'un voiturier, et qui lui servoit d'interprète. Il passa dans l'ivresse et la débauche, au milieu de la famille de cette créature, le tems de son séjour à Zurich. Deux mois après, dans des imprimés *officiels*, il entretint les Suisses de sa vertu, de ses moeurs, de sa loyauté, et du respect qui lui étoit dû.

Paul Emile, qui remplissoient autrefois des fonctions analogues auprès des rois de l'Asie, étoient des personnages plus imposans; mais la *Grande Nation* place sa dignité à trier ses ambassadeurs dans l'égoût de sa population, et à se faire représenter par des hommes dont le caractère soit le miroir de ses moeurs et de son gouvernement.

Mengaud, il est vrai, se déploya d'abord, modestement, comme courrier de cabinet. Le Directoire, qui commandoit le renvoi de M. *Wickham,* n'entendoit pas le négocier. Son agent parut à Berne sans lettre pour l'Etat, et sa mission se réduisit à signifier à l'Avoyer l'arrêté par lequel le Directoire avoit délibéré cette mesure. Berne ayant répondu qu'elle concernoit le Corps helvétique entier, *Mengaud* se rendit à Zurich, où il exécuta sa notification avec aussi peu de formalités. Après avoir assuré les deux Cantons de la tendresse du Directoire, et du prix qu'il attacheroit à leur obéissance, il passa à Basle, pour y allumer le foyer de la révolution helvéti-

que. — Six semaines ensuite, il se métamorphosa en proconsul, et fut revêtu du caractère de ministre de la République françoise.

Si l'entêtement de la majorité des Cantons et des régences à supposer quelque justice dans leur ennemi, eût été moins invincible, une semblable indignité devoit ouvrir les yeux; mais, frappés de craintes, et pourtant encore fascinés d'espérances, ils se flattoient d'échapper en temporisant.

Violer l'hospitalité, le droit des gens et la reconnoissance, par égard pour les meurtriers de *Louis XVI*, tant d'ignominie eût manifesté une impuissance et un abaissement complets. Refuser de s'y soumettre, c'étoit provoquer la guerre. Sans attendre les ordres de sa Cour, M. *Wickham* eut la générosité de tirer le Corps helvétique de sa perplexité, en quittant le territoire de la Suisse. Convaincu de sa perte très-prochaine, et craignant de fournir le prétexte de sa proscription, il consulta la magnanimité de son souverain et sa propre sagesse, plu-

tôt qu'un stérile point d'honneur. Son gouvernement fut loin de le désavouer; il en déclara les sentimens dans une dépêche, adressée de Francfort, le 22 novembre à la régence de Berne, et qui restera comme un monument comparatif de grandeur d'ame et de sensibilité dans la nation britannique, de violence et d'opprobre dans les indignes successeurs des rois de France. (*)

Loin de la conjurer, ce départ de M. *Wickham*, auquel les Suisses attachèrent une fausse importance, fit éclater l'orage. En vain Berne, pour excuser sa demi-resistance, députa-t-elle à Paris deux membres de son gouvernement; cette humiliation amena un nouvel affront. Accablés de rebuts, bercés de faussetés, ces députés furent chassés de France: tous deux appartenoient au parti de conciliation éternelle avec le Directoire. S'ils en pénétrèrent les desseins, comment leur rapport n'entraina-t-il pas sur-le-champ des mesures de défense? S'ils les igno-

(*) Voyez *Pièces justificatives* (A).

rèrent, cette ignorance pût-elle être volontaire? (*)

Quoi qu'il en soit, leur retour fut suivi de nouvelles réquisitions; les Cantons ne conservèrent plus que l'ombre de la souveraintè, et avant la fin de novembre le Directoire ne les traita plus que comme des *sujets*, dont la docilité même ne pouvoit retarder ses vengeances.

(*) L'un de ces députés étoit le capitaine *Moutach*, jeune homme ardent, orateur en chef de son parti dans le Conseil souverain, honnête homme, bon citoyen, mais égaré, comme tant d'autres, sur la révolution de France, sur ses directeurs et ses conséquences. Il avoit pour collègue le Lieutenant-Colonel *Tillier*, beaucoup moins pur, mais plus fin, plus expérimenté, ce qui reparoîtra dans le cours de cette relation.

CHAPITRE V.

Caractère des Ministres françois en Suisse à la fin de 1797. — Invasion de l'Erguel. — Esprit et conduite du Corps helvétique à cette époque. — Etat du Pays de Vaud.

LES agens dont se composoit le corps diplomatique du Directoire en Suisse, réunissoient les caractères nécessaires à la circonstance. La légation de M. *Barthélemi* fut réformée, à la réserve du citoyen *Bacher*, autrefois secrétaire d'ambassade sous la monarchie, plus servile que méchant, et moins révolutionnaire que décidé de conserver, à tout prix, la faveur de ses commettans. Cependant, qu'ils le jugeassent trop timoré, ou qu'ils se défiassent de son adresse, ils l'envoyèrent à Ratisbonne à la fin de 1797: avant son départ, il annonça que les Suisses *le regretteroient*; son successeur immédiat, le citoyen *Mengaud*, ne démentit point cette prédiction. A la peinture que nous

avons tracée de ce dernier ministre, il suffit d'ajouter, qu'il s'entoura de collaborateurs, dont l'esprit, les moeurs et le caractère correspondoient à leur mission commune.

Dans les Grisons, la France étoit représentée par *Florent Guyot*, Jacobin, bourguignon et conventionnel éprouvé; dans le Valais, par un *Mangourit*, Lieutenant-criminel au bailliage de Rennes en 1782, et qui, ayant tenté un viol sur une jeune prisonnière qu'il étoit chargé d'interroger, fut mis en jugement et condamné: la fuite et des protections le sauvèrent de la corde: il reparut à Rennes avec la Révolution, en devint un des boutte-feux, et ensuite un envoyé.

Le but du Directoire étant d'insulter les Suisses jusqu'à ce que leur ressentiment lui fournît quelque prétexte d'invasion, et de les attaquer par des brûlots avant de les attaquer corps-à-corps, cela explique le choix de trois agens au-dessus de toutes considérations, et dont la nomination seule étoit une offense au Corps helvétique.

Ils travaillèrent de concert sur leurs divers territoires; mais la légation de Basle, centre des opérations, dirigeoit le mouvement général. Pour former son inexpérience, *Mengaud*, d'abord commissaire du Directoire, avant de s'installer en qualité de chargé d'affaires, conserva *Bacher* jusqu'au milieu de décembre; ils préludèrent ensemble à l'aggression décisive, par trois notifications aussi déshonorantes pour les Suisses qu'attentatoires à leur sureté. Par la première, ils requirent l'absolution et le retour immédiats des séditieux, et des conspirateurs bannis des Cantons depuis l'origine de la Révolution.

Dans la seconde du 25 novembre, ils ordonnèrent l'expulsion subite et universelle des Emigrés, prêtres, déportés, et de plus, qu'on leur *livrât*, comme *criminels d'Etat*, *jugés pour forfaitures*, les membres du Corps législatif, et autres *condamnés* à la suite du 18 fructidor.

Par la trosième, on exigea que les officiers suisses, chevaliers de St. Louis,

ou du Mérite militaire, fussent dépouillés de ces décorations. Le style de cette dernière note décela *Mengaud*, caché encore sous la signature de *Bacher*. *Les porte-croix*, y disoit-on, *sont affiliés aux Condéens. Ceux qui souffriront qu'on porte ces croix seront envisagés comme* FAVORISANS DES CONSPIRATIONS, etc. etc.

Le Corps helvétique consulta dans ses réponses une prudence pusillanime. La première réquisition fut éludée plutôt que rejetée: on récrimina sur la seconde en demandant que le Directoire livrât de même les conspirateurs suisses réfugiés en France: la troisième fut accordée, et des guerriers honorés par de longs services reçurent l'ordre de déposer le témoignage de leur valeur. (*)

(*) En 1794 le gouvernement françois avoit déjà demandé aux individus ce sacrifice de leur honneur, en promettant une pension à tous les renégats. Moins de cent officiers, la plupart pressés par leur pauvreté, renvoyèrent leurs croix et leurs brevets; mais la pension ne fut jamais payée. En faisant ensuite ordonner, par leurs Souverains res

Le succès d'un semblable outrage chez une nation militaire, en combloit l'avilissement et l'imprudence; mais le fatal aveuglement des régences leur déguisa la suite inévitable d'un pareil oubli de leurs devoirs.

Le ton comminatoire de ces notes présagea l'approche des armées. Déjà le Directoire françois, après avoir flétri la Suisse de ses ordonnances, la flétrissoit encore de leur exécution. Il osa se faire livrer à Basle *Richer-Sérisy* fuyant la déportation, enlevé lui et ses papiers, au mépris du droit des gens, dans une ville étrangère, par les sbirres d'une régence assez vile pour renouveler un forfait du seizième siècle: mais lorsque l'indigne Suisse qui décela *Louis le Maure*, sortant déguisé de Novarre, revint dans sa partie, cette trahison fut vengée, et le traître décapité. (*)

pectifs, à la généralité de ces militaires de quitter leurs croix, le Directoire fut dispensé de mettre un prix à cette violence. C'est ainsi que la France acquitte ses dettes.

(*) La justice m'oblige de dire qu'avant de

Le Corps helvétique garda le silence sur cet attentat. Plus le danger devenoit pressant, moins le parti dominant dans les principales régences rougissoit de sa peur et de son abjection. Toutes les vertus nationales sembloient assoupies : cette dégradation éclata sur-tout au passage de *Buonaparte*, qui traversa la Suisse pour se rendre à Rastadt. — Avant de quitter Milan, il avoit répondu le 11 novembre, aux plaintes timides des Grisons sur l'incorporation de la Valteline à la république cisalpine : « La République françoise vous accordera sa pro« tection, toutes les fois que vous vous « conduirez envers elle avec les égards dus

le livrer, les magistrats de Basle firent avertir *Richer-Sérisy* de quitter la ville. Deux jours avant son arrestation, je lui avois réitéré cet avertissement, en lui offrant une place dans ma voiture : un de ses compatriotes et l'aubergiste le lui renouvelèrent. Sa sécurité et son étoile l'emportèrent sur toutes les instances ; il imagina qu'on n'oseroit jamais s'attaquer à un homme comme lui.

« dus au plus puissant peuple de l'Eu-
« rope. »

Ce ne fut pas en *Protecteur* néanmoins, mais en souverain morose et haineux, qu'il se déploya dans ce voyage. Chacune de ses paroles fut une forfanterie ou une insulte. A Genève, il se vanta de *démocratiser l'Angleterre dans trois mois*. Berne lui avoit préparé des honneurs, un bal, des députations et des relais ; il repoussa tout avec un dédain superbe, et passa debout, ne laissant sur sa route que des traces d'humeur et de mépris. Quelques courtisannes et quelques *sans-culottes*, qui vinrent lui présenter des fleurs et des complimens à son passage à Lausanne, méritèrent seuls ses attentions.

Cependant il se reconnut à Basle. Je ne sais quel *Dufour*, devenu général et commandant à Huningue, vint lui dire: »Je ne te comparerai pas aux *Turennes* »et aux *Montécuculli*, tu les as surpas»sés; mais je m'écrierai avec tous les »Républicains, *Buonaparte* est le pre»mier homme de l'univers. « Un Bour-

guemestre, *Buxtorf*, aussi grand orateur que grand politique, renchérit sur l'éloquence de *Dufour.* — »Le laurier de »la victoire immortalise le héros, dit-il »au voyageur. — En servant la liberté, »vos bienfaits s'étendent *par-là* jusqu'à »nous. — Ce n'est donc point l'admi»ration seule qui fait l'objet de notre »mission, *c'est la reconnoissance.* — Vous »aurez lu en Suisse *sur tous les visages*, »l'expression du contentement compen»satoire de tant d'inquiétudes. Vous »signerez le bonheur de la Suisse à »Rastadt.«

Ces horribles platitudes enivrèrent le *héros*: il prononça sententieusement qu'il n'existoit que deux républiques en Suisse; Genève sans lois et sans gouvernement, et Basle converti en comptoir et en atelier de la révolution.

Ce passage de *Buonaparte*, certainement intentionnel, eut une influence très-marquée: il servit de signal aux novateurs et aux séditieux; l'effervescence de leurs transports témoigna de leurs espérances; ils commencèrent à jeter la

moitié du masque. Aussitôt une nuée d'émissaires françois débordèrent en Suisse de toutes les frontières : Mengaud et sa troupe redoublèrent d'activité et de pratiques ; des correspondances, soit de Basle, soit de Paris, allumoient cette petite minorité de perturbateurs, jusque-là craintive et inaperçue ; des agitateurs parcouroient les villes et les campagnes ; on forma des clubs clandestins en quelques lieux ; la légation de Basle leur promit secours, hommes et argent ; les écrits inflammatoires dans les deux langues commencèrent à se répandre.

Les régences interdites paroissoient frappées d'un abattement mortel. Au lieu de fermer sans délai les communications avec la France, de redoubler la sévérité de leur police, d'intimider les méchans, elles craignoient encore d'offenser leur ennemi, en prévenant ses attentats ; elles parloient de la *générosité* du Directoire, perdoient un temps précieux en délibérations sans résultats, et ne sembloient se douter aucunement de la proximité de leur ruine.

Pour prolonger cet étourdissement et donner des titres aux prédicateurs de *modération*, le ministre *Talleyrand*, accréditant *Mengaud* comme chargé d'affaires, manda le 16 décembre au Corps helvétique, que la mission de cet envoyé *n'auroit pour objet, que de saisir toutes les occasions d'exprimer les voeux* SINCÈRES *du Directoire exécutif pour la prospérité du louable Corps helvétique.* Ces assurances se répétoient par des informateurs apostés. Mengaud lui-même écrivit à la chancellerie de Zurich: »L'ar- »rêté du Directoire dont j'ai l'honneur »de vous transmettre copie, m'interdit »à moi *qui ai celui d'être son Agent,* »toute explication sur des bruits absur- »des d'envahissement, et qui n'obtiennent »le succès de calomnie, que par la *bon-* »*ne foi de ceux* que *des motifs odieux,* »*aidés des moyens de la perfidie*, entre- »tiennent dans l'erreur (*). «

(*) A l'installation de *Mengaud*, il fut harangué par le général *Dufour*, qui lui dit: „Ci- „ toyen *Mengaud*, le Directoire exécutif, en te „ nommant chargé d'affaires, étoit bien convain-

La duplicité de *Talleyrand*, le galimathias de *Mengaud*, toutes ces tromperies de petits princes d'Italie au 15e. siècle, assoupirent les Cantons jusqu'au 15 de décembre 1797, jour où l'invasion de la partie helvétique de l'évêché de Basle, par un corps de troupes françoises, creva le nuage et montra l'éclair à tous les yeux.

Nous avons fait observer antérieurement que ce district, compris dans la

„ cu de ton civisme, et nous applaudissons à „ son choix. Eloigne de la diplomatie, cette „ affreuse politique, cette astuce des cabinets des „ rois: la franchise, la loyauté, la générosité, „ voilà le caractère de la grande Nation que „ tu représentes." Il parla ensuite de *foudre* et du pavillon tricolor. *Mengaud* reconnoissant, et non moins élevé, lui répondit avec solennité: „ Tu l'as dit, *Dufour*; le Directoire, en m'appe„ lant au *poste honorable et délicat de* SON RE„ PRÉSENTANT, a cru reconnoître *dans moi* un „ civisme bien prononcé. En te demandant l'ac„ collade fraternelle et à l'état-major d'Huningue, „ je *provoque* de ta part et de la sienne l'exa„ men le plus sévère de ma conduite."

C'est par ce beau style des sociétés fraternelles de 1792 que *Mengaud* fit l'essai public de ses talens.

neutralité par une convention explicite du 27 août 1792, entre les députés suisses et M. *Barthélemi*, et ratifiée par la Convention dans le mois de novembre suivant, ne releva jamais de l'Empire germanique, comme le reste de l'évêché de Basle. La ville de Bienne, qui en faisoit partie, étoit une république libre sous la suzeraineté de l'Evêque, allié du Corps helvétique, et députoit aux diètes générales. L'Erguel, autre portion de ce territoire, marchoit sous la bannière de Bienne, et tenoit aux Cantons protestans par la garantie de sa religion et de ses priviléges. La *Neuveville* et le *Munster-thal*, qui complettent cette enclave helvétique, jouissant du droit de combourgeoisie à Berne, en dépendoient pour le spirituel et la protection de leurs immunités. Dans toutes les guerres confédérales, ce petit état fournit ses contingens à l'Union, et suivit les drapeaux de Berne.

Prétendre que l'occupation des terres de l'Empire à la rive gauche du Rhin donnoit à l'occupant le droit de saisir

un pays étranger, annexé *conditionnellement* à un état allemand, une telle logique caractérisoit le Directoire françois. Rompre sans préalables, et à force armée, l'alliance et les rapports de ce pays avec la Suisse, s'en emparer à titre de conquête après en avoir reconnu l'indépendance, et sans les consulter, ni eux ni leurs garans, dépouiller ces peuples de leurs priviléges, cette usurpation ne se concilioit guère avec l'évangile des *Droits de l'Homme*, avec l'ostentation de liberté, avec la bonne foi et les sermens.

Berne, cependant, se reposant sur tout cela, commit l'imprévoyance de laisser ouvert ce pays contigu à son territoire, et dont la possession livroit aux François les défilés du Mont Jura; ensorte qu'une fois maître de Bienne, l'ennemi dominoit la plaine du Canton, et dans une marche pouvoit arriver sous les murs de sa capitale. J'ignore si cette faute décisive fut le fruit de faux avis ou de la crainte d'engager la querelle: quoi qu'il en soit, ses conséquences n'é-

chappèrent à personne; le Directoire les avoit toutes pénétrées.

Cette invasion imprévue s'opéra par une simple proclamation dont le citoyen *Mengaud* chargea ses soldats, et dont le langage en d'autres temps eût fait rire de pitié; car le burlesque dans les opérations révolutionnaires est inséparable de l'atrocité (*) Ce coup de main une fois consommé, la légation françoise informa le Corps helvétique de *l'occupation prochaine* des pays envahis: si cette notification fut remarquable par sa dérision, elle fut alarmante par le projet de brigandage qu'elle annonça, en réservant à la République françoise les *indemnités qui lui étoient dues pour la non-jouissance, et en général pour tous les torts que lui avoient causés les obstacles mis jusqu'à présent à la prise de possession des susdits pays* (**)

L'impression de cet événement inattendu fut générale en Suisse, et profonde

(*) Pièces justificatives (B).

(**) Lettre de *Bâcher* au Corps helvétique du 23 Frimaire, an 6 (13 décembre 1797.)

[da]ns le Canton de Berne: elle inspira [a]ux magistrats des regrets, et aux peu[p]les le désir de les venger: de ce mo[m]ent l'illusion se dissipa, et la nation [d]ésabusée, ne considérant plus les Fran[ç]ois que comme des ennemis perfides, demanda à s'armer et à les chasser. Plus la confiance dans leurs promesses avoit été opiniâtre et prolongée, plus le ressentiment de leur infidélité fut populaire et terrible; mais si le zèle du peuple étoit prompt et absolu, la majorité de la régence de Berne redouta de l'employer. Le corps françois entré dans la Suisse occidentale ne s'élevoit pas à huit mille hommes sans artillerie; ses dispositions de défense étoient encore à faire; les habitans le voyoient avec horreur: en huit jours on l'eût expulsé de l'Evêché de Basle; on conservoit une frontière inappréciable, on couvroit son flanc occidental, on imprimoit à la nation un mouvement nécessaire et irrévocable, on abattoit les séditieux, on apprenoit aux François à quel prix ils acheteroient la conquête de la Suisse entière.

Aucun de ces avantages n'échappoit au gouvernement de Berne; mais, toujours en arrière des événemens, les temporiseurs prévalurent. Loin d'obéir au sentiment public, ils se renfermèrent dans de vaines protestations; et au lieu de conduire sur-le-champ leurs milices animées vers l'ennemi, ils le laissèrent s'affermir, recevoir des renforts, et ne lui opposèrent qu'un cordon de défensive. — Inutilement les habitans désespérés de l'Erguel et du Munster-thal implorèrent assistance; leur désolation instruisoit la Suisse du sort que lui préparoient ses *libérateurs.* Emprisonnemens, insultes, viols, réquisitions, rapines de toute espèce, signaloient l'arrivée de ces étrangers que *Mengaud* venoit d'annoncer à leurs victimes, *comme des frères et amis*, comme *des protecteurs des personnes et des propriétés.*

Pour se rendre raison de l'incertitude et des lenteurs qui attiédissoient les délibérations de Berne, on doit se reporter au tableau antérieur des divisions dont ces Conseils étoient agités. Tan-

dis que 100 de leurs membres, inspirés par l'ancien esprit national, et par l'Avoyer de *Steiguer*, préféroient la patrie à leur conservation et les combats à la mort graduelle où se traînoit la république, le parti de la prudence n'abandonnoit point l'espoir d'une conciliation, et se défiant des moyens de résistance, préféroit de glisser dans la révolution plutôt que d'en appeler une plus furieuse par des batailles: il se lioit ainsi au parti françois encore imparfaitement désabusé, promettant sans cesse de désarmer le Directoire par des négociations, trop orgueilleux pour avouer ses méprises, en commettant de nouvelles pour justifier les précédentes, suivi par les lâches, bouclier des intrigans qui, à l'aide d'une révolution mitigée et d'une affiche de principes populaires, espéroient gouverner l'état sous les auspices de la France. Ces forces opposées s'annulloient mutuellement, et de leur choc résultoit alternativement l'inaction, ou des demi-résolutions.

La plupart des régences helvétiques renfermoient les mêmes causes de foi-

blesse. Les Cantons plus éloignés de l'ennemi ne se prêtoient qu'avec lenteur et répugnance à secourir Berne; la sureté de cette alliée ne leur sembloit point assez compromise pour mettre en danger celle de la Suisse, et pour exiger une assistance immédiate. Comment réunir tant de Corps délibérans, sur lesquels pèse toujours la force d'inertie? Et, sans être assuré de leurs concours, comment se dévouer seul à la défense générale?

Quelque fût le poids de ces objections, elles l'eussent vraisemblablement perdu, si Berne eût donné l'exemple d'une détermination virile. Ce premier mouvement si légitime, et suivi d'un succès, eût bientôt ébranlé la confédération entière, et mis fin à ses irrésolutions: c'étoit une pétition de principe que d'attendre ses décisions pour combattre, au lieu d'entraîner ses décisions en combattant.

On peut se peindre d'ailleurs l'intensité que donnoit à une situation aussi critique, l'infernale intrigue de la France,

ses promesses furtives et ses menaces terrifiantes, son activité à brouiller les idées, à tromper la prévoyance sur son but et ses moyens, à profiter des moindres circonstances pour envenimer les divisions. Par exemple, après l'invasion du Munster-thal et de l'Erguel, elle ne rougit pas de répandre que le traité de Campo-Formio l'autorisoit à cette mesure, concertée avec l'Empereur, et que ce monarque aspiroit à partager la Suisse. Trop de ses habitans eurent la simplicité d'ajouter foi à cette imposture, et de craindre l'Autriche encore plus que le Directoire.

Cette chaîne d'embarras dans laquelle le Gouvernement bernois se trouvoit enveloppé, s'agrandit et s'aggrava incessamment par l'agitation qui se manifesta dans quelques villes du Pays de Vaud. Cette province, d'environ 80 mille ames, partageoit la prospérité générale du Canton et sa fidélité. Plus actifs, non moins braves, non moins loyaux que les Suisses allemands, ses habitans n'en ont ni l'esprit d'ordre, ni l'industrie, ni l'éco-

nomie, ni la tempérance: ces différences en introduisent une dans leur opulence respective, et dérivent aussi de celles des cultures: le Vaudois participe du François dont il parle la langue, et n'appartient à la Suisse que par agrégation.

Cependant, on eût difficilement compté dans cette magnifique contrée dix mille individus qui ne fussent idolâtres du gouvernement de Berne, surement pas la moitié de ce nombre qui aspirassent à un changement, et à peine trois cents qui conjurassent des innovations absolues. Mais ces derniers s'affiliant des étrangers et quelques ambitieux, fortifiés par la protection du Directoire et influencés par ses mandataires, s'organisèrent secrétement. Là, comme en Irlande, les mots de *réforme* et de *représentation* masquoient le dessein de révolte et d'indépendance. Quoique les espérances et les menées de ce méprisable peloton fussent assez publiques, l'autorité en dissimula la connoissance jusqu'à l'arrêté du 7 nivose (17 décem-

bre), par lequel le Directoire demanda au ministre des relations extérieures, *un prompt rapport sur une pétition de plusieurs habitans du Pays de Vaud, tendante à obtenir, en exécution d'*ANCIENS TRAITÉS, *la garantie de la République françoise pour le rétablissement de leurs droits.*

Il faut dire un mot de cette *pétition*, de ces *traités* et de ces *droits*. La pétition étoit l'ouvrage de *La Harpe* et des autres bannis; les *traités* n'ont jamais existé; et les droits étoient imaginaires. Toute cette belle diplomatie du Directoire et de *Talleyrand* fut puisée dans les libelles où *La Harpe*, fabriquant des chartres, et fondant des chimères sur des suppositions, avoit transmis la souveraineté du Pays de Vaud aux prétendus anciens états de cette province.

Sous le ducs de Savoie elle jouissoit de l'exemption de la taille arbitraire, du privilége de consentir les subsides *extraordinaires* et d'immunités importantes. Ses états, si l'on peut donner ce nom à des convocations très-rares et très-limi-

tées, s'assembloient tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, toujours par ordre du Prince, qui se passoit d'eux le plus souvent, en s'adressant directement et séparément aux ordres dont ils étoient formés. Leur composition irrégulière, et absolument féodale, excluoit la totalité des campagnes plongées dans la servitude. Huit ecclésiastiques, vingt nobles, et quatorze villes, possédoient seules le droit de députation.

Lorsqu'en 1536 Berne conquit le pays de Vaud sur les ducs de Savoie, elle le fit sans capitulation; à la réserve de quelques bourgs, qui, en se soumettant volontairement, obtinrent la confirmation de leurs priviléges, le reste de la province appartint au vainqueur sans restriction. Berne, cependant, eut la générosité de lui restituer ses franchises, et de maintenir ses coutumes; elle en étendit même le bénéfice aux communautés qui n'en jouissoient pas; elle affranchit les campagnes, et les exempta de la taille; elle substitua des juridictions populaires et indigènes aux justi-

ces du Prince et des Seigneurs. Nulle corporation n'imagina de réclamer les états: toutes les années le Conseil souverain de Berne, et les Baillifs à leur installation, prêtoient le serment solennel de maintenir les franchises du Pays de Vaud; jamais ce serment ne fut violé. Si ces obscurs états furent oubliés, les Vaudois durent bénir le motif de cet oubli, puisque l'absence d'impositions fit tomber l'objet de ces assemblées.

C'est néanmoins cette institution féodale, dont aucune loi connue, aucun usage invariable, n'avoient fixé les droits et la compétence, abolie de fait par la nature même des choses, et incompatible avec l'état actuel du pays; c'est cette institution dont les applanisseurs de Paris se faisoient les restaurateurs. Quant aux *traités de garantie*, sur lesquels ils étayoient leur intervention, cette fiction hardie reposoit sur une hypothèse très-originale. Le Directoire prétendoit que la conquête de la Savoie lui transmettoit les droits des anciens

Ducs, et que ces derniers, à la cession du Pays de Vaud, ayant garanti les privilèges et les états de cette province, la France devoit aujourd'hui exécuter cette garantie, oubliée durant deux siècles. Que pensera-t-on des jurisconsultes du Luxembourg, en apprenant que ni le traité de Lausanne en 1564, par lequel le duc *Emanuel Philibert* renonça à perpétuité au Pays de Vaud, ni aucun des traités de cette maison avec le Canton de Berne, ne renferment un seul mot de cette garantie, de ces états, et de l'engagement de les maintenir?

Ce genre d'argumentation manifestoit assez que la violence ouverte alloit servir au Directoire de droit public plus authentique. Si Berne eût assemblé les états du Pays de Vaud dans leur ancienne forme, on eût exigé une autre représentation; celle-ci conduisoit à l'anarchie, et l'anarchie à l'indépendance, provoquée et soutenue par les François.

Nonobstant l'évidence de ces transitions immédiates, plusieurs se flattèrent d'apaiser le différent, en proposant des

concessions au Pays de Vaud: d'autres apercevoient dans cette condescendance des moyens de s'attacher la province plus fortement: on discuta ces opinions, et à pure perte; car la convocation des états étoit, non pas le but, mais le moyen du Directoire et de ses auxiliaires: ils marchoient à une révolution complète; plus l'on se fût montré flexible, plus ils eussent été exigeans, et jusqu'à ce que leur dessein définitif eût été accompli, ils se fussent moqués des avances, en rejetant toute conciliation.

Dans cette confusion d'avis, et au milieu de sa perplexité, le gouvernement se débattoit encore contre la nécessité d'agir. Chaque jour il receyoit, avec la nouvelle d'une fermentation progressive parmi les rebelles, les témoignages de loyauté les plus éclatans, les instances les plus pressantes de la grande majorité fidelle, qui le conjuroit de sortir de son irrésolution, et de déployer son autorité. Enfin le Conseil souverain arrêta d'envoyer à Lausanne une commission sénatoriale, pour constater les disposi-

tions publiques, et pour raffermir la tranquillité.

Malheureusement cette députation se trouva composée de personnes très-respectables, mais dépourvues la plupart d'élévation et de fermeté. En montrant plus de crainte que de puissance, on décourageoit les habitans sûrs, on glaçoit les foibles et les irrésolus, on enhardissoit les séditieux. La majorité de la commission parut méconnoître cette vérité: elle se montra désarmée dans une ville où elle devoit en imposer sur-le-champ; elle n'osa dissoudre les clubs conspirateurs qui s'y étoient formés; elle toléra jusqu'à des insultes; sa timidité instruisit à la braver, et au lieu de réprimer sans délai une centaine de perturbateurs, elle s'abandonna à des mesures persuasives, et paralysa le zèle que lui témoignoit la généralité des Vaudois. Corps et individus lui exprimèrent le voeu solennel de rester sous la souveraineté de Berne, et de combattre toute révolution qui seroit apportée de l'étranger.

Moins rassurée par ce sentiment public qu'inquiète des prétentions du petit nombre, et de l'insolence de quelques factieux, la commission, participant des fluctuations du gouvernement, sembloit redouter d'offenser la France et ses créatures; mais elle ne tarda pas à reconnoître le prix de ces ménagemens, en lisant le second arrêté, pris le 8 nivose (28 décembre) par le Directoire, sur le rapport de *Talleyrand* (*).

Dans cette décision, ce n'étoit plus un souverain parlant d'un autre souverain, le Luxembourg devenoit un tribunal criminel, dont les assesseurs décrétoient la sentence des magistrats suis-

(*) Arrêté du 8 nivose, an 6. „ Le Directoire „ exécutif arrête, qu'il sera déclaré aux gouvernemens de Berne et de Fribourg, que les membres de ces gouvernemens *répondront personnellement* de la sureté individuelle et de la propriété des habitans du Pays de Vaud qui se seroient adressés, et pourroient s'adresser encore „ à la République françoise, pour réclamer, *en exécution des anciens traités, sa médiation*, à „ l'effet d'être maintenus ou réintégrés dans leurs „ droits. "

ses. Par cet expédient de terrorisme, le Directoire délioit les sujets de Berne et de Fribourg de leur fidélité, dissolvoit ces deux Gouvernemens, appeloit la révolte contre leur autorité, et en menaçant la sureté individuelle des magistrats énervoit toujours plus leur velléité de résistance.

Nulle déclaration de guerre ne fut plus positive; mais les régences, unanimement pénétrées de leur péril; étoient loin de s'accorder fut les mesures préservatrices; on vouloit tout calmer lorsqu'il auroit fallu tout échauffer; on cherchoit des biais contre une agression hardie; le temps se consumoit en délibérations et en conférences.

Enfin, avertis des dangers de Berne et de Fribourg, les principaux états de la Ligue helvétique avoient envoyé dans la première de ces deux villes, des Députés confédéraux, pour aider la République de leurs conseils, pour prononcer l'union, et aviser aux circonstances. Il fut décidé, en même temps, d'ouvrir à Arau une diète extraordinaire. Cette

multiplicité de tardives consultations suspendoit toute résolution active: — quelques-uns des Députés confédéraux réunis à Berne se rendirent au Pays de Vaud, y prêchèrent les séditieux, sans les convaincre, ni les contenir, ni les menacer. Ce concours de mauvais palliatifs, ces essais impuissans, accusoient la crainte d'extrémités inévitables: et

De tous ces conseils l'effet le plus commun,
Fut de voir tous les maux sans en guérir aucun.

CHAPITRE VI.

Révolution du Pays de Vaud. Ses causes et ses progrès. Entrée des François dans cette province. Diète générale.

Tant d'hésitations et d'ambiguité, cette constance extraordinaire dans des mesures aussi vagues au milieu des dispositions si claires de l'ennemi, résultoient-elles de l'abattement et de l'impuissance? Non; la Suisse possédoit un peuple de soldats, nombre d'officiers instruits, des arsenaux, des positions formidables. Berne seul disposoit de 35,000 hommes enrégimentés, disciplinés et courageux; ses magasins étoient remplis; son trésor suffisant à entretenir l'armée plusieurs mois: les secours de la Confédération pouvoient doubler ces forces; eût-on essuyé des combats désavantageux, des retraites impénétrables offroient de nouveaux moyens de résistance. L'Allemagne fournissoit des grains; des subsides certains eussent aidé à soutenir la guerre: on raffermissoit l'empire germanique, on intéressoit l'Em-

l'Empereur à secourir un voisin précieux contre les ennemis de sa gloire, de son repos, et de sa couronne: cette agression atroce, repoussée avec désespoir, ébranloit peut-être l'Europe entière: le premier avantage ouvroit aux Suisses une frontière sans forteresses; à chaque pas dans les départemens de France contigus, ils rencontroient la haine pour les oppresseurs, le désir de s'en délivrer, et le souvenir de leurs outrages: — de Besançon à Lyon, et de Lyon à la Méditerranée, on allumoit un incendie plus terrible que la Vendée!

Ce tableau de ressources fut représenté, mais sans succès; la majorité des régences cherchoit moins des moyens de soutenir la guerre que des moyens de l'éviter. Deux opinions funestes concoururent à fixer ainsi le caractère des délibérations.

La première, fondée sur l'espoir indéracinable de prévenir une rupture, combattoit les mesures énergiques comme autant d'empêchement à ce désir, prolongeoit la confiance dans les plaidoyers

et les négociations, et, pour conserver la paix, conseilloit de supporter toutes les agressions préliminaires; — les sectateurs de ce système crurent suffisant de répondre aux hostilités par des argumens, et de discuter la cause avant de la défendre. C'est dans cet esprit que furent écrits des pamphlets et des apologies, où l'on exposoit la conduite amicale et les complaisances en tout genre de la Suisse envers la France. Il est aisé de croire combien peu ces humbles narrations touchoient le Directoire, qui, précisément, fondoit sur tant de témoignages de foiblesse, la conviction qu'il attaqueroit les Suisses impunément.

La seconde opinion qui amollissoit les Conseils, consistoit dans l'idée qu'une révolution étant inévitable, il falloit anticiper soi-même sur le Directoire, écarter ses soldats par l'adoption de ses doctrines, abdiquer la souveraineté, assembler le peuple entier, et délibérer en plein champ. — Suivant les promoteurs de cette subversion spontanée, on

avoit tort de se défier de la rectitude du Gouvernement françois, dont l'intention n'alloit pas au delà d'une réforme populaire.

Dissoudre l'Etat au moment d'une invasion; se précipiter dans une révolution sans en fixer le terme, sans être maître d'en retenir le cours, appeler le peuple dans les Conseils, lorsque ces Conseils eux-mêmes eussent exigé une réduction, instituer un nouveau régime dans une semblable confusion, se reposer enfin sur l'approbation paisible du Directoire, à des nouveautés qui ne pouvoient accomplir ses vues qu'en entraînant un bouleversement illimité, une telle mesure ne se concilioit ni avec la raison ni avec l'expérience. Celle-ci avoit démontré qu'on ne compose jamais avec la République françoise, que sa révolution est encore plus *indivisible* que son territoire, et qu'elle ne souffre pas plus chez les autres la liberté de conserver, leurs lois, que la liberté de les réformer avec des tempéramens.

Ces étranges calculs plaisoient, néan-

moins, à la classe de gens qui par-tout tendent au repos, et qui se croient sauvés lorsque leur perte arrive sans secousses: une autre classe, non moins indifférente sur les devoirs que peu éclairée dans sa subtile prévoyance, embrassoit aussi *une moitié* de révolution comme un port contre les armées de la France, contre les spoliations et les assassinats du jacobinisme. Les uns et les autres songeoient à conserver leurs vies et leurs fortunes, sans songer à conserver l'Etat: à ces dupes se joignoient une espèce de conjurés secrets, qui, ainsi que nous l'avons fait remarquer, avoient placé dans les innovations, la pierre angulaire de leur pouvoir personnel et de leur popularité.

Pendant que ces intérêts et ces dissentimens neutralisoient les délibérations, on apprit que le Directoire, sortant de la guerre des *arrêtés*, faisoit marcher aux environs de Genève une division de 15 mille hommes, tirés d'Italie, et commandés par le général *Ménard*. Cette disposition complétoit le plan du Gou-

vernement françois, qui, après avoir par ses décrets publics provoqué l'effervescence des révolutionnaires vaudois, venoit protéger leurs pétitions à main armée.

Résultat immédiat du rapport de *Talleyrand* et de l'arrêté du 28 décembre, ces pétitions peu nombreuses n'étoient point uniformes; la plupart réclamoient les anciens états, prétexte des factieux: à Lausanne, ville principale, la pétition ne put obtenir que 130 signatures, dont plusieurs même étoient d'étrangers et d'inconnus. Yverdun, seconde ville du pays, désavoua celle qui lui avoit été attribuée, et protesta sans réserve contre les innovations. Les communautés des campagnes refusèrent unanimement d'accéder à aucune de ces demandes, et s'en tinrent à des requêtes respectueuses sur la rédemption des droits féodaux.

Jamais les auteurs apostés de ces pétitions ne purent parvenir à les faire adresser au Directoire: toutes furent en-

voyées à Berne, et soumises à la décision du Souverain.

Cette réprobation générale des tentatives révolutionnaires, l'approche de ce corps de troupes pour les appuyer de force, la présence de la Diète générale, ses premières dispositions, et l'évidence du danger, décidèrent le Gouvernement à une mesure d'autorité et de courage. — Le 5 janvier 1798, le Conseil souverain décréta, que le 10, le Pays de Vaud sous les armes renouvelleroit le serment de fidélité. Dans la proclamation du même jour, rendue à cet effet, la République dit aux Vaudois: „ Nous
„ vous assemblons pour prononcer votre
„ voeu général, et pour prêter avec
„ nous le serment solennel qui nous lie
„ tous. — Nous vous déclarons notre
„ ferme et invariable résolution d'em-
„ ployer, avec l'aide du *Tout-puissant*
„ tous les moyens qui sont en notre
„ pouvoir pour vous préserver, vous,
„ vos femmes, vos enfans, et vos pro-
„ priétés, des malheurs innombrables du
„ désordre et de l'anarchie. "

Aussitôt que cette résolution fut connue, les Agens françois et leurs complices redoublèrent d'intrigues, de libelles et d'impostures; ils menacèrent des châtimens du Directoire ceux qui adhéreroient au serment proposé. Ce grand acte de confiance n'en fut pas moins couronné de succès. — La milice entière du Pays de Vaud étant convoquée sous les drapeaux dans ses divers départemens, les commissaires bernois chargés de la prestation, jurèrent protection, secours, redressement des abus, *promesse de faire pour le bonheur du pays, ce qui pouvoit satisfaire tout homme libre qui ne demandoit que la prospérité de sa patrie.* Sur trente bataillons dont se composoit la milice, vingt-quatre prêtèrent le serment sans hésitation ni réserves: six autres ayant paru balancer par l'influence de quelques officiers perfides, les commissaires, au lieu de les entraîner par autorité ou par persuasion, les dispensèrent de jurer; peu après, une partie de cette minorité revint à l'expression de sa loyauté.

Quelle cérémonie auguste et touchante eût plus solennellement attesté l'union du Souverain et du peuple? Elle démentoit les fables du Directoire; elle le réduisit à l'absurde d'opérer par contrainte une révolution, qu'il préconisoit comme sollicitée; elle démontra en quoi consistoit cette *générosité* françoise, prête à percer le coeur de quiconque lui refusoit une révolte. Désormais le sentiment national se trouvoit constaté; il montroit au Gouvernement ses devoirs et ses ressources. Les séditieux abattus trembloient devant ces milices qui invoquoient leur punition; une basse timidité succéda à leur insolence. Que pouvoit leur servile obéissance à des étrangers abhorrés, contre les passions patriotiques de vingt mille citoyens déterminés et religieux, qui venoient de jurer à Dieu de mourir pour leurs lois et leur patrie?

Par une fatalité inexplicable, ou plutôt par l'effet de ce double esprit qui partageoit la régence, on laissa mourir ce mouvement. De l'appareil de la

fermeté on passoit aux démonstrations de crainte, et d'un jour de vigueur à des semaines de foiblesse. La Commission de Lausanne, toujours subsistante, au lieu de rassembler sans délai les troupes animées, de faire des exemples, de garnir la frontière, de seconder les bons citoyens, resta inactive dans l'irrésolution. On ne vouloit pas se croire encore en état de guerre; l'on s'étudioit a épargner tout sujet d'ombrage au Directoire. Dans cette déplorable illusion on alla jusqu'à désarmer les signaux d'alarme, jusqu'à retirer le cordon militaire de la frontière méridionale; jusqu'à députer un officier supérieur au commandant françois en Savoie, pour lui demander le but du rassemblement de troupes qui se préparoit!

Cette commission usée fut enfin rappelée, et avant son départ vit les premières étincelles d'une insurrection, que sa mollesse et son indécision avoient favorisée, au milieu des plus vastes moyens de la prévenir. Quelques séditieux de la petite ville de Vevey, enhardis par l'inaction de l'autorité et par

l'approche du secours françois, surprirent au Baillif de leur ressort un ordre de leur livrer le château de Chillon, situé vers l'extrémité orientale du lac de Genève, et gardé par quelques milices: d'autres mouvemens éclatèrent au midi; point de répression, plus de police; la majorité des habitans indignés se regardoit à la veille d'être sacrifiée à quelques centaines de gens sans aveu.

Dans ces entrefaites, cependant, le Gouvernement aperçut que le Pays de Vaud alloit lui échapper, si l'on prolongeoit les tâtonnemens. En conséquence, il rassembla un corps de troupes, ordonna d'y joindre celles du Pays de Vaud, et mit cette province sous le commandement militaire du conseiller d'Etat baron d'*Erlach de Spietz*, alors membre de la commission de Lausanne. Par ses connoissances locales, par le crédit dont il jouissoit, par l'opinion qu'on avoit de sa fermeté et de ses talens, personne n'étoit plus propre que ce magistrat à justifier la confiance publique; mais, par des motifs qui me

sont restés inconnus, il refusa sa nomination, et suivit à Berne les autres commissaires.

Trop de regrets ne sauroient être donnés à ce refus, que le choix du successeur de M. d'*Erlach* rendit une calamité. Des vues de parti, et de pitoyables considérations, firent déférer le commandement à ce colonel *Weiss* désigné plus haut dans le cours de cet écrit.

On a traduit cet officier sous les caractères d'un traître, d'un Jacobin, et d'un lâche; il ne méritoit aucune de ces qualifications. Sa bravoure personnelle étoit éprouvée; il avoit caressé successivement les divers systèmes de la révolution françoise, sans parvenir à s'en faire aucun: tous les chefs de cette vaste boucherie avoient eu tour-à-tour et ses hommages et ses félicitations: il suffisoit qu'on parlât d'un homme dans le monde, pour que le colonel *Weiss* en devînt le partisan; il eût correspondu avec *César* comme avec *Buonaparte*: l'estime personnelle que méritoit

ou ne méritoit pas un individu, n'entroit jamais dans ses jugemens; car il suffit d'être fameux, pour allumer l'enthousiasme de quiconque aspire à le devenir. Au milieu de cés travers d'un esprit ivre de paradoxes, et gâté par la philosophie moderne, autant que par l'habitude de la licence, M. *Weiss* aimoit sa patrie, et ne pensa jamais à en subvertir le régime. Ces sentimens l'avoient privé de la confiance du Directoire, et des révolutionnaires suisses, qui l'accusoient d'hypocrisie. Personne ne fut moins digne de ce reproche; car la vanité et l'exaltation ne permettent pas de dissimuler. Nulle présomption ne fut plus franche que celle de M. *Weiss*; mais tel étoit la bizarrerie de son entendement, qu'admirateur de la révolution pour la France, il la jugeoit pernicieuse pour la Suisse.

Sans capacité militaire, sans habileté politique, dépourvu de sang froid et de conduite, aussi confiant que médiocre, il se rendit à Lausanne, persuadé que l'ascendant de son nom, de ses brochu-

res, et de sa philosophie, lui soumettroit les rebelles sans tirer l'épée. Placé entre ses devoirs et la crainte de perdre sa popularité, il se dépopularisa sans remplir ses devoirs. C'est à ce résultat qu'aboutit constamment l'obliquité.

Il reçut du gouvernement des pleins pouvoirs, avec l'ordre précis d'agir sans délai, et de réunir assez de troupes pour maintenir la tranquillité intérieure, et pour fermer aux François l'entrée du Pays de Vaud. Vingt mille hommes, une artillerie suffisante, des approvisionnemens considérables, se trouvoient à sa disposition. Plus de 60 mille habitans loyaux attendoient avec impatience ses premiers mouvemens. Que fait cet étrange général? Inactif une semaine entière, non-seulement il souffre dans sa résidence un comité révolutionnaire délibérant; mais au lieu de le dissoudre, et d'en saisir les membres il se jette avec eux dans une guerre de forfanterie et de bavardage. Leur audace impunie projette de s'emparer du château de Lausanne: aussitôt le colonel *Weiss* les

avertit à l'amiable, que cet *attentat seroit un acte de haute trahison, dont ils répondroient sur leurs têtes.* Ce n'est pas, à ses yeux, le complot qui forme l'attentat, c'est son exécution; et comme s'il eût craint de les trop intimider, il leur ajoute: „ Cette démarche, Messieurs, „ seroit insignifiante pour vos intérêts; „ et sous le seul point de vue d'égoïsme, „ elle ne seroit en nul équilibre avec „ les conséquences qui pourroient en „ résulter. Je vous invite *très-amicalement* à me juger sur mes *principes* „ *connus*, et une longue suite de pro„ cédés qui m'ont mérité la *confiance* „ *de divers partis*, et même *la bienveil*„ *lance marquante de l'autorité externe* „ dont vous recherchez le suffrage au„ jourd'hui. "

Faut-il s'étonner si le général prédicateur qui, dans une occurence aussi critique, exerçoit sa puissance par un semblable galimathias, s'est vu accuser de trahison? faut-il s'étonner qu'à ce langage, le peuple bien intentionné se soit cru livré et perdu, et que les mu-

tins n'ayent plus gardé de ménagement? Les instances publiques, le soin de sa gloire, le péril des conjonctures, l'évidence du dénouement, rien ne tira le colonel *Weiss* de son immobilité. Il ne tenta pas même de rentrer dans le château de Chillon. Sous ses yeux, le foyer de la révolution s'alluma publiquement; le comité qui en préparoit l'explosion, travailloit à côté et en rivalité du général. Interdits de sa conduite, les habitans fidelles se désespéroient : pendant qu'ils fatiguoient de leurs plaintes et le commandant et le gouvernement, les conspirateurs tête levée députoient des missionaires au général *Ménard*, dont le quartier-général se trouvoit à Ferney, dans ce château où *Voltaire* chanta la liberté helvétique. Là *Ménard* fut sollicité par ces traîtres d'envahir leur patrie, dont ils venoient lui apporter les clefs. (*)

(*) Le chef de cette députation fut un nommé *de Saugy*, autrefois employé, comme *La Harpe*, dans une éduçation à Pétersbourg, et Chevalier de St. Wolodimir.

Cette démarche avoit été long-temps combattue par une partie des révolutionnaires de Lausanne, qu'entraînèrent leurs chefs: la plupart des factieux répandus dans le reste du pays n'en eut aucune connoissance; et j'affirme que généralement ils redoutoient l'arrivée des François, tout autant que la vengeance des Bernois. L'idée d'une séparation décisive sortoit de leurs mesures et de leurs sentimens.

Le colonel *Weiss* ne discerna point ces dispositions. Eperdu entre l'approche des François qu'il ne vouloit pas combattre, et les séditieux qu'il n'osoit châtier, il abandonna le théâtre de ses sottises, et se réfugia vers le lac de Neufchâtel, à Yverdun, où il établit son quartier-général.

Cette désertion devoit décider et décida le sort du Pays de Vaud; la majorité de ses habitans, dévoués à un si cruel abandon, ne songèrent plus à résister, puisque le Souverain ne résistoit pas lui-même; toute autorité disparut,

pour faire place à celle des armes françoises et de leurs provocateurs.

La division sous les ordres de *Menard* ne s'élevoit pas à 15,000 hommes effectifs. Ces conquérans, dont les chefs millionaires avoient ravi 400 millions de dépouilles en tout genre à l'Italie, arrivèrent en haillons. *Les Suisses nous habilleront*, répondirent-ils à ceux qui s'étonnoient de leur nudité. Cette armée sans magasins, sans subsistances, sans artillerie, s'approcha de l'extrême frontière du pays de Gex, et la franchit, nonobstant la parole donnée par son général, dans laquelle Berne eut l'ingénuité de prendre confiance.

Posté d'abord entre le Lac et le Mont Jura *Ménard* proclama qu'au premier rassemblement bernois qui se présenteroit, il désarmeroit et saccageroit tous les villages d'alentour. A la vûe de ses drapeaux, l'insurrection éclata; les Baillifs désarmés abandonnèrent leurs châteaux à l'invasion et au pillage des Jacobins vaudois: les caisses publiques furent saisies, les voitures publiques arrê-

tées, la cocarde verte arborée, et l'arbre de la liberté planté. Lausanne, devenue le siège de l'ouragan, en prit le gouvernail; une assemblée provisoire le dirigea. Ces différens coups-de-main, organisés d'avance, étoient l'exécution d'un plan tout fait, envoyé de Paris, et consommé le 27 janvier.

Aussitôt *Ménard*, solennellement invité une seconde fois, porta ses colonnes dans l'intérieur de la contrée, au milieu des acclamations d'une bande de révoltés, et de la consternation publique. Ici se renouvela encore un exemple de l'hypocrisie et de l'impudeur habituelles du gouvernement françois.

Pour se délier des assurances dont il avoit endormi les Bernois, et colorer d'un prétexte accidentel une invasion préméditée, il fit jouer un drame, qu'on ne pardonneroit pas même au plus méprisable *Condottieri*. Au moment de passer la limite, *Ménard* dépêcha un de ses aides-decamp, escorté de deux hussards, au colonel *Weiss*, encore à Yverdun: à leur retour ces envoyés traversèrent

de nuit le village de Thierens, dont les habitans avoient repoussé les Révolutionnaires, et menacés par eux de l'incendie, avoient disposé des patrouilles autour de leurs habitations. Au *qui vive* de deux sentinelles, les hussards françois les frappent de leur sabre, les mutilent, et les auroient tuées, si d'un coup de fusil l'une d'elles n'eût renversé mort le premier assaillant, et désarmé le second. Cet incident, constaté par un procès-verbal, par cent témoignages, et par des explications subites, devint, sous la plume de *Ménard* un *attentat inoui des satellites de l'Oligarchie, de scélérats, qui osoient violer les droits les plus sacrés, de monstres assassins, coupables d'un forfait horrible; dont les soldats françois ne pouvoient rester spectateurs indifférens.* « Non, ajouta cet abominable sycophante, la Grande Nation ne » transige jamais avec le crime, ses au- » teurs ne peuvent échapper à notre » juste vengeance. » (*)

(*) Proclamations de *Philippe Romain Ménard* à ses *Soldats*, et au *Peuple vaudois*, des 8 et 9 pluviose (27 et 28 Janvier).

Cette colère calculée, ce langage de trétaux, cette jonglerie de spadassins, furent immédiatement recueillis par le Directoire, ravi de cet épisode, et qui le transmit au Corps législatif, comme le texte d'une rupture, comme la base légitime d'une invasion. Berne se respecta assez peu, pour envoyer à Paris un désaveu soumis de ces noirceurs, pour livrer à *Ménard* les fidelles sentinelles de Thiérens, et pour souffrir qu'à la vue de son armée les révolutionnaires vaudois vinssent réduire en cendres ce malheureux village.

Après la foule de semblables traits qui ont signalé toutes les conquêtes, tous les actes, toutes les négociations de la République françoise, quelle démence pouvoit encore soutenir l'espoir de la ramener à la justice? Quel état se flattera de demeurer tranquille sur la politique d'hommes aussi lâches et aussi pervers?

Cependant, effrayé des menaces françoises, de cette malheureuse aventure de Thierens, et de ses fautes passées,

le colonel: *Weiss* y mit le comble, en désertant, sans ordre, sa station d'Yverdun. Un Député bernois, digne de son pays et de ses ancêtres, M. *Tscharner* de Saint-Jean, le rencontra lui et ses équipages en retraite, au moment où il lui portoit de nouvelles instructions, et aux braves habitans de cette partie de la province, l'assurance qu'on ne les abandonneroit jamais. Ainsi, sans verser une goutte de sang, ce général perdit en quinze jours le Pays de Vaud, vingt mille hommes qui demandoient à combattre, des ressources morales de tout genre, et la considération qui restoit à son gouvernement. Puissent ces exemples apprendre à toutes les Puissances qu'aujourd'hui le pire danger pour elles, est de confier leur sureté à des agens dont les sentimens et les opinions manquent de cette énergique pureté qui supplée même aux talens; mais que les talens ne peuvent suppléer. (*)

(*) Le Colonel *Weiss*, de retour à Berne, y perdit toute espèce de crédit, et s'effaça. Décrié par tous les partis, il a émigré dans l'Autriche antérieure après la perte de la République.

Pendant que la révolution s'accomplissoit au midi de la Suisse, la Diète extraordinaire, assemblée vers le milieu de décembre, décidoit, à la suite de laborieuses délibérations, le renouvellement de l'alliance et du serment fédératif, entre les états du Corps helvétique. Basle, asservi par les François et par l'influence de ses Jacobins, résista seule à cette mesure éclatante, qui sembloit donner à chaque membre de l'Union, la certitude du dévouement universel.

Le 26 janvier, au moment même où la cocarde françoise s'entremêloit à celle des révolutionnaires vaudois, la solennité du serment s'exécuta à Arau. Un discours mâle de M. *Wyss*, Bourguemestre de Zurich, précéda la prestation. » Les trois héros de Schweitz, Uri et » Unterwalden, » dit ce magistrat, « se » confédérèrent à la face de Dieu, pour » procurer la liberté à eux et à leurs » concitoyens: ils effectuèrent ce qu'ils » avoient juré; et eux, leurs frères et » leurs fils, virent couronner par d'éclatantes victoires leurs efforts pour se

» rendre libres. Nous, leurs descen-
» dans, avons joui des bienfaits de cette
» confédération, et plus qu'aucun autre
» pays de la paix et de la liberté. Les
» mêmes bénédictions, continueront de
» faire fleurir notre patrie, pourvu que
» les liens qui en font un peuple de frè-
» res subsistent fermement parmi nous. »

Après avoir prié la Divinité de bénir cet acte religieux et patriotique, chaque Envoyé jura, au nom de ses Souverains respectifs, « d'observer toujours et de
» maintenir inviolables et fermes toutes
» alliances et ligues ; ainsi que de se
» maintenir et protéger réciproquement,
» dans leurs alliances et dans leur cons-
» titution. »

Cette auguste consécration qui reportoit la Suisse aux beaux jours de son histoire, sembloit ressusciter les martyrs de sa liberté, et releva un instant les esprits : mais bientôt replongée dans ses incertitudes sur les événemens, et dans ses craintes sur leur résultat, la Diète ne montra plus que de l'ébranlement ; la cérémonie du serment ne fut qu'une céré-

monie; chaque Canton indécis reculoit, de jour en jour, l'exécution de ce grand engagement.

Pendant ces délibérations interminables la Légation françoise répandoit à flot ses matières incendiaires. Avant son départ pour Paris, *Ochs*, soupçonné d'avoir concerté avec *Buonaparte* le plan d'insurrection et d'attaque, chargea ses complices de seconder *Mengaud*. Le 1er janvier, ces misérables, parmi lesquels on distinguoit un apothicaire *Huber*, le libraire *Flick*, un *Erlachen*, un Meunier d'Aristorf, et un municipal de Liechstal, réunirent dans une orgie les boutte-feux, les bannis, et les banqueroutiers des divers Cantons. Ces associés se distribuèrent les rôles, arrêtèrent le plan de la révolution de Basle, et de trahir la Suisse entière.

Ils mirent en mouvement à Soleure, dans l'Argovie, sur les rives du Lac de Zurich, leurs camarades et leurs correspondans. Une circulation rapide d'émissaires et de pamphlets soufffloit le feu de la révolte. Ici, l'on menaçoit les nova-

teurs

teurs timorés des vengeances de la France; là, on promettoit des dignités aux ambitieux, et des chimères aux fanatiques: des marchés de corruption furent ouverts: on achetoit des crimes; on prenoit à sa solde toutes les passions basses et coupables; des points d'intelligence et de concert furent établis.

Pour hâter le désordre, *Mèngaud* lui-même, escorté de six hussards, se rendit à Arau où siégeoit la Diète. Il y arbora le drapeau tricolor. En présence de cette assemblée qu'il harceloit de ses bravades et de ses notifications, il organisoit en personne la révolte des habitans. Dans ses courses perpétuelles d'Arau à Basle, il semoit sa route de libelles, jetoit des suborneurs parmi les troupes, s'enivroit avec la canaille, prodiguoit les caresses et les terreurs; et à force d'outrages en provoquoit contre lui-même ou contre les bandits de sa suite, pour se créer des titres d'hostilités.

Correspondant avec tous les traîtres du pays, il les enveloppa dans son im-

punité, et dans la sauvegarde de son caractère. Vers la fin de décembre, Berne ayant enfin arrêté quelques prédicateurs de sédition, et entre autres deux individus convaincus d'avoir tenté de détourner leur village du service militaire, *Mengaud* réclama ces prisonniers. « J'i» gnore, écrivit-il à l'Etat de Berne, le » 2 janvier, de quel attentat vous les » supposez coupables; mais jusqu'à ce » jour la *renommée m'apprend* que tout » leur crime *est leur opinion*, que tous » leurs attentats sont leurs *sentimens* » *d'amitié pour les François.* Je ne puis » demeurer spectateur indifférent d'une » conduite si injurieuse au Gouvernement » françois. C'est lui que vous semblez » poursuivre; c'est lui que vous frap» pez dans ceux qui osent se dire ses » amis; c'est lui que je dois défendre » dans leur personne, en plaçant *sous* » *votre responsabilité directe* leur vie et » leur sureté. » (*)

Ainsi, un Etat souverain ne pouvoit

(*) Lettre de *Mengaud* du 13 nivôse.

plus exercer chez lui la police et la justice, sans l'aveu d'un aventurier françois et de ses despotiques commettans. Ainsi la Suisse se voyoit forcée d'absoudre des criminels de haute trahison, ou de commettre en les punissant un délit contre la République françoise juge et partie, enfermant les Cantons dans l'alternative, ou de tolérer une insurrection fomentée par la France, ou d'être assaillis par ses armées. Berne indignée répondit trois jours après: » Personne n'a été mandé » ou puni pour de simples opinions. » Nous ne sommes comptables de nos » actions qu'envers notre conscience, nos » lois, notre constitution, et Dieu qui » est au-dessus de toutes les autorités. » (*)

Mengaud n'attendit pas cette réponse pour récidiver. « Justement irrité de » vos actes arbitraires, mande-t-il le 6 » janvier, le Directoire me charge de » vous déclarer que tous les membres » de votre gouvernement seront *person-*

(*) Lettre du Conseil de Berne au Citoyen *Mengaud*, du 5 janvier 1798.

» *nellement* responsables envers lui, de
» la sureté individuelle et des proprié-
» tés des habitans, objets de vos vexa-
» tions et de sa bienveillance. » (*)

Le Conseil de Berne garda le secret sur cette seconde lettre. On s'attendoit que, sans délai, les coupables seroient envoyés à l'échafaud; le public demandoit cet exemple; il étoit temps de répondre à la terreur par la terreur. Mais, faut-il le dire? dans cette lutte perpétuelle de la mollesse et de la fermeté, celle-ci succomboit le plus souvent: à peine une mesure forte étoit-elle décrétée par la supériorité passagère de l'un des partis, que l'autre parvenoit à la rendre inefficace. Cette mobilité se fortifia par l'impression que laissoit dans des esprits foibles, la responsabilité dont *Mengaud* avoit osé menacer la magistrature.

Inondé des apostrophes et des notes diffamatoires de ce bateleur, le gouvernement se vit encore demander compte

(*) Autre lettre de *Mengaud* du 17 nivose.

du rassemblement de ses troupes, par ce Directoire qui, entourant le Canton de 25,000 soldats, et ayant donné l'ordre d'en faire avancer encore un pareil nombre, feignoit de la surprise et de l'indignation sur les mesures défensives que l'on prenoit à Berne.

Toutes ces insultes officielles, rendues aussitôt publiques, le discrédit qu'elles jetoient sur l'autorité chancelante qui en dissimuloit l'outrage, l'impunité des perturbateurs et des conjurés, les subornations et les pratiques des agens françois, combloient la mesure des dangers intérieurs. La minorité des révolutionnaires, plus entreprenante, commençoit à en imposer dans plusieurs lieux. Centre des opérations de *Mengaud*, la ville d'Arau, ou plutôt un ramas de vagabonds unis à quelques fabricans et à leurs commis, leva l'étendard de la révolte. A peine la Diète en fut-elle sortie à la fin de janvier, que cette municipalité se déclara indépendante, et érigea l'arbre de la liberté. Le régiment des milices d'Arbourg, voisin d'Arau, se révolta contre

ses officiers, forma un comité, et faillit s'emparer de la forteresse. Les officiers du régiment de Zoffingue refusèrent le service, et furent tous cassés. Un bataillon de la ville de Lentzbourg déclara qu'il ne marcheroit pas contre Arau; la plupart des dragons de ces Bailliages imitèrent cette désobéissance.

Dans cette crise, il ne restoit plus qu'à s'abandonner au naufrage, ou qu'à sauver le navire par une impulsion subite. Tant d'événemens fâcheux qu'avoit engendrés le système des conciliateurs, ayant fait baisser momentanément leur crédit, un élan de vigueur entraîna les Conseils.

Par de promptes dispositions, les bataillons égarés rentrèrent dans le devoir; les milices de l'Argovie, qui n'en étoient jamais sorties, en imposèrent aux villes, et marchèrent sur Arau. Deux Patriciens fermes, le commissaire général *Wyss*, et le colonel *de Watteville* de Könitz, y entrèrent de force, arrêtèrent les chefs de l'insurrection; la province entière fut pacifiée. Des mesures de police et de

surveillance sévères succédèrent à l'inertie, et furent secondées par les troupes et par le peuple. On méprisa les fureurs de *Mengaud*; on coupa ses communications. Déconcertés et poursuivis les rebelles s'enfuirent à Basle; la haine publique éclata contre leurs complices: peu s'en fallut que les paysans ne les massacrassent à Arau et à Olten. Le zèle des sujets ranimant le courage du Gouvernement, une détermination généreuse et unanime remplaça l'incertitude et l'abattement; à la durée de cette commotion s'attachoit le salut public, et les vrais citoyens en conçurent l'espérance.

CHAPITRE VII.

Etat du Canton de Berne et de la Suisse, au commencement de février. Première révolution dans les gouvernemens. Négociations avec le général Brune, *et ses suites.*

Ce fut dans les premiers jours de février que la situation publique de l'Etat perdit la teinte lugubre du mois précédent. Le renouvellement des alliances confédérales promettoit que la France auroit à attaquer la Suisse entière. Avant de se dissoudre, la Diète décréta la levée du double contingent, stipulé par les anciens pactes d'Union; ce secours réuni formoit une armée de 26,800 hommes. Les divers Cantons s'occupèrent de le convoquer. Les Députés helvétiques demeurés à Berne, perpétuoient en quelque sorte la Diète, et témoignoient de l'accord général. On se familiarisa à l'image d'une guerre inévitable; le peuple et les milices montroient

l'impatience de combattre. Plein d'enthousiasme pour leur cause, de confiance dans leurs chefs, d'amour pour leurs lois, d'espoir dans leurs armes, ils se considéroient comme protégés de la providence: une exaltation religieuse se mêloit à celle du patriotisme, et aux mouvemens de l'honneur. Que n'eût-on pas fait avec de tels hommes, et de sentimens aussi passionnés!

Malgré la perte du Pays de Vaud, cette disgrace n'étoit pas irrémédiable; elle affoiblissoit Berne de huit régimens; mais nombre de chances en favorisoient le recouvrement, et celui de la province même: son extrémité orientale, 19 grandes communautés, limitrophes à l'ouest de la Franche-Comté et de la principauté de Neufchâtel, armées, unies, et retranchées dans leurs montagnes, défendoient encore leur liberté, et imploroient le Souverain. La présence des François excitoit la détestation du peuple, et l'effroi des révolutionnaires modérés.

La première démarche de *Ménard* avoit été une exaction. Ce rédempteur

généreux débuta par rançonner ses nouveaux alliés; il en exigea un tribut de sept cent mille livres, il fallut nourrir ses soldats, et couvrir leur nudité; mettant à sa disposition les vies comme les bourses, il avoit ordonné une levée de 4000 volontaires, pour garder les villes en son absence; mais la Commission provisoire de Lausanne, nonobstant les efforts de son civisme, ne put parvenir à en réunir cent: on voulut forcer cette réquisition, des résistances s'ensuivirent, et ensuite des emprisonnemens.

Les forces françoises dans le Pays de Vaud ne surpassoient pas encore 15 mille hommes; la généralité des habitans n'attendoient qu'un mouvement de Berne pour agir; leur le zèle devança: chaque jour, nombre de miliciens arrivoient à l'armée bernoise; on les incorporoit dans un régiment formé et commandé par le colonel *de Rovéréa* (29), sous le nom

(29) Cet officier, aussi courageux qu'instruit, avoit déjà donné, en 1792, des preuves de son zèle, de son intelligence, et de ses talens. Il pense et sent fortement, et deviendra surement

Légion fidelle. Dans l'Erguel on n'avoit pas à combattre au delà de 10 mille ennemis: 31 bataillons bernois, formant 20 mille hommes effectifs, étoient déjà rassemblés, 28 bataillons de *Pépinière* (*Stam bataillons*), et la masse restante des habitans pouvoient doubler cette armée: probablement une attaque rapide sur *Ménard* faisoit reconquérir la totalité des régimens vaudois; un premier engagement heureux eût applani les difficultés qui, dans les autres Cantons, retardoient l'armement de leurs contingens: enfin, loin de partager l'infection révolutionnaire, les Communautés protestoient à l'envi de leur attachement à la constitution et aux magistrats, par des adresses aussi touchantes qu'énergiques.

Cette réunion de circonstances n'opéra aucun effet: inflexible dans sa peur et dans ses illusions, la majorité de la Régence se rattacha aux deux mobiles de sa conduite, le préjugé sur l'inu-

un jour un des libérateurs de sa patrie, qu'il a défendue jusqu'au dernier instant.

tilité de toute résistance, et l'espoir aveugle de se concilier le Directoire par des innovations populaires dans la constitution.

En conséquence, sans qu'aucune partie du peuple l'eût demandé, nonobstant les représentations des magistrats réfléchissans, le Conseil souverain décréta aux derniers jours de janvier, d'appeler dans son sein une députation générale des Communes et des villes. En nombre de lieux le peuple refusoit de croire à l'ordre de convocation, et ne déguisa pas sa répugnance à toute nouveauté: la milice entière sous les armes nomma, le 31 janvier, 52 Députés qui, le 2 février suivant, prirent séance dans le Conseil souverain. Quoique les choix des campagnes fussent généralement tombés sur des propriétaires sages, des paysans âgés, ou des officiers municipaux, ceux de plusieurs villes furent moins irréprochables: dans la nomination de Berne en particulier, on reconnut l'influence du parti dominant.

Telle

Telle étoit l'excellence de l'esprit général, que loin d'inquiéter le Conseil souverain par leur turbulence et leurs demandes, ces députés se contentèrent de souscrire aux altérations proposées, sans les contredire ni les appuyer; l'Assemblée ne perdit point son premier caractère.

Si, selon l'avis des personnes éclairées, on eût restreint cette convocation à un pur acte de confiance, de consultation sur le danger de l'Etat, et sur les moyens d'y subvenir; si l'on eût profité de cette réunion; pour renforcer l'autorité en la reserrant, et faire sanctionner l'établissement d'une Dictature temporaire, Berne peut-être subsisteroit encore. Cette nécessité de substituer à la cohue, à l'incohérence, et aux lenteurs des Conseils, un pouvoir moins contrarié, plus secret, plus redoutable et plus actif, avoit été reconnue par tous les partis; mais celui de la paix, instruit que la voix publique désignoit pour l'exercice de la Dictature M. l'Avoyer de *Steiguer* et quatre magistrats d'une fermeté éprouvée, retira ses avances, et

abandonna une résolution qui mettoit dans les mains de ses rivaux le salut de la patrie.

Appelés à délibérer, les 52 adjoints ne servirent plus qu'à augmenter le relâchement et les fluctuations. Sans un miracle moral, la pluralité de ces hommes simples et sans expérience devoit être dépourvue de cette raison mâle et de ce dévouement réfléchi, si rares partout et sur-tout dans les grandes assemblées. La perspective d'éloigner la guerre la séduisit; on abusa de sa déférence; divers députés inquiets, ambitieux ou trompés, se livrèrent aux suggestions de quelques avocats, et nommément de *Bay*, député de Berne même, brouillon, amoureux de nouveautés, traitant les affaires d'Etat dans le genre de procès, ouvrant sans cesse l'avis de négocier, et bien décidé à perpétuer le rôle public auquel la circonstance l'avoit appelé. (*)

(*) La généralité de ces députés fût restée fidelle à ses mandats, si le gouvernement lui-

Réuni aux députés, le Conseil souverain commença par leur faire sanctionner le renversement d'une constitution applaudie, estimée du peuple, n- temporaine de la République. L'avocat *Bay* et ses affiliés avoient provoqué ce suicide, directement contraire aux instructions des Communes; mais en l'exécutant, on voulut prévenir qu'il n'entraînât le désordre, et une révolution illimitée: en conséquence, dans l'opinion qu'on posoit des barrières à un ordre de choses qui n'en supportoit aucunes, on décréta le 3 février:

« Après avoir prêté, à la face de « Dieu, le serment solennel de défendre, « au prix de nos biens et de notre sang, « notre patrie contre tout ennemi exté- « rieur ou intérieur, nous nous sommes « résolus librement, et sans qu'il nous ait « été fait à cette égard *aucune demande*

même ne lui en avoit fait souscrire la violation. — Après son installation, elle adressa au peuple une publication qui mérite d'être conservée, comme l'expression du sentimental national. Nous l'insérons aux *Pièces justificatives* (C).

« *ni instance*, d'unir par les noeuds les « plus intimes le gouvernement avec le « peuple entier, et de faire à notre cons- « titution les améliorations que demande « le bien de la patrie, et qui peuvent « être conformes à l'esprit et aux circons- « tances des temps,»

Dans le dispositif subséquent, on statuoit de charger une commission de la rédaction d'un plan constitutionnel; on admettoit tout citoyen au droit de parvenir aux charges et emplois, et la représentation élective du peuple, comme base du nouveau régime. Le terme d'une année fut fixé pour le travail de la Commission réformatrice; et *dans la ferme résolution de maintenir la religion, la liberté, l'indépendance et l'intégrité de l'Etat*, on prononça la détermination de repousser toute intervention étrangère.

En lisant ce décret, on découvre l'amalgame des divers partis qui l'avoient rédigé, et le résumé de leurs contradictions fondues ensemble dans un traité commun. C'étoit en faire trop pour la sureté et la concorde intérieures, et pas

assez pour le Directoire de Paris. Comment espéroit-on qu'il consentiroit à ces réserves, à cette exclusion de son influence, à cet ajournement d'une année pour consommer les réformes? Nulle mesure plus dangereuse si elle n'atteignoit pas son but; et comment l'atteindre, sans heurter celui d'une révolution prompte et complète que poursuivit le gouvernement françois? D'ailleurs, des magistrats dépositaires de la constitution publique, pouvoient-ils sans félonie se permettre de l'anéantir, et de dénaturer un gage que le voeu national leur prescrivoit de maintenir inaltérable?

Le peuple reçut avec indifférence ce décret, qui n'ajouta rien à ses admirables dispositions; une partie du public le désapprouva, les révolutionnaires en condamnoient l'insuffisance, tous les esprits sensés s'en effrayèrent, comme d'une porte ouverte à de longs orages; de ce moment le gouvernement perdit son a plomb; on ne le considéra plus que sous le rapport d'une commission provisoire; cette abdication de la souveraineté fit chance-

ler l'autorité, en falsifiant son caractère; la division d'avis reçut de nouveaux alimens, la magie de la puissance disparut, et l'anarchie leva sa tête au milieu des magistrats sans force, et du peuple sans confiance.

Cet exemple, néanmoins, fut immédiatement suivi par Lucerne, par Fribourg, Soleure et Schaffhouse. Dans les trois premiers de ces Cantons, les paysans se révoltèrent à la vue des innovations, et réclamèrent séditieusement le maintien de leurs anciennes lois. Le 6 février, une réunion considérable de ces cultivateurs vinrent exiger du Conseil souverain de Soleure, l'arrestation des traîtres et des clubistes, en saisirent une trentaine, et invoquèrent leur condamnation subite. Venise en 1797 avoit déjà montré ce spectacle, d'un peuple soulevé pour défendre son gouvernement contre le gouvernement lui-même, et l'horreur de la révolution françoise, réfugiée au sein de la multitude.

A Zurich, les riverains du Lac méprisèrent les concessions, et, corrompus

par l'ennemi, refusèrent de concourir à la formation du contingent. Basle, livrée aux créatures d'*Ochs* et de *Mengaud*, opéra une subversion totale. Des émissaires répandus dans les campagnes, y formèrent des rassemblemens tumultueux, firent enlever et incendier les résidences de plusieurs Baillifs, dévaster les maisons de divers citoyens, et, appuyés d'un cortége de paysans ivres et égarés, cassèrent la régence, proclamèrent l'égalité, se séparèrent de la Suisse, et travestirent leur capitale en club de Jacobins sous la souveraineté de la légation françoise.

Tout le fruit des statuts du 3 février se réduisit donc à avoir allumé l'effervescence, la division et le mécontentement public. Quinze jours n'étoient pas écoulés, que les auteurs de ces nouveautés purent reconnoître l'étendue de leur témérité, et la vanité de leurs espérances. Ils avoient notifié le 7 au Directoire le décret du 3, dans une lettre humiliante, où ils l'assuroient de *leur confiance dans son équité:* ils venoient de

députer à Basle quatre d'entre eux, particulièrement *Tillier* et *Bay*, les deux artisans en chef d'une révolution plus étendue, à l'obliquité de l'un et de l'autre on avoit remis le soin de calmer la fougue de *Mengaud* et d'excuser la réduction de ses *frères* d'Arau. Cet agent se hâta de désabuser la crédulité de Berne. Prenant la plume le 13 février, il lui adressa, dans une note digne d'un Aga algérien, de nouvelles injures et ses derniers ordres. « L'égoïsme, dit-il, les « intrigues, la perfidie de quelques mem« bres des gouvernemens helvétiques, « ont déjà balancé trop long-temps la *vo*« *lonté générale*. Cette lutte indécente « doit avoir son terme, et la majesté « de la République françoise ne se lais« sera point avilir par le froissement « d'une résistance et des tergiversations « injurieuses qui rendent sans effet les « réformes annoncées. » Ce préambule fut suivi de la demande impérative d'une démission complète de la magistrature entière, de la suppression du Conseil de guerre et du Conseil secret, de la créa-

tion d'un gouvernement provisoire, *basé sur les principes de la Démocratie*, et auquel nuls des membres de l'ancien ne seroient admissibles. Le *majestueux* Dictateur finit par exiger la liberté subite de la presse, des dédommagemens aux citoyens d'Arau ; et à tous les individus *persécutés en raison de leurs opinions politiques, ou du refus de marcher contre la France.*

Cinq jours ensuite, la même chancellerie infesta les Cantons d'un avis au peuple, annexé à la note précédente, et où elle représenta la Suisse comme " li-
" vrée au despotisme d'une poignée de
" magistrats cupides, sans ame et sans
" honneur, toujours prêts à se vendre
" aux ennemis de la France, et vendus
" à l'or de l'Angleterre. J'affirme, ajou-
" ta *Mengaud*, qu'il est faux que la Ré-
" publique françoise veuille se mêler des
" affaires de la Suisse, une fois réfor-
" mée. „ (*)

Ainsi s'exprimoit l'envoyé sans pudeur

(*) *Avis du Ministre de la République françoise au peuple suisse*, 30 pluviose, an 6.

d'un gouvernement sans morale, envers des Souverains qui, depuis six ans, couvroient de leur neutralité 60 lieues de frontières françoises sans places et sans armées !

Tant d'iniquités et d'insolence décrédita encore une fois les conseillers de perdition, qui entraînoient Berne dans des lâchetés inutiles. On ne vit plus en eux que des dupes ou des traîtres. Sans s'avilir par une réponse, on chargea les députés envoyés à Basle, de signifier à *Mengaud* le refus péremptoire d'accéder à aucune de ses demandes. L'esprit public se ranima de nouveau: 25,000 hommes, en trois divisions, occupoient la frontière: les contingens helvétiques étoient en marche, dans toutes les classes, dans tous les âges, la résolution de conserver l'Etat ou de périr avec gloire, surmonta les incertitudes; intrépides d'esprit et de coeur, les femmes qui, dans le cours de la révolution françoise, ont déployé par-tout une supériorité de sentiment, de courage et de raison, apprenoient aux citoyens à braver les dangers et la mort.

Pourquoi cet enthousiasme généreux ne fut-il pas écouté? Pourquoi, presque sans intervalle, le gouvernement retomba-t-il dans les sentiers de l'ennemi? Au général *Ménard* avoit succédé, dans le Pays de Vaud, un homme plus expert, non dans l'art militaire, mais dans la méchanique révolutionnaire, et dans les rafinemens du crime.

Cet aventurier rusé, nommé *Brune*, naquit en Limousin, et traînoit sa misère dans les immondices de Paris, lorsque la révolution le porta en 1789 au club des Cordeliers. Associé de *Marat* il imprimoit en 1790 une feuille incendiaire, où *M. de la Fayette* et le maire de Paris, insultés à leur tour, partageoient avec la Famille royale les invectives de ces deux misérables. *M. de la Fayette* fit envelopper la maison de *Marat* par la garde nationale parisienne, manqua ce monstre, mais saisit les presses de *Brune* appelé à de plus hautes destinées. Septembriste en 1792, exécuteur des proscriptions de Bordeaux en 1793, employé par le comité de Salut

public dans la mitraillade des Sections en 1795; la même année il alla ensanglanter la Provence avec *Fréron*. *Barras*, qui en avoit fait un général à l'armée d'Italie, le rappela à Paris avant la journée de 18 fructidor: confident du Directoire, ce fut ce missionnaire capable de tout, accusé dans la Convention d'avoir volé des chevaux, enrichi d'exécutions et de rapines, que la République françoise présenta aux Suisses comme un *pacificateur*. Telle étoit leur ignorance et des caractères et des choses, qu'ils reçurent cet incendiaire comme un négociateur doux et facile.

Il étoit chargé d'endormir l'Etat de *Berne*, jusqu'à l'arrivée des renforts attendus de l'armée du Rhin, et qui portèrent celle du Directoire en Suisse à 45,000 hommes. Les deux divisions existantes au milieu de février en composoient au plus 24,000; à cette force s'étoit joint un ramàs de 2 à 3000 Jacobins, bandits, écervelés vaudois et étrangers, sous la conduite d'un Lausannois, nommé *de Bons*. Ce corps combiné,

posté

posté à la frontière septentrionale du Pays de Vaud, se trouvoit à peu de distance de l'armée bernoise, laquelle avoit à *Morat* le centre de son aile gauche, et occupoit ce terrain fameux par la défaite de *Charles le Téméraire* en 1476.

Essayant d'abord les forfanteries et les menaces, *Brune* somma M. *d'Erlach* d'Hindelbank, général en chef des Bernois, de rendre *Morat.* " Mes ancê» tres, » répondit le digne héritier du vainqueur de Laupen, " ne se rendirent " jamais. Fussé-je assez lâche pour y " songer, le monument de leur valeur " que nous avons sous les yeux, m'ar" rêteroit. (*) Il doit m'épargner à l'a" venir de semblables messages. »

Aussitôt *Brune* change de tactique. Tandis que *Mengaud* épuise les outrages et les expédiens de terrorisme, le général parle et se conduit en plénipotentiaire. Il fait répandre l'opinion de sa modération et de sa sincérité, il députe à Berne un gentilhomme de Lausanne,

(*) L'ossuaire des Bourguignons, conservé à un mille de Morat.

séduit par son astuce, avec des ouvertures pacifiques. A l'arrivée du message, la coalition des intérêts qui s'opposent à la résistance, reprend des forces, redonne des espérances, expédie deux agens au général françois, qui les reçoit avec tendresse; et qui demande des négociateurs. A leur retour, ils célébrèrent sa bonne foi et la pureté de ses intentions: la crédule majorité de la régence recouvre sa sérénité, nomme *Brune* son *protecteur* et son *ami*, et proclame la certitude de la paix. Ce délire gagne une partie du public; on passe des inquiétudes aux félicitations et aux embrassemens:

Ignari scelerum tantorum artisque Palasgae.

Berne ressuscite Troie abusée par les larmes de *Sinon*.

Cent vingt membres du Conseil souverain, nombre de Députés des campagnes, toutes les têtes sages, virent le piége; mais leur pénétration ne put en détourner la majorité. Le 15 février,

MM. de *Frisching*, ancien Trésorier-général, antagoniste de l'Avoyer *de Steiguer*, et M. *Tscharner* de St. Jean, le plus respectable des hommes, et le plus vertueux des citoyens, se rendent à Payerne, quartier du général *Brune:* leur instruction limitative leur enjoignoit de fonder la négociation sur l'évacuation de l'Erguel et du Pays de Vaud par les François, sur la retraite de ceux-ci à 12 lieues des frontières, sur la garantie qu'il ne seroit fait à la Suisse aucune réquisition d'hommes ou d'argent, et que chaque Canton resteroit libre de faire à son gré telles réformes convenables, sans nulle intervention étrangère.

Brune reçut les Députés avec une feinte cordialité: loin de les contredire, il approuva leurs demandes, en reconnut la justice, vanta la loyauté de Berne, et promit une pacification très-équitable; mais lorsqu'on le pressa de terminer, il allégua, en gémissant, la nécessité d'envoyer un courrier au Directoire. Pour obtenir les conférences, il s'étoit attribué des pouvoirs *illimités*; au moment

de conclure, il prétexta des pouvoirs *circonscrits.*

L'auteur de cette frauduleuse comédie avoit pour objet de gagner le temps nécessaire à l'arrivée des troupes du Rhin, de ralentir les dispositions des Suisses par des apparences pacifiques, et, pendant le cours de négociations hypocrites, de travailler à corrompre les troupes, les peuples, et les sénats.

Le 24 février, les deux Députés revinrent à Berne, après avoir signé à Payerne une trève de 15 jours, à l'expiration de laquelle *Brune* donnoit sa parole qu'il recevroit de Paris les ordres les plus satisfaisans.

Le danger de cet armistice ne tarda pas à se manifester: en attendant une guerre plus sanglante, *Brune* et *Mengaud* poussèrent activement celle des intrigues, des subornations, et des siéges souterrains; des clubistes impunis, des charlatans de patriotisme et des traîtres adroits, servoient d'entremetteurs; de tous

côtés on semoit des soupçons; on insinuoit aux soldats et aux habitans des campagnes que le gouvernement vouloit la révolution, qu'il appeloit les François, qu'il leur livroit le peuple, et ne tenoit les troupes sous les armes, que pour les excéder de fatigues, et les mettre hors de combat. — Dans les cabarets, sur les chemins, jusque dans ses poches, le soldat bernois trouvoit des billets imprimés portant que ses chefs le trahissoient. De Basle à Zurich, de Zurich à Lucerne, les agens de *Mengaud* alloient, la bourse à la main, suborner les paysans, et offrir un louis d'or à quiconque refuseroit de marcher dans les contingens.

Au sein de chaque régence, des individus apostés fomentoient des dissentimens, décrivoient avec emphase les terribles suites de la guerre, travailloient à décourager et à dissoudre. *Tillier* et *Bay*, Députés à Basle, inspirés par la Légation françoise et initiés à ses complots, fécondoient les alarmes, pressoient le gouvernement d'abdiquer, faisoient circuler par leurs complices, des lettres où toute

résistance étoit peinte comme une calamité sans remède (*). Dans son absurde sécurité, le parti dominant prenant sa confiance pour des preuves, en infestoit toutes les conditions, et à force de promettre aux troupes une pacification prochaine, parvint à la leur faire désirer; on perdit l'intervalle de la trêve sans les exercer;

(*) Voici la traduction littérale d'une de ces lettres déloyales de *Tillier*, dont on fit usage auprès du peuple.

Basle, le 20 *février*, 1798.

„ Tout démontre que rien ne pourra nous „ sauver, que de tenir *parole au pays*, en exé„ cutant le décret du 3, en abdiquant l'ancien „ gouvernement, en en créant un provisoire, et „ en adoptant des mesures de douceur. Si on „ n'y adhère pas, je crains les horreurs qui en „ seront la suite. Basle nous fournit un *exem*„ *ple à imiter;* tout y marche dans le *meilleur* „ *ordre*. Quelle suite d'horreurs, si l'on se „ roidit!"

Ce *Tillier*, son collégue *Bay*, et plusieurs autres démagogues du même parti dans les Conseils, sollicitoient si vivement cette subversion entière du gouvernement, dans l'espoir très-fondé d'être placés immédiatement, par la protection de la France, à la tête du nouveau régime.

leur ardeur se ralentit; leur raison s'altéra ainsi que leur discipline; on couroit sur le déclin, on touchoit à l'anéantissement.

CHAPITRE VIII.

Etat des forces helvétiques. Variations dans les Conseils de Berne. Violation de la trève par les François. Combats, et Réduction des Cantons de Fribourg, de Soleure, et de Berne.

LA publicité des manoeuvres françoises, l'audace de ses agens, les criminelles espérances de leurs complices, levoient tous les doutes sur la duplicité du général *Brune:* il pressoit la marche de ses renforts, l'armistice approchoit du terme, et les Bernois se balançoient encore entre la paix et la guerre, sans oser se dévouer à l'une ni renoncer à l'autre.

Cependant, avant la fin de Février, les esprits se fixèrent; peuple, soldats, magistrats, revinrent à leur génie naturel:

les artifices des intrigans, l'anxiété des lâches, et l'insistance décréditée des conciliateurs, cédèrent au cri d'honneur et de liberté, qui se répéta de la capitale jusqu'aux vallées solitaires des Alpes.

Les 25,000 hommes qui formoient l'armée bernoise, commandée en chef par M. *d'Erlach*, ci-devant maréchal de camp au service de France, occupoit un espace de 35 lieues, ayant à sa tête le général lui-même. La première division appuyoit sa gauche sur Fribourg, son centre à Morat, et sa droite aux villages du Vuilly, vers l'extrémité du lac de Morat; la *Légion Fidelle*, composée de 1000 Vaudois déterminés, tenoit les avant-postes. La seconde, sous les ordres de M. de *Graffenried*, quartier-maître général, s'étendoit sur une ligne de huit lieues, au nord-ouest, depuis le pont de la rivière de Thièle jusqu'à la ville de Buren: entre ce dernier lieu et Soleure la troisième division, que commandoit le général de *Bure*, couvroit un espace à-peu-près égal. De gros détachemens bernois gardoient So-

leure et Fribourg, avec les habitans de ces deux villes; enfin, un petit corps de 2000 hommes dans la vallée des Ormonds, contiguë au Pays de Vaud, prolongeoit cette ligne au sud-est, jusqu'aux montagnes qui dominent l'embouchure du Rhône dans le lac de Genève.

La cavalerie de cette armée se réduisoit à 550 dragons, et à un corps de hussards nouvellement levé; elle manquoit d'ingénieurs et d'officiers-majors expérimentés. D'ailleurs, pourvue de tout, et pénétrée de courage, elle se promettoit de suppléer à son inexpérience par une attaque impétueuse et décisive. Sa position étendue, son caractère, la crainte de lasser le zèle des milices par une longue inaction, tout condamnoit la prolongation de la défensive: officiers et généraux étoient unanimes à le penser.

Les premiers contingens helvétiques, conduits par de bons officiers, arrivoient journellement, mais très-incomplets. Celui de Zurich se trouva réduit à 1500

hommes, par la désobéissance inflexible des riverains du Lac, qu'on ne put ni réduire ni persuader. Uri fournit 600 hommes; Schwitz, Glaris et Unterwalden, chacun 400; Appenzel et la ville de St. Gall, à peine 350; Lucerne 1200, avec ordre de couvrir les frontières du Canton. Fribourg et Soleure, exposés comme Berne, conservoient leurs troupes sur leur territoire; Zug n'envoya pas un homme; les secours de Basle et de Schaffhouse consistèrent en impertinentes députations, pour solliciter la soumission aux ordonnances de *Mengaud.*

Ces divers contingens, qui ne s'élevoient pas à 5,500 hommes, eurent l'instruction de rester en seconde ligne, et de garder la défensive: c'est à cette parade militaire qu'aboutissoit l'effet du serment prononcé à Arau; mais ces réserves n'étoient point irrévocables et les événemens pouvoient amener des dispositions plus patriotiques.

On étoit au 25 février; la trève expiroit le 1 mars: les troupes impatien-

tes faisoient entendre leurs murmures; le public, l'élite de la magistrature, les secondoient; tous s'indignoient de l'immobilité. Personne n'étoit plus intéressé que le général lui-même à y mettre fin. Le 26 il se présente au Conseil souverain avec 80 officiers, membres, comme lui, de cette assemblée; là, entouré de l'ombre de ses ancêtres, et inspiré de leur génie, il dit: « Je viens vous de-
« mander, avant que la trève expire, la
« permission de licencier l'armée, et de
« renvoyer chacun dans ses chaumières.
« Il est inutile d'exposer tant de bra-
« ves gens à se faire massacrer, ou à
« supporter la honte d'une défaite iné-
« vitable dans les positions qu'on nous
« a fait prendre. Si vous persistez dans
« vos fausses mesures, je vous apporte
« ma démission. J'y persévérerai, à
« moins qu'écartant toute foiblesse in-
« digne, que revenant aux sentimens
« d'honneur et de patriotisme qui sem-
« blent s'être éteints dans ce Conseil,
« vous ne me donniez l'ordre et le
« pouvoir d'employer la bonne volonté

« et la valeur de la plus brave des na-
« tions. »

À ces mots l'assemblée électrisée ouvre la délibération: cent orateurs appuient la demande du général; pas un n'ose contredire ces accens d'énergie et de magnanimité: l'opposition muette cède à ce mouvement; et la séance de quatre heures finit par une acclamation unanime qui défère au général *d'Erlach*, *le pouvoir illimité de faire marcher et agir les troupes, selon qu'il le jugera nécessaire, et ce à l'époque où finira l'armistice, et même plutôt si avant son explication les François se permettoient quelque violation de territoire.*

Au milieu de l'enthousiasme qu'excitoit la lecture du décret, on annonce à l'assemblée un aide-de-camp du général *Brune*, qui notifie le retour du courrier expédié au Directoire, l'arrivée des pleins-pouvoirs, et l'invitation d'ouvrir une nouvelle conférence à Payerne.

A ce coup de théâtre, évidemment préparé entre *Brune* et quelques membres de la minorité déconcertée, pour

inter-

interjeter l'embûche d'une négociation au travers de la décision rendue et l'atténuer, le Conseil inébranlable confirma celle-ci, en accédant à la conférence demandée. Le jour même, les Députés précédens, MM. *Frisching* et *Tscharner*, se rendirent à Payerne, avec injonction de ne s'écarter en aucun point de leurs premières instructions: on rappela de Basle les quatre Députés, et l'indignation générale les menaça d'un jugement.

Aussitôt que la délibération du 26 fut connue, les généreux sentimens de ses auteurs passèrent dans le public. On voyoit enfin le terme des angoisses, des outrages et des flétrissures; chacun bénissoit le courage du gouvernement, et compta sur la fortune de ses drapeaux; officiers et soldats, vétérans et invalides, femmes, vieillards, tous, satisfaits de l'approche des combats, se préparoient à les partager; l'horreur du nom françois animoit les coeurs et se lisoit sur les visages. En sortant du grand Conseil, le général *d'Erlach* se

rendit au Conseil de guerre avec le colonel *de Gross* (*), chef de l'Etat-Major de la division centrale, et M. *de Graffenried* de Pumplitz, quartier-maître général, pour déterminer les dispositions de l'attaque générale à l'issue de l'armistice.

Suivant ce plan, les trois divisions de l'armée devoient se porter sur l'ennemi en douze colonnes collatérales, dont cinq à la gauche, commandées par le général en chef, suivi des colonels *Tscharner*, *de Watteville*, *Stettler*, et *Roverea*, eussent attaqué l'ennemi sur Avenche et Payerne. Quatre colonnes centrales sous les ordres du quartier-maître général *de Graffenried*, et des colonels *Manuel*, *de Gross* et *de Werdt*, étoient destinées à forcer les François dans leur position de la montagne de

(*) Cet officier bernois, Lieutenant-Colonel au service de Hollande, avoit défendu Grave dans l'hiver de 1796, avec une intelligence et une bravoure mémorables. Il donna de bonne heure à ses compatriotes des avis militaires qui furent trop négligés.

Diesse, de Bienne, et de l'Erguel; tandis qu'à la droite le général *de Buren*, avec les trois dernières colonnes, eût tourné la gauche de l'ennemi par les montagnes de Soleure.

Pendant que M. d'*Erlach*, revenu à l'armée, en préparoit les mouvemens prochains sur la foi de ses pleins pouvoirs; pendant que les Députés envoyés à Payerne, recevoient de *Brune* un *ultimatum* inacceptable, et le quittoient dans la soirée du 28, en avertissant les postes que les hostilités commenceroient le lendemain 1 *mars à dix heures du soir*, terme de la trève, une scène de honte, de deuil, et de ruine, s'exécutoit à Berne.

Désespérée du décret du 26, cette même minorité qui n'avoit osé le combattre, profitant de l'absence de cent officiers et du général, fit révoquer, le 28, les pouvoirs de M. *d'Erlach*, et suspendre l'ordre d'attaquer: du même coup, elle résolut l'abdication du gouvernement, la formation d'une nouvelle régence provisoire, et une nouvelle dé-

putation au général *Brune*, pour lui porter l'offrande de cette ignominie, comme un gage de paix et d'amitié.

Cette délibération subreptice et tumultueuse résultoit des manoeuvres criminelles des Députés revenus de Basle, de la terreur qu'ils répandirent parmi les représentans foibles et crédules, et des promesses dont ils éblouirent les ambitieux. Elle fut enlevée après des débats violens par une foible majorité, contre laquelle protesta tout ce que le Conseil renfermoit encore de citoyens vertueux.

Les instigateurs d'une prostitution si infame de la confiance nationale, ayant tout à craindre du ressentiment public, travaillèrent à le diriger sur leurs adversaires, à rejeter l'odieux de leur félonie sur ceux qui refusoient d'en être les complices, et à les dévouer à la proscription populaire pour y échapper eux-mêmes. L'Etat étoit dissous ; il falloit encore dissoudre le peuple et l'armée : tout fut mis en oeuvre dans ce but ; insinuations, écrits, impostures, menaces, promesses, corruption.

Au signal qu'on lui donnoit à Berne, *Brune*, ce même jour, 28 février, répand une proclamation, (*) où il dit au peuple suisse: « Mes braves soldats sont « vos amis, vos frères; ils ne brûlent « en punissant la tyrannie, que de vous « aider à briser son joug impie. — Au « milieu des attentats de votre Oligarchie, « j'attendois quelque retour à la raison, « *quelques signes de remords.* — *Ni* « *l'ambition ni la cupidité* ne déshonore- « ront nos démarches; ce n'est que pour « punir les coupables usurpateurs de « votre souveraineté que j'entre au milieu « de vous. — Loin de vous toute in- « quiétude sur *votre sureté individuelle*, « sur *vos propriétés*, sur *votre culte*, « sur *votre indépendance politique*. Le « gouvernement françois *vous les garantit*. « Soyez libres, la République françoise « vous y invite, la nature vous l'ordonne. » A l'autre bout de la Suisse, *Mengaud* répète ce brigandage oratoire: dans une nouvelle adresse au peuple suisse, il con-

(*) Proclamation de *Brune*, de Payerne, le 10 ventose (28 février).

vient qu'il est pour eux un *objet de haine;* mais *il va leur faire entendre le langage de la raison et de la vérité.* — « Régénérer la Suisse, ce n'est point la « troubler. Quels sont les lâches qui « osent flétrir la gloire des armées fran- « çoises? Qui, dans le monde entier, « méconnoît leur générosité égale à leur « valeur, excepté les magistrats de Berne « et leurs adhérens? Ne vous armez pas; « ce sont des frères qui se joignent à vous « contre nos ennemis communs. Leurs « coups ne *s'égareront point au hasard;* « ils ne tomberont point sur *le citoyen* « *trompé,* sur le *cultivateur paisible.* « L'armée françoise ne sera terrible que « pour cette poignée de dominateurs « pervers, obstinés dans une rage fréné- « tique. Nous vous offrons la paix: « voulez-vous donc la guerre? » (*)

(*) Cet écrit de *Mengaud,* sous le titre de *Encore un mot au peuple suisse,* 11 ventose (1 mars), dévoila clairement la complicité de quelques membres du Conseil souverain de Berne. *Mengaud* y énonçoit que, par une *faute d'impression* dans sa note précédente, il avoit

Exécrables comédiens! Et ce sont les agens d'une Puissance défendue par quatre cent mille soldats, d'une république de trente millions de *philosophes*, qui descendoient à ces profanations de la foi publique, qui se jouoient ainsi de la simplicité d'un peuple malheureux, et qui, à l'instant de l'égorger, lui prodiguoient ces effusions impies de leur tendresse!

L'arrêt étoit porté; Berne expirante, immolée par les gardiens de sa sureté, tomboit en lambeaux. Le déchirement d'une horrible anarchie alloit précéder sa destruction; la robe empoisonnée de *Nessus* circuloit dans tous les rangs: plus de patrie, plus de lois, plus de liens; le sang des justes alloit couler, le

exclus du gouvernement nouveau à établir, tous les *Membres de l'Ancien;* mais qu'il n'entendoit frapper de cette exclusion que les magistrats *connus par leur attachement à l'Oligarchie.* „ Il existe dans ce gouvernement, ajoute-t-il, „ quelques personnes dont *j'estime la probité et* „ *dont je connois les sentimens patriotiques.* " *L'estime* de *Mengaud* donne la mesure de la *probité* de ces *Patriotes* bernois.

crime triompher, l'enfer s'ouvrir, et ce monument d'union s'écrouler dans les convulsions de la discorde.

Que faisoit l'infortuné *d'Erlach*, pendant que ses indignes concitoyens le sacrifioient, lui, l'armée, le peuple, et la république? Il venoit d'achever ses reconnoissances, de disposer ses opérations, de distribuer ses instructions, et de mettre à l'ordre l'attaque générale pour le 2 mars à 4 heures du matin, lorsqu'il est foudroyé du décret qui brise ses pouvoirs, ses plans, ses espérances, et le gouvernement. Déjà, depuis quelques heures, l'influence secrète de cette délibération s'étoit manifestée dans l'armée par quelques mouvemens de mutinerie; les désorganisateurs n'avoient pas sans fruit parcouru les colonnes, infestées de lettres et d'imprimés, où l'on avertissoit les soldats de se défier de leurs *Chefs vendus aux François;* sept bataillons entrèrent en sédition, les officiers de l'un d'entre eux avoient refusé de marcher; la défiance et l'inquiétude se généralisoient, une sourde fermenta-

tion annonçoit le péril de l'inaction ainsi prolongée.

Le général vole à Berne, se consume en remontrances et en reproches dédaignés, revient à son armée, y découvre un flottement toujours croissant, calme, encourage, promet aux troupes de les conduire bientôt à l'ennemi, et, abymé de douleurs, console ses officiers désespérés.

Cependant, si l'ordre d'attaquer étoit suspendu, celui de se défendre subsistoit. Ce jour-là même, 1. mars, à dix heures du soir, l'armistice expiroit. M. *Tscharner* de St. Jean, renvoyé à Payerne avec la délibération du 28 février, et auquel s'étoient joints des députés de Fribourg, avoit trouvé *Brune* insensible à l'abaissement de la république. Le général *Schawenbourg* venoit d'arriver dans l'Evêché de Basle avec les nouvelles divisions de l'armée du Rhin; la gangrène françoise glissoit dans les Conseils, dans les troupes, dans les maisons. Certain de son effet, et fort de l'inconsistance qu'on manifestoit à Berne, *Brune* dé-

daigna l'obéissance des Conseils, et à son premier *ultimatum* consenti, ajouta la demande que sur-le-champ l'armée bernoise fût retirée et licenciée. C'eût été se rendre à discrétion: tous les partis en frémirent; les traîtres et les lâches n'osèrent seconder ouvertement une proposition semblable. En conséquence l'ordre de préparer l'attaque pour la nuit du 1 au 2 fut renouvelé, et transmis à toutes les colonnes.

Tout-à-coup, à deux heures d'intervalle arrive un contre-ordre du Conseil de guerre, qui de nouveau suspend les dispositions et les hostilités. Cet incident inattendu avoit pour cause un retour d'espoir sur une transaction prochaine avec le général françois, et une prolongation de la trève *pendant trente heures* au delà de son premier terme: courronnant sa carrière de fraudes par un dernier abus de confiance, *Brune* avoit accordé ce délai aux députés de Berne et de Fribourg, qu'il retint auprès de lui *pour négocier*, tandis qu'il rédigeoit l'ordre d'attaque, ou plutôt de surprise, même

avant l'expiration du premier armistice. (*)

Qu'on se représente l'effet que produisit sur l'armée bernoise et sur le peuple, cette contrariété de décisions croisées! Mille mouvemens confus s'élevèrent dans tous les coeur; le défiance devint de la fureur, on rejeta sur des collusions secrètes, la révocation inexplicable d'ordres donnés, suspendus, renouvelés, retirés: ces troupes qui, huit jours auparavant, ne demandoient qu'à mourir aux pieds de leurs commandans, les travestirent en complices des François. Pénétrées d'horreur pour ceux-ci, de ressentiment contre ceux-là, passant de la confiance au désespoir, travaillées par des scélérats qui leur marquoient les tê-

(*) Cette extension de la trève est prouvée, non-seulement par le témoignage unanime des Députés, du gouvernement, des habitans de Berne, et par le contre-ordre qui en fut la suite; mais, de plus, par l'aveu même du général *Brune*. « *J'avois donné trente heures pour réparer les injures reçues,* » écrivoit-il le 14 ventose (4 mars) au Directoire. — *Voyez le Rédacteur du 24 ventose, an 6, No.* 819.

tes à frapper, elles ne connurent plus d'autorité que celle des soupçons.

Alimentées par une infatigable perversité, ces sinistres impressions parurent justifiées le 2 au matin, lorsque le bruit du canon françois apprit qu'au mépris de la trève *Brune* et *Schawenbourg* avoient attaqué les Suisses sur leurs deux ailes.

C'est avec 46,000 hommes, dont 22,000 nouvellement venus du Rhin, que les généraux de la République françoise, que les ministres *de sa loyauté et de sa générosité*, couverts des ombres de la nuit, s'assuroient l'avantage d'une violation de la foi jurée, et surprenoient leurs victimes dans le sommeil du la sécurité.

Le second armistice finissoit le 3 mars à 4 heures du matin. Dès le 1, entre 9 et 10 heures avant midi, par ordre de *Brune, Schawenbourg* enfreignant même la première trève, attaque à l'improviste le château de Dornach à l'extrémité nord du Canton de Soleure. Pendant que cette masure résiste et se défend

24 heures, un vieillard sans capacité, chargé par Soleure de la garde des hauteurs et des défilés qui couvrent cette ville, notifie à ses troupes la trève de 30 heures, ignore l'attaque des ses derrières, et suspend toute précaution. Avant le jour, dans la nuit du 1 au 2, les François conduits par des traîtres enveloppent le poste intermédiaire de Lengnau, entre Buren et Soleure; 7800 hommes en attaquent 750 montagnards de l'Oberland: ce bataillon surpris se défend avec fureur, perd ses meilleurs officiers. Son colonel, M. *Wourstemberguer*, dangereusement blessé, est pris avec 9 officiers et 200 hommes; près de 200 autres sont tués ou hors de combat; des paysannes intrépides sont sabrées et massacrées. Les débris de ce détachement s'étant repliés sur deux autres bataillons bernois, postés en avant de Soleure, la ville leur ferma ses portes.

Au millieu de cette confusion, l'ennemi tenant en échec la division centrale de l'armée bernoise, et l'occupant par une fausse attaque, se porte avec 3000

hommes sous les murs de Soleure. Aussitôt le général *Schawenbourg* adresse au commandant de la place une sommation dont la férocité sauvage n'avoit pas encore de modèle. « Le Directoire exécu-
« tif, signifie cet Alsacien, m'ordonne
« d'occuper la ville de Soleure, en ajou-
« tant que si j'éprouve la moindre résis-
« tance et qu'une seule goutte de sang
« soit versée, les membres du gouver-
« nement souleurien en répondront sur
« leurs têtes, ainsi que leurs biens, et
« que j'en ferois la justice la plus écla-
« tante, et la plus inexorable. — Noti-
« fiez la volonté du Directoire aux mem-
« bres de votre gouvernement : je vous
« accorde une *demi-heure* pour vous dé-
« terminer ; passé ce temps je brûle vo-
« tre ville, et je passe sa garnison au
« fil de l'épée. »

C'est dans ce style de Tartare châtiant des esclaves rebelles, que le Directoire et ses Janissaires traitoient des hommes libres, des voisins neutres, des alliés ! C'est ainsi que la philosophie respectoit les lois de la guerre, de l'humanité et

des nations, en menaçant des républicains paisibles de les massacrer sur leurs foyers en cendres, s'ils se permettoient de les défendre!

Cette sommation atroce, la force inattendue de l'ennemi, le trouble des Conseils, la discorde des habitans, firent ouvrir les portes, à la suite d'une capitulation dérisoire où *Schawenbourg* promit le *respect des personnes* et des *propriétés.* — Pour tenir parole sans délai, ses troupes saccagèrent 24 villages des alentours, et leur général entré dans la ville, désarma les habitans, s'empara de leur équipement militaire, et élargit les conjurés encore renfermés dans les prisons.

A l'heure même où les François marchoient sur Soleure, la nuit du 2 avant le jour, *Brune* fit attaquer Fribourg à l'extrémité orientale de la ligne pendant qu'il amusoit à Payerne les Députés dans l'ignorance. Assaillis à l'improviste et dans les ténèbres, par une forte colonne de François et de Vaudois leurs alliés, les postes avancés de Fri-

bourg se replièrent après une vive résistance, et vinrent réveiller la régence endormie. On prend les armes dans le trouble, on délibère; l'ennemi se présente une sommation à la main; les révolutionnaires se portent à l'hôtel-de-ville pour l'appuyer; la magistrature éperdue résout de se rendre, et fait ouvrir les portes.

Un bataillon bernois de 500 hommes se trouvoit dans la ville: les paysans et nombre de citoyens loyaux accoururent à lui; tous ensemble volent aux portes, les referment, reprennent l'arsenal, occupé par les séditieux. Etonnés de cette opposition inattendue, les François jetèrent des obus et embrasèrent quelques maisons. La ville étant sans remparts, ses défenseurs ne pouvoient retarder sa perte; pour la sauver d'un saccagement et d'un massacre, les Bernois suivis d'un gros de paysans et de jeunes Patriciens évacuèrent la place, emmenant avec eux trente pièces de canon à la vue de l'ennemi: ils prirent poste au village de Saingines sur la petite rivière de Sen-

sen, à trois lieues de Berne, et s'y maintinrent contre toute attaque.

Par l'invasion de Soleure, l'ennemi maître du pont de l'Aar, tournoit la droite de l'armée bernoise, menaçoit la division centrale en front et sur son flanc. La prise de Fribourg découvroit de même l'aile gauche, et l'exposoit à se voir coupée: il fallut donc changer les dispositions, concentrer les forces, et se rapprocher de Berne. Cette ligne de retraite fut établie au midi, depuis les points de Newenegg et de Laupen à la frontière du canton de Fribourg, jusqu'à Fraubrunnen, au nord, près des confins du Canton de Soleure. Les positions intermédiaires à Shöpfen, Frinisberg, Buchsée, Arberg et Guminen, couvroient la capitale à trois ou quatre lieues de distance.

Ce fut dans ce mouvement rétrograde que l'effet des séductions et le délire des troupes commencèrent à éclater. A la vue de Soleure prise et de ses campagnes dévastées, la division de la droite, principalement composée des milices de

l'Argovie, se débanda: le soldat ne considéra plus que sa maison et sa famille; chacun regagna son village pour les défendre. Le général de *Buren*, chef de cette division, avoit vu avec jolousie le commandement suprême dans les mains de M. d'*Erlach*, et ne lui obéissoit qu'à regret: il ne put conserver qu'un quart de ses troupes sous les drapeaux.

A la division du centre qui avoit soutenu et repoussé quelques attaques, l'insubordination prit un caractère sombre et farouche: les contre-ordres des jours précédens, la surprise du bataillon haché le 2 à Leugnau, Fribourg et Soleure enlevés sans résistance, l'ordre de retraite qui suivoit ces revers inspirés, furent aux yeux des troupes des indices certains de trahison; elles en accusèrent hautement leurs supérieurs, et s'insurgèrent à Nidau en demandant vengeance. Un régiment faillit massacrer le colonel de *Gross*, auquel il attribuoit la révocation du plan d'attaque: dans sa retraite tumultueuse, cette division choisit elle-même les postes qu'elle vouloit occuper;

la confiance étoit détruite, l'indiscipline au comble, l'autorité sans crédit.

Par les soins du colonel *de Watteville,* la retraite de la division de gauche s'exécuta sans perte et avec ordre, sur les postes de Guminen, de Laupen et de Newenegg. — Quant aux contingens helvétiques, immobiles sur les derrières, ils avoient résisté à toutes les instances pour concourir aux dispositions, et se considéroient comme des observateurs : l'esprit d'isolation gagnoit en force à mesure que le péril s'approchoit; à la veille d'être attaqué soi-même, chaque Canton se croyoit dispensé de prêter un secours actif au plus exposé.

Dans cet affaissement de tous les ressorts, Berne agité de sentimens tumultueux se débattoit entre des résolutions contradictoires, et consommoit l'anarchie. On ordonna le 3 la levée du *Landsturm,* c'est-à-dire de la généralité des habitans rassemblés au tocsin — foible et dangereuse ressource dans la fermentation des défiances et des dissentimens, au milieu des troupes en sédition, et

d'un état sans gouvernement. Cette multitude non organisée ne pouvoit servir qu'à accroître la confusion, et qu'à préparer un nouveau genre de malheurs.

Par cette convocation désespérée on sembloit s'engager à ne poser les armes qu'après avoir éloigné celles de l'ennemi. Tout périssoit, tout n'étoit pas perdu; mais au moment même où se décidoit cet appel de vigueur à la nation entière, on lui enleva le frein et l'appui de sa magistrature; on exécuta la dissolution du gouvernement; une régence provisoire élue à la hâte dans le désordre, prit le 4 mars le sceptre brisé de la souveraineté. Le premier acte de cette commission crédule fut de notifier à *Brune* cet événement; elle en attendoit une pacification prochaine; et, pour la faciliter, on accepta de congédier l'armée, pourvu que l'ennemi retînt la sienne dans les postes qu'elle occupoit.

Tant d'incohérence et de soumission ne suffit pas encore au général françois: instruit du ravage de ses perfidies et de ses suborneurs dans les troupes, n'ayant plus

à craindre qu'un gouvernement démonté, et qu'à combattre une anarchie, il exigea qu'après avoir licencié ses défenseurs, Berne reçût garnison françoise. Une simple révolution politique n'eût pas rempli ses vues; il lui falloit la capitale, les trésors de l'Etat, ses arsenaux, ses magasins, les richesses de la *Suisse*, les dépouilles des habitans; toute capitulation qui restoit en arrière de cette conquête, ne méritoit que son mépris.

Cependant, d'heure en heure, l'effervescence publique faisoit des progrès, la fureur du soldat s'exaltoit, les cris de trahison se répandoient des camps parmi le peuple; les missionnaires françois semoient la terreur et enflammoient les soupçons: chacun s'armoit, incertain où porter ses coups; l'armée ajoutoit ses officiers au nombre de ses ennemis, les officiers, victimes des fluctuations du gouvernement, avoient à craindre le fer de leurs soldats et les assassins semés par *Brune:* une insurrection nationale sembloit se préparer à-la-fois contre la nouvelle régence, contre les chefs mili-

taires, et contre les François; la tempête souffloit de tous les points de l'horizon. Dans la journée du 3, au soir, la division de la gauche s'insurgea en tumulte, quitta ses postes de Guminen et de Laupen, et courut à Berne; plusieurs de ses officiers furent maltraités et blessés.

La capitale se trouva entre les Jacobins menaçans dans l'intérieur, les troupes révoltées, et l'armée ennemie. La division insurgée étant arrivée aux portes de la ville, deux magistrats passèrent la nuit à la ramener à son devoir; elle exigea de nouveaux officiers, cassa les anciens, les réélut. On la croyoit calmée, lorsque le 4 au matin elle entoura ses deux chefs, les colonels *Stettler* et *Ryhiner*, et les massacra à coups de baïonnettes. Une jeune femme intrépide, nièce de l'avoyer de *Steiguer*, s'étoit jetée au milieu de ces furieux pour sauver leurs victimes, et reconduisit à Berne les cadavres sanglans de ces deux colonels, d'une bravoure, d'un patriotisme, d'un mérite éprouvés, et pour cette raison même désignés aux meurtriers par les

François comme des traîtres à immoler.

A peine eut-elle consommé son crime, que cette troupe égarée passa de la fureur à la consternation: elle regagna ses postes, regretta ses excès, et les renouvela le lendemain, après s'être battue avec valeur.

Ce fut à l'issue de cette horrible convulsion, dans la soirée du 4, que de l'abyme du chaos sortit la détermination la plus étrange. - La régence provisoire réduite à livrer l'Etat, la capitale, l'existence et la fortune des citoyens au général imposteur dont elle s'avouoit à la fin le machiavélisme, ou à détourner la rage populaire en la portant sur l'ennemi, résolut de résister et de combattre le jour suivant. Des ordres précipités se croisent, se contrarient, parviennent sur toute la ligne étonnée et abattue. Ici on les rejette; là des bandes désertent les drapeaux, et regagnent leurs foyers; des bataillons forcent leurs chefs, au mépris des instructions données de changer leur destination.

Quelle admiration ne mérite pas le magnanime dévouement des magistrats, du général, des officiers, qui, dans une situation aussi désespérée, osèrent compter encore sur un reste d'obéissance et de bravoure, et marchèrent au combat au travers de mille précipices.

Berne consternée se repentoit tardivement d'avoir méprisé les conseils des vrais amis de la patrie. Hélas! il n'étoit plus temps de calculer les fautes et de s'accuser; une catastrophe commune alloit frapper tous les partis et confondre les conditions.

La force effective de l'armée bernoise, affoiblie par tant de défections, se réduisoit à 14,000 hommes, dont 8000, ayant en tête 20,000 François, gardoient les points de Newenegg à trois lieues de Berne au midi, et celui de Guminen à la même distance à l'occident. La dernière division de 6,400 hommes tenoit au nord la position de Franbrunnen, aussi à trois lieues de la capitale: le *Landsturm* avoit semé sur les routes des bandes mal armées de

pay-

paysans, de vieillards, de femmes et d'adolescens. C'est contre ce débris de la puissance helvétique que le général *Schawenbourg* s'avançoit de Soleure avec 18,000 hommes. Quant au contingent des autres Cantons, jamais on ne put obtenir leur assistance; la plupart même, depuis le 2, avoient rétrogradé vers leur frontières.

A l'installation du gouvernement provisoire, le vénérable avoyer de *Steiguer* déposa les marques de sa dignité; sa carrière finissoit avec la république: dans les derniers jours de sa présidence il combattit le destin de l'Etat, et repoussa tant de délibérations funestes, avec un stoïcisme que partagèrent 96 de ses collègues dans les deux Conseils. (*)

Par une ancienne loi, l'avoyer en

(*) Nous avons cru devoir conserver leurs noms; on les trouvera aux *Pièces justificatives* (D); et on y lira ceux de plusieurs membres du gouvernement, qui, quoique divisés jusques-là d'opinions avec M. *de Steiguer*, avoient abjuré leurs erreurs, et votèrent avec ce magistrat.

exercice étoit tenu, en temps de guerre, de commander l'armée le jour du combat. Cette honorable obligation ne lioit plus M. *de Steiguer*, redescendu parmi les simples citoyens; mais sa grande ame n'écoutoit point de semblables considérations. Ni la fragilité de la santé, ni son âge de 69 ans, ni les contradictions, ni les périls de tout genre, n'ébranlèrent ce magistrat. Le 4, au soir, il dit un dernier adieu à cette ville si long-temps honorée par son administration; suivi de son frère et de sa famille, il alla chercher la mort à Fraubrunnen, où il se réunit au général *d'Erlach*: une communauté constante de sentimens, d'honneur et de courage, régnoit entre ces deux chefs, dignes de sauver la patrie, ou de succomber avec elle.

Pour couvrir l'attaque principale, dirigée par *Schawenbourg* sur Fraubrunnen, l'ennemi, le 5, à une heure du matin, canonna sans fruit le poste de Guminen, et porta 15,000 hommes sur Laupen, Newenegg et St. Gines. Mal-

gré la surprise et les ténèbres, les Bernois se défendirent avec intrépidité, repoussèrent l'ennemi à Saint Gines, et ne cédèrent à Laupen et à Newenegg qu'à l'extrême supériorité du nombre. Un capitaine de l'ancien régiment de *Watteville*, M. *Wys*, Adjudant-général, ayant rallié les troupes, et 2000 hommes de renfort étant survenus à la pointe du jour, on recommença l'attaque avec fureur; les milices bernoises se précipitèrent, tête baissée, sur l'ennemi, sous un feu très-vif de mousqueterie et de mitraille; l'ennemi culbuté repassa le ravin de Newenegg, perdit trois lieues de terrain, au delà de 2000 morts ou blessés, l'artillerie qu'il avoit emportée la veille, et plusieurs pièces de son propre canon. Cette action coûta aux Bernois 800 hommes, officiers, femmes et soldats.

Cette colonne victorieuse se préparoit à marcher sur Fribourg, et à la délivrer, lorsque les événemens de la journée forcèrent sa retraite.

Vers les cinq heures du matin, *Schawenbourg* attaqua en front et sur les flancs la position de Fraubrunnen, avantageuse, mais susceptible d'être tournée. Les Bernois avoient à se défendre, non-seulement de leur extrême infériorité, mais encore de 2000 hommes de cavalerie, auxquels ils n'opposoient que 400 dragons miliciens, et de l'artillerie volante, arme inconnue aux Suisses, et qui ravagea leur infanterie. Avec de tels avantages, et une force triple, il ne falloit ni grands talens ni bravoure pour vaincre sans gloire des paysans forts de leur seul courage.

L'inaltérable Avoyer de *Steiguer* harangua cette petite troupe, la pénétra de son exemple, autant que de ses exhortations; la conduisit lui-même, et ne quitta pas le feu. Après une vive résistance, le poste de Fraubrunnen étant tourné et emporté, M. *d'Erlach* rallia ses milices à Urtéren, y combattit une seconde fois, et délogé de cette position, prit celle en arrière sur le Grauholtz, colline très-boisée, qui, à une

lieue et demie de Berne, coupe la route de cette ville à Zurich, et s'adosse sur la droite à une montagne difficile. Le combat s'y renouvela, et s'y soutint deux heures et demie, avec un acharnement meurtrier. Enfin, les François ayant franchi les abatis, et tourné la position, l'infanterie bernoise se reforma à une demi-lieue plus loin, disputa le terrain opiniâtrément, et quoique affoiblie par ses pertes, combattit une cinquième fois dans la matinée sur un plateau découvert, presque aux portes de la capitale: soldats, femmes, paysans, bestiaux au pâturage, tomboient morts au milieu de cette plaine ouverte, sous le sabre de la cavalerie, et le feu de l'artillerie volante. Cette malheureuse et intrépide armée laissa 2000 morts ou blessés des deux sexes sur les champs de bataille; la perte des François surpassa 1500 hommes.

On entendoit de Berne le bruit du canon et de la mousqueterie; le dernier combat se passoit à sa vue; rien n'avoit été préparé pour défendre les hauteurs

qui la dominent; le désespoir et l'effroi s'emparoient des habitans. Réduite à essuyer un bombardement et un assaut ou à se rendre, la régence organisante fit demander une capitulation, ou plutôt une sauvegarde au général *Brune*, arrivé auprès de Berne avec son avant-garde. Dans la soirée la ville lui fut livrée, sous sa parole de respecter *les personnes* et *les propriétés*.

Ainsi finit cette République, nourricière de grands hommes d'état et d'épée, célèbre par sa sagesse, florissante par ses maximes, illustrée par sa valeur; où le pied d'aucun ennemi n'avoit pénétré dans le cours de plusieurs siècles, et soumise aujourd'hui à un imprimeur françois, qui prit, au nom de cinq Régicides sous la pourpre, l'investiture de l'héritage et des cendres des *Bubenberg*, des *d'Erlach*, des *Watteville*, des *Diesbach*.

Brune occupoit les murs de Berne; mais son génie répandu hors de cette enceinte, avoit préparé des scènes d'horreur qu'il est cruel de raconter.

A la nouvelle de la reddition de Berne, les divisions de Newenegg et de Guminen se replièrent sur les montagnes et sur la ville: égarés de désespoir, les soldats de la dernière de ces colonnes se jetèrent sur les officiers, et massacrèrent leurs deux adjudans-généraux, les colonels de *Crousaz* et de *Gumoëns.* Toute discipline, toute raison, toute reconnoissance, avoient cédé à la persuasion aveugle que la République étoit livrée par ses chefs civils et militaires. Les véritables traîtres et les séducteurs françois aiguillonnoient cette démence par des suppositions, par des faux, et par l'ivresse: en se retirant sur leurs foyers, les troupes propagèrent leur fureur dans les campagnes; personne ne pouvoit ni n'osoit les désabuser.

Accoutumés de père en fils à rendre à leurs magistrats un culte de vénération, et à se croire invincibles sous leur direction, ces cultivateurs, confondus de leur défaite, la rejetèrent sur la volonté même du gouvernement: ils tenoient autrefois un si grand compte de sa sa-

gesse; qu'ils n'hésitèrent pas d'attribuer à sa perfidie, l'incohérence des mesures, la suspension de l'attaque, et les revers; l'idole abattue fut foulée par les adorateurs. Chez un peuple confiant, le premier soupçon est le principe d'un emportement effréné: chez un peuple phlegmatique, il est aussi difficile d'émouvoir les passions que de les tranquilliser; c'est le volcan qui fait éruption sous la neige. Une fois le gouvernement dissous, le paysan se considéra comme rentré dans l'état de nature, et chercha des consolations dans le farouche exercice de ses vengeances.

C'est au travers de ces milices débandées, apportant aux campagnes le récit de leur désastre, les dernières paroles de leurs frères d'armes immolés, et le deuil de leurs gémissemens, que l'Avoyer de *Steiguer* et le général *d'Erlach* cherchèrent une issue vers les Alpes.

La chaîne des vallées connues sous le nom de Hassi et d'Oberland, et qui des bords du lac de Thun s'élève au sud-est jusqu'aux glaciers, offroit une retraite

inexpugnable: 4000 François eussent difficilement atteint ce pays où les chemins sont des précipices, et couvert par un lac dont les rives sont inaccessibles aux voitures. Ces retranchemens gigantesques n'avoient point échappé à la prévoyance du gouvernement: pour y assurer des moyens de retraite, on y avoit envoyé au mois de février, des armes, 30 pièces d'artillerie, des munitions, des magasins considérables, et environ 160,000 liv. sterl.

Séparés dans le tumulte des derniers combats du 5, MM. *de Steiguer* et *d'Erlach* tournèrent leurs pas vers cet asile; avec le dessein d'y rallier les troupes, et l'espoir d'y maintenir la République périssante. L'un et l'autre ignoroient que l'infernale activité de l'Ennemi avoit déjà escaladé ces montagnes, qu'elle y faisoit circuler ses corrosifs; que là, comme dans la plaine, la clameur de trahison désorganisoit toute défense, et dénaturoit ce peuple doté d'immunités immenses, fanatique de son gouvernement, et dont la fidélité sembloit immortelle com-

me les sommets glacés de cette enceinte. Le désordre, la défiance et la rage y étoient au comble depuis le retour des derniers restes du bataillon haché le 2 à Lengnau.

Epuisé de fatigues, entouré de dangers, et supérieur à sa disgrace, M. *de Steiguer*, sous la conduite d'un sergent, gagna à pied le lac de Thun, par une route de cinq lieues, obstruée de paysans ivres de vin et de ressentiment, et des troupes légères de l'ennemi. La lassitude l'ayant obligé de s'asseoir sur un tronc d'arbre, il s'y endormit; c'étoit le sommeil du juste: des hussards françois respectèrent, sans le connoître, ce vieillard auguste dont la redingote cachoit la décoration. Deux fois ses jours furent menacés; mais la providence veilloit sur lui, et le respect de sa vertu sembloit une invisible sauvegarde. Il traversa le lac de Thun; et à l'ouie des excès qui signaloient la frénésie des montagnards, il traversa le mont Brunig, et du Canton d'Underwalden arriva dans le

Comté de Bregenz app rtenant à l'Empereur. (*)

Infortuné *d'Erlach!* une destinée plus cruelle encore t'environnoit: tes nobles sentimens, tes travaux, ta valeur, ton patriotisme, rien ne pouvoit sauver ta tête dévouée par ces Républicains atroces, dont ta pénétration m'avoit plus d'une fois prédit les énormités!

Dans la matinée du 5, il avoit dit au jeune de *Varicourt*, estimable ingénieur françois qui lui servoit d'aide-de-camp: « *Mon ami, je vois lever le soleil, mais je ne le verrai pas coucher.* » Il espéroit mourir de la main des ennemis de sa patrie; le ciel en avoit ordonné autrement. Dans la dernière retraite, des coups de fusil, tirés autour et dirigés sur lui, blessèrent dangereusement M. *de Varicourt*. Forcé d'abandonner cet officier; couvert de sueur, de sang et de poussière, et suivant les traces de M. *Steiguer*, il avoit déjà franchi la

(*) M. de *Steiguer* a passé depuis à Vienne, et de Vienne à Berlin, où il est en ce moment.

moitié de sa route, lorsque auprès du village de Munsingen il est reconnu, saisi par un ramas de soldats et de paysans frénétiques. Ni cette voix qui mille fois invoqua leurs bras contre leurs oppresseurs, ni sa contenance assurée, ni le souvenir de ses aïeux, ne désarmèrent ces bêtes féroces. Ils attachent leur général au dos d'une charette, et parlent de le conduire à Berne. Une autre troupe de forcenés survient, s'empare de la victime, et poussant des hurlemens sauvages, l'ensevelit palpitante sous les coups redoublés de hache et de baïonnette. A côté de M. *d'Erlach*, un de ses aides-de-camp, nommé *Kneubuller*, amené par le hasard, est garotté de même, supplie en vain pour son général, et tombe percé de 17 coups.

La malheureuse épouse du martyr, réfugiée avec ses enfans à l'extrémité du lac de Thun, faillit quelques heures après partager le sort de son mari, et ne dut la vie qu'à la défaillance où la douleur l'avoit plongée.

Veut-on pénétrer maintenant la cause d'un tel crime? Des témoins respectables m'ont certifié, qu'ayant interrogé les jours suivans les assassins de M. *d'Erlach* sur les motifs de leur férocité, ces malheureux émus de remords et de pitié, confessèrent leurs regrets en justifiant leur innocence. Les François, dirent-ils ingénument, NOUS ONT MONTRÉ DES LETTRES DU GÉNÉRAL D'ERLACH, PAR LESQUELLES IL LEUR PROMETTOIT DE NOUS TRAHIR ET DE NOUS FAIRE BATTRE. (*) Voilà les oeuvres et les trophées de ces *régénérateurs* du monde, qui profanent dans leur caverne de Paris les mots de *vertu*, de *générosité*, de *justice*, de *vérité*, dont le congrès de Rastadt sollicite *l'équité* depuis huit mois, à qui des Professeurs allemands, des Irlandois Unis, des lettrés sans coeur et sans morale, élèvent des autels!

Détournons nos regards de cette fange

(*) Je me rends garant de ce fait, dont l'authenticité peut être constatée par plus de 2000 soldats bernois qui ont reçu des billets semblables.

sanglante, pour les fixer sur quelques traits dignes de mémoire, et propres à caractériser les derniers soupirs de la liberté helvétique.

Plus de 800 femmes s'armèrent au *Landsthurm*, dans les environs de *Berne*, et soutinrent le feu des derniers combats. A *Fraubrunnen*, 260 femmes ou filles reçurent l'ennemi à coups de faulx, de fourches et de pioches; 180 furent tuées; une d'entre elles, nommée *Glar*, avoit à ses côtés ses deux filles et trois petites-filles dont la plus jeune n'atteignoit pas dix ans: ces six héroïnes ont péri. — La même scène s'offrit à Neweneg, à Laupen, à Lengnau. Dans le bataillon de l'Oberland qui défendit ce dernier lieu, on remarqua un père servant avec trois fils et sept petits-fils; tous perdirent la vie.

Le sénateur *Effinguer*, septuagénaire, arriva le 4 au soir à l'armée, son épée à la main, deux pistolets à la ceinture; conduisit au feu une compagnie de grenadiers, fut blessé, fait prisonnier, et expira quinze jours après à Soleure dans

l'hôpital militaire où *Schawenbourg* avoit eu l'indignité de l'enfermer, au milieu des soldats morts ou mourans. Un autre sénateur, M. *Herbort*, s'arma d'un pistolet et se cassa la tête, plutôt que de survivre à la chute de l'Etat.

Un jeune paysan d'Avenche, âgé de vingt ans, est menacé de mort par les François, s'il ne s'arme pas contre son Souverain: il s'y refuse avec fermeté, et ajoute qu'en traversant la Suisse, *Buonaparte* a causé tous les malheurs du pays. A ce mot il est conduit au supplice, fusillé, et meurt sans demander grâce. Ce dévouement s'est répété après l'un des combats soutenus au mois de mai par les petits Cantons. Les apôtres de la Liberté sollicitent un Suisse prisonnier d'accepter la nouvelle Constitution, s'il veut conserver la vie; il hausse les épaules: les assassins se préparent: » *Tirez*, » leur dit-il, et il est fusillé. A la même époque vingt paysans, armés de massues, s'étoient barricadés dans une ferme; on les somme de se rendre; ils persistent: les François embrasent la

maison, et y consument ces compatriotes de *Guillaume Tell.*

La *Liberté* françoise est tellement odieuse et vile, que les forçats même n'en voulûrent pas. Les insurgens vaudois ayant élargi et honoré de leur fraternité dix malfaiteurs, employés aux travaux publics à Yverdun, ces captifs déclarèrent qu'ils refusoient de devoir un tel bienfait à des rebelles: leurs fers rompus, ils revinrent les reprendre à Berne, en rentrant dans la maison de force.

Le 3 mars, *Schawenbourg* fit déclarer au Conseil de Berne, « qu'averti par des » avis certains que la plupart des indi- » vidus des deux sexes, renfermés dans » les maisons de force, n'y étoient dé- » tenus qu'à cause de leur attachement » à la France, il exigeoit que tous fus- » sent élargis; faute de quoi les Magis- » trats subiroient le traitement qu'avoient » éprouvé ces *amis de la Liberté.* "

On lut à ces forçats, au nombre de 200, la lettre du *général françois*, en leur laissant le choix ou d'aller le join-

dre, ou de retourner dans leurs anciens domiciles, ou de concourir à la défense de l'Etat: tous acceptèrent ce dernier parti, et la plupart se firent tuer à Fraubrunnen.

Généralement la jeunesse bernoise se dévoua; beaucoup de ceux qui, jusqu'au mois de février, avoient persisté dans leur partialité pour la France, rachetèrent leurs erreurs par une conduite aussi ferme que loyale.

Nul dénombrement exact des pertes respectives n'ayant été dressé ou connu, on n'a évalué qu'approximativement le sang versé depuis le 2, jusqu'au 6 mars. Ce n'est pas forcer, je crois, de porter à 6000 le nombre des morts et blessés de part et d'autre. Berne eut à regretter quelques centaines de prisonniers, et plus de 60 officiers tués, blessés, ou massacrés.

CHAPITRE IX. ET DERNIER.

Suites de la reddition de Berne — Excès et crimes des François. — Sort du reste de la Suisse. — Conclusion.

Qu'une nation étrangère s'arrogeât le droit de renserver les lois d'une autre nation, et de la forcer à recevoir des institutions nouvelles, qu'abusant de sa puissance et de ses succès, un empire victorieux tournât ses armes contre des voisins heureux, foibles, et paisibles; que les chefs dépravés de cet empire assurassent le triomphe d'une si infame tyrannie par des moyens plus infames encore; les tristes annales du genre humain ne sont pas tout-à-fait exemptes de ces rares scandales: mais, que les premières notions de justice, de liberté, de droit naturel, fussent subverties par des hommes assez effrontés pour s'en proclamer les restaurateurs; qu'ils assassinassent avec un caducée, et l'olive à la main, des peuples confians et abusés; que des oppresseurs parisiens, nourris de sang et de vols, vinssent enseigner la dé-

mocratie aux bergers de Schweitz, le code de la nature aux Montagnards des Alpes, la morale publique à des Tribus que les vertus même de Paris feroient pâlir d'horreur ; qu'aux mensonges de l'hypocrisie succédât une atrocité sauvage, et qu'avec le sourire de l'amitié ils frappassent leurs victimes des calamités de la guerre, des abus de la conquête, et des abominations du despotisme, cette monstrueuse nouveauté fixera l'opinion des siècles sur le caractère et les principes du gouvernement françois.

Tel est son mépris pour ses concitoyens, pour leurs Représentans, pour cette Constitution aërienne, qui prend toutes les formes sous les doigts de la tyrannie, que le Directoire, attaquant la Suisse, ne daigna pas même consulter le corps législatif, et lui demander une autorisation légale.

Ce silence put induire à présumer que ces désolateurs se borneroient à des démonstrations comminatoires, pour contraindre les Suisses à adopter leur régime; mais qu'à la vue d'une résistance générale, de l'éloignement des peuples pour ces fan-

taisies révolutionnaires, et de l'impossibilité d'armer des insurrections, on rougiroit de passer outre, et d'arracher par une invasion militaire, ce qu'on n'avoit pu obtenir par les menaces et par les séductions.

Vaine conjecture ! le Directoire n'est point de ces Puissances qui s'ébranlent pour un simple appareil. L'asservissement et le pillage de la Suisse étoient décrétés dans ses Conseils : la réduction de trois Cantons devoit préluder à l'usurpation de l'Helvétie entière, et une conquête faite en cinq jours subir le traitement d'une place prise d'assaut après un siége d'une année.

Je ne souillerai pas les yeux du public du récit affreux des attentats qui marquèrent la trace des François. Je tire un voile sur la femme de l'aubergiste du village de Lohne, presque crucifiée par une troupe de soldats, et expirante sous leur brutalité ; sur deux jeunes Patriciennes de Fribourg trouvées mortes et violées sur le grand chemin ; sur plus de cent femmes abandonnés à ces traitemens infames, et dont les cadavres, sans sépulture, furent jetés dans les bois. Dirai-je, que durant l'expédition contre les petits Cantons, un de ces monstres, ne

pouvant dompter la résistance d'une femme enceinte, lui plongea son sabre dans le coeur; que les parens de cette infortunée accourant à ses cris, coupèrent les poignets de son ravisseur, et que cette vengeance méritoire fut proclamée par le général françois comme un attentat inexpiable, et comme un encouragement à la fureur de ses soldats?

Une rivalité de brigandages s'établit entre les agens civils ou militaires du Directoire, et ses satellites. Du Canton de Soleure saccagé, les troupes de *Schawenbourg* se répandirent le 5 dans les campagnes du Canton de Berne; plus de 30 villages, un espace de plusieurs lieues, furent mis au pillage; châteaux, maisons bourgeoises, fermes, maisons rustiques, dévastées de fond en comble; on brisoit les meubles qu'on ne pouvoit enlever. Des hussards venoient de piller le château de *Jeggistorf*, habité par une dame sexagénaire; il lui restoit sa bibliothèque, son linge, ses tableaux: survenus après la première dévastation, les officiers en chargèrent leurs chariots.

En vertu du respect promis aux *personnes et aux propriétés*, quiconque se trouva dans les rues de Berne à l'entrée de l'ennemi, fut dévalisé: argent, montres, bijoux, jusqu'aux mouchoirs et aux chapeaux, composoient ce premier butin; les caves enfoncées, les contributions de vivres, les vols exécutés dans plusieurs maisons, n'étoient qu'un essai. Dans la nuit du 5 au 6, les troupes se jettent sur les campagnes des environs; trois cents maisons sont envahies et spoliées; la basse ville de Fribourg et les habitations des alentours éprouvent le même sort.

Témoins de ce saccagement de leurs soldats, les généraux qui s'apprêtent à le surpasser, ne châtient ni ne répriment. *Brune*, il est vrai, établit un marché de sauvegardes; il dicte un tarif, où l'impunité du vol est balancée avec la rançon du propriétaire: c'est le général qui dérobe lui-même ses frères d'armes. Le gouvernement françois s'est vanté dans ses Journaux d'avoir puni les violences; oui, puni par des affiches dérisoires, dans lesquelles les pillards enveloppoient leur butin: trois ou quatre d'entre eux ont été fu-

sillés pour leur mal-adresse; des milliers sont restés irrécherchables. C'est au désespoir des habitans, c'est à la mort de nombre de brigands exterminés par eux, et non aux *vertus* du Directoire et de son général, qu'on a dû le ralentissement du sac de la contrée. (*)

On doit à la vérité d'observer, que la plupart de ces horreurs dans les premiers jours, furent l'ouvrage de l'armée du Rhin: les divisions tirées de celle d'Italie conservèrent beaucoup plus de discipline; nombre d'officiers détestoient cette guerre odieuse, tâchoient d'adoucir le sort des victimes, et ne déguisoient ni leur mépris, ni leur exécration pour le gouvernement qui les condamnoit à exécuter ses iniquités. Beaucoup de soldats, et sur-tout de cavaliers, manifestèrent les mêmes sentimens; jamais la Suisse n'oubliera leur

(*) Une personne de ma connoissance, volée à Lausanne par l'armée *libératrice*, se plaignoit au Commandant; celui-ci témoigna au réclamant son étonnement de lui voir encore un habit: „Si le vol," ajouta-t-il, "eût été l'ouvrage „de mes soldats, ils ne vous eussent laissé que „la chemise."

intégrité, pas plus que les outrages de leurs chefs. " (*)

Le Général et les Commissaires directoriaux firent bientôt oublier ces premiers ravages. Répétant les scènes de Milan, de Modène, de Bologne, *Brune*, sans récipissés ni inventaire, ni procès - verbal, s'empare à Berne du trésor de l'Etat; il engloutit toutes les caisses publiques; et les caisses particulières des familles Patri-

(*) Telle étoit l'ignorance de cette armée, qu'en arrivant à Lausanne, officiers et soldats demandèrent aux Jacobins du lieu, où *étoit le palais de leur Prince, afin qu'ils allassent le mettre à la raison?* On n'eût pas trouvé surement parmi ces 46,000 hommes un seul individu qui eût la plus légère notion des Constitutions de la Suisse; il en étoit de même dans les Conseils et les Académies révolutionnaires de Paris. Croira-t-on que les folliculaires du Directoire imprimoient alors, que le *Catholicisme secondoit le gouvernement de Berne;* que *Dieu et les Saints s'armoient dans son arsenal;* qu'il ordonnoit des *processions*, des *invocations à la Vierge, et* que les *prêtres accordoient l'indulgence plénière* pour le meurtre d'un François. — Voyez l'*Ami des Lois*, le *Rédacteur*, le *Journal des Hommes libres*, etc.

ciennes;

ciennes; du second élan, il spolie les magasins, les dépôts publics, l'arsenal; des amas immenses de grains, de vins, de munitions, 300 pièces d'artillerie, l'armement de 40,000 hommes, la fonderie de canons, jusqu'aux plus communs ustensiles disparoissent sous la main de ce brigand: tout est vidé de même à Fribourg et à Soleure. Les spoliateurs découvrent le dépôt transféré dans l'Oberland au mois de février; aussitôt *Brune* menace cette contrée d'une invasion, suborne en même temps ces montagnards, leur promet l'indépendance, et arrache à leur crédulité cet or, ces subsistances, ces canons, garans plus sûrs de leur liberté que les promesses d'un faussaire. Ce peuple excepté, habitans des villes et des campagnes, tout est désarmé.

A la réception de ces *trophées*, le Directoire récompense des exploits si valeureux. Porté au commandement général de l'armée d'Italie, *Brune*, engraissé du sang et de la ruine de l'Helvétie, va chercher un nouveau théâtre de rapines. D'autres vampires lui succèdent, sous le nom de Commissaires exécutifs: ils organisent le vol, ils en règlent méthodiquement l'énormité,

la forme et la réparition. Le fléau des réquisitions élargit les plaies sanglantes des victimes: „*C'est à vous à nourrir* vos assas„sins et vos spoliateurs, déclare le Com„missaire *le Carlier;* payez votre servi„tude. Je dois dépeupler vos campagnes „de chevaux et de bestiaux, vider vos gre„niers, épuiser vos récoltes: vos sueurs, „vos économies, votre existence, et celle „de vos familles, appartiennent à vos „bourreaux."

Tel fut le sens littéral de la proclamation du 29 mars, par laquelle s'installa à Berne ce nouveau Satan. Onze Magistrats bernois furent arrachés de leurs maisons et transférés à la citadelle de Strasbourg: cinq Magistrats de Soleure, enlevés par *Schawenbourg,* les avoient précédés dans leur exil et leur captivité. Ces *otages,* dont la fortune entière étoit sous la main des ravisseurs, durent répondre de la solvabilité générale des tributs.

Le Carlier mit à son usage les consommations de la contrée, fit exécuter à Fribourg une première contribution pécuniaire de cent mille écus, et à Berne une imposition de 800,000 livres.

Pour acquitter sa conscience, et légaliser ses exactions, ce dispensateur de justice distributive prononça que les anciens Gouvernans supporteroient seuls le fardeau des tributs. Ne leur eût-il pris qu'un écu, cet écu même eût été un larcin. Par quel droit, trois cents propriétaires bernois devoient-ils leur patrimoine aux sangsues de la République françoise? Que leurs fortunes eussent été aussi illégitimes qu'elles étoient pures, si les tributs du Peuple avoient servi à en élever l'édifice, est-ce à des voleurs étrangers qu'ils en auroient dû le compte et la restitution? Pourquoi le juste *Carlier* n'appela-t-il pas autour de lui les sujets de l'Aristocratie bernoise, en les indemnisant des injures qu'ils avoient souffertes (*)?

(*) Croira-t-on que ce *Carlier*, que le Directoire éleva immédiatement au Ministère, disoit *aux citoyens de l'Helvétie* dans le programme de ses réquisitions : *Soyez constitutionnellement heureux; j'appelle votre confiance, j'en ai besoin pour vous servir. — Comptez sur la justice et la générosité du gouvernement françois; il regarde tous les hommes libres comme les enfans de la même patrie.* Puis assemblons des Congrès,

Misérable détour de l'avarice et de l'iniquité! c'est à la propriété, et non à l'Aristocratie, que le Directoire faisoit la guerre; c'est la propriété que poursuivent ses dogmes, ses artifices, ses soldats et ses commissaires; c'est comme étant le principe de tous les forfaits, que les raisonneurs de la Révolution ont protégé le vol, en sollicitant sans relâche l'indulgence des lois en sa faveur: lorsque l'attouchement impur de la *philosophie* souilla cette loi cardinale de la propriété, le système du monde social fut ébranlé, et le crime se leva pour envahir la terre.

La rapacité françoise n'avoit encore parcouru que la moitié de son domaine; Lucerne, Zurich, les Cantons démocratiques, le Valais, les Grisons, la Turgovie, l'Etat de St. Gall, restoient à envahir et à spolier. A quel titre le Directoire les eût-il flétris de la présence de ces soldats, et opprimés par ses traitans et ses inquisiteurs? C'est au Canton de Berne, et non

argumentons, écoutons les savans sur les charmes de la paix et sur la *bonhommie* des cinq Directeurs de Paris.

à la Suisse, qu'il avoit déclaré la guerre: c'est au Canton de Berne seul qu'il avoit adressé ses calomnies, ses reproches et ses prétextes: les confédérés de cette république l'avoient vu assaillir et succomber, sans l'aider d'une cartouche; tous avoient sacrifié leurs lois au despotisme de la France; enfin, dans la variété infinie de leurs gouvernemens, ne s'en trouvoit-il pas un seul qui ne dût être foudroyé sans pitié, ainsi que les Aristocraties de Berne, de Fribourg et de Soleure?

Nulle considération de justice n'arrêta l'invasion et le brigandage. Nonobstant la soumission de Zurich, nonobstant la parole du général *Schawenbourg* qu'il n'enverroit dans le Canton ni troupe, ni exacteurs, le quartier-général de l'armée françoise s'établit à Zurich même; jusqu'au lac de Constance, toute la contrée fut inondée de soldats, de percepteurs et de pillards. — Des paysans du Canton de Lucerne invoquent le rétablissement de l'ancien régime, et s'opposent au nouveau: cette résistance est domptée, le sang coule, Lucerne devient une propriété françoise.

A l'autre bout de la Suisse, le Valais imite les Lucernois, et veut défendre sa religion, ses lois, son indépendance. Des bandes de meurtriers pénètrent dans ces malheureuses vallées, les mettent à feu et à sang, égorgent, incendient, saccagent la ville de Sion, y spolie ces montagnards accablés: au milieu des flammes, du carnage, et des gémissemens, le résident Directorial, *Mangourit*, publie une homélie sur la *liberté*, *l'égalité*, et la *vertu*. Son adjoint, le général *Lorge*, prend aussi sa plume trempée dans le sang, et appelle des *misérables*, des *coupables*, des *sacriléges*, des *infames*, ces républicains qui ont osé lui disputer leur patrie, leurs propriétés, leurs autels, et leurs droits.

La tyrannie fiscale marche aussitôt sur les traces de la tyrannie armée. *Le Carlier*, jugé trop *humain*, céde le sceptre des déprédations aux Commissaires *Rouhière* et *Rapinat*: ce dernier, chef de l'expédition, chargé des instructions secrètes, choisi par *Rewbell* et son allié, ouvre un nouvel enfer. Il fait sceller et enlever les trésors et les caisses publiques à Lucerne, à Zurich, dans le Valais; les magasins sont

confisqués, une grêle de réquisitions tombe sur les ruines de la Suisse; les contributions se renouvellent: 750,000 livres sont imposées sur six Abbayes, six millions sur les Patriciens de Berne; sept millions sur Zurich, Lucerne, Fribourg et Soleure: *Totila* et *Alaric* furent miséricordieux, à côté de ces déprédateurs modernes, élevés dans les Lycées de Paris.

Des cris s'élèvent, ce sont ceux de l'impuissance. Comment, avec quoi, solder cette profusion de rapines? Jusqu'à ce fantôme de législature helvétique, qui phrasoit à Arau sur *l'affranchissement de l'Helvétie*, s'émut, intercéda, remontra: la fureur publique accusoit son lâche silence, elle le rompit; mais, *Rapinat* inflexible poursuit ses vols; *Schawenbourg* et ses soldats en protègent le recouvrement. De concert, ils font taire les plaintes et le désespoir: la Suisse écrasée passe sous un système de terreur; la prison, la confiscation, l'inquisition, l'échafaud attendent les murmures et la première résistance. On n'ose plus ni se communiquer, ni parler, ni écouter même. *Schawenbourg* interdit aux libres Helvétiens de traverser d'un

Canton à l'autre, ou d'absenter leur patrie, sans un passeport signé de lui ; toute liberté de la presse est prohibée.

Les Cantons démocratiques avoient conservé leur indépendance, au milieu de la servitude générale ; ils se montroient inébranlabes dans leur refus d'immoler leur liberté à cette hypothèse politique que le Directoire contraignoit les Suisses de recevoir, sous le nom de *Constitution helvétique*. Irrité que des Pâtres des Hautes Alpes méconnussent son empire et sa sagesse, il ordonna à *Schawenbourg* d'aller faire revivre dans ces montagnes, les tyrans abattus par la flèche de *Guillaume Tell.*

C'étoit un étrange spectacle que celui d'une république de six ans, dont les édits, les places publiques, les monnoies, portent l'image de la *Liberté*, allant arracher à des Démocraties pauvres, heureuses et ignorées, le droit de conserver leurs institutions.

Le Ciel, cette fois, ne permit pas le triomphe de l'iniquité. Conduits par deux officiers distingués, MM. de *Paravicini* et de *Reding*, ces intrépides mon-

tagnards bravèrent l'insolence, les commandemens et les cohortes de *Schawenbourg*. Dans une guerre de trois semaines, ils lui tuèrent trois mille hommes, et le forcèrent à la retraite, par un traité qui lui ferma l'entrée des petits Cantons.

Là fut posée une barrière au déluge d'extorsions, de violences, et de despotisme qui ravageoit la Suisse. Là l'uniforme d'un soldat françois n'a point souillé les regards de l'innocence et de la liberté.

Cette campagne honteuse de *Schawenbourg* fut, d'ailleurs, marquée par le débordement et la férocité ordinaires de son armée. Lui-même, pour se dédommager de son impuissance, alla profaner, spolier et démolir l'Abbaye de N. D. des Hermites, ou d'Ensielden, sur les confins du Canton de Schwitz.

Une oppression si effrénée aliénoit cependant jusqu'aux Jacobins les plus immoraux : le Directoire helvétique, les Conseils d'Arau, perdoient tout crédit; les desseins futurs du gouvernement françois ne pouvoient s'accomplir, sans

ramener cette autorité effarouchée qui lui devoit naissance. Pour conserver donc les profits de la tyrannie, sans courir les risques de son châtiment, il feignit de désavouer et de rappeler *Rapinat*.

Ce Visir, fatigué des remontrances et de l'opposition de l'Assemblée d'Arau, venoit de déposer deux des Directeurs helvétiques, de menacer les Représentans d'un pareil ostracisme, et de lancer un torrent d'ordonnances qui équivaloient à une proscription de la Suisse entière. Personne n'est assez simple pour supposer que ce Délégué outrepassoit ses instructions : le Directoire de Paris en avoit prévu l'effet ; ses projets subséquens y étoient liés.

Ici l'hypocrisie vient au secours de la barbarie épuisée. L'on s'attendrit sur les calamités de la Suisse ; son oppresseur est destitué ; on promet d'adoucir des rigueurs désormais insupportables. Aussitôt la crédulité saisit cette espérance ; les Autorités helvétiques, pupilles du Directoire, embrassent l'occasion d'un raccommodement ; elles détestoient *Rapinat* moins comme un tyran, que comme

leur rival; l'annonce de sa rètraite facilite le retour d'une soumission servile.

Par ordre de *Rewbell*, *Ochs* et *la Harpe* exclus deux fois du corps exécutif d'Arau, y sont nommés, installés, harangués. On scelle la réconciliation par des fêtes, des complimens, des sermens; on s'engage auprès du gouvernement françois, de sanctionner sans délai le traité d'alliance qui doit unir les deux nations.

A cette dernière catastrophe devoit aboutir la tragédie. Après avoir écarté, par des démissions volontaires ou forcées, ceux des fonctionnaires helvétiques dont il éprouvoit l'indocilité; après s'être assuré du pouvoir exécutif en y introduisant les deux auteurs de la révolution, le Directoire françois maintint *Rapinat* dans ses fonctions; puis il dit à ce peuple flétri, consterné et abusé: „Ma justice „ne réparera aucune iniquité; je retiens „le fruit de l'oppression infame dans la„quelle je t'ai plongé; mais ma clémence „en suspendra le cours. Sois l'esclave „de mes intérêts, allie-toi à mes pas„sions; souffre tes maux sans murmure;

„baise les chaînes que je te présente, et „j'en adoucirai le poids.“

C'est à ce langage, néanmoins, que les Directeurs et les représentans d'Arau, satisfaits d'avoir recouvré un simulacre d'autorité, ont adressé l'hommage de leur reconnoissance: couvrant de pavots les blessures de leurs concitoyens, ils travaillent à en assoupir les douleurs, sans les ressentir, ni sans les venger. Déjà leur servilité se traîne sur les imitations révolutionnaires de leurs maîtres; déjà ils annoncent qu'ils perpétueront la servitude et les infortunes de leur pays, plutôt que de le voir revenir aux anciennes autorités. Si de grands scélérats, protégés par de grands talens, ont quelquefois surpris l'admiration, l'oeil observe avec dégoût la caricacture d'une représentation nationale élue malgré la nation, de révolutionnaires subalternes commandés par d'autres révolutionnaires, réunissant l'incapacité à la prétention, et l'abjection de l'impuissance à l'orgueil d'un pouvoir de quatre jours, organes de volontés esclaves, puisant dans le *Moniteur* leur éloquence de collége, et

pla-

plaçant leur dignité à ramper sous *la grande Nation.*

La Constitution nouvelle, imposée à la Suisse par le Directoire françois, n'est point entrée dans notre examen. — Numa l'eût dictée, qu'elle seroit encore un objet d'épouvante, apportée le fer à la main, entourée de meurtriers, de concussionaires, de suborneurs et de bourreaux. Assurément il faut peu de génie, pour transporter de Paris à Arau par la poste, un Directoire, un Conseil des Anciens; et un Conseil des Jeunes. Cette institution, réprouvée par son origine et par les crimes de ses fondateurs, tend à démoraliser et à dénaturer très-promptement la Suisse: elle en éveille toutes les passions, elle multiplie les fermens, elle introduit une superfétation d'autorités dont le choc inévitable amenera l'oligarchie ou l'anarchie: elle va faire connoître aux peuples appauvris le fardeau de taxes publiques.

Toujours séduits par les idées d'uniformité et de symmétrie, les petits esprits ont admiré cette conversion de vingt républiques en un seul gouvernement. Quelque jour nous serons appelés à discuter

cette admiration: deux mots suffiront en ce moment.

Cette réduction politique met dans les mains de quelques hommes les destinées de la Suisse; au Corps fédératif succède une puissance unique, qui réunit la force de la Ligue entière, et propre à lui imprimer un mouvement, indépendant des volontés et des intérêts de chacun de ses membres. Ajoutez à ce régime une situation telle, que l'état ainsi gouverné se trouve maîtrisé par 40 mille soldats étrangers, et sous l'influence absolue d'une grande Puissance qui domine ses Conseils, vous aure le secret de la révolution helvétique, son but définitif, et les décrets du Dierctoire.

Il vient d'enchaîner la Suisse par une alliance offensive et défensive, qui met à ses ordres toutes les ressources, toutes les forces de la contrée: les représentans, les magistrats de cette nation dévouée, trahissant les maximes de leurs pères, les traditions des sages, les premiers intérêts du peuple, ont osé consommer ce pacte désastreux. *Une al-*

liance offensive! Pour la première fois, la Suisse entend prononcer ce mot. Que diroit à la vue d'une démence si coupable, ce vénérable *Nicolas de Flue*, qui, en 1481, réconciliant à Stanz les Cantons divisés, leur dit ces paroles mémorables: *Gardez-vous des influences étrangères, qui vous immisceront, malgré vous, dans les guerres et les projets de vos voisins.*

C'est après avoir dérobé leurs richesses, que le Directoire impose aux Suisses de lui faire un rempart de leurs vallées spoliées; c'est couvert de leur sang qu'il exige celui de leurs enfans! Et il se trouveroit un Helvétien assez abruti pour se ranger sous le drapeau de ses oppresseurs, pour leur vendre la cendre des martyrs égorgés par leurs satellites, pour aider leur ambition impie à dévorer de nouvelles races humaines!

Législateurs helvétiques, tristes jouets de vos passions et d'usurpateurs plus rafinés que vous, rappelez à votre mémoire la réponse de *Phocion* au démagogue *Démosthènes*, qui venoit de plonger Athè-

nes dans une guerre funeste. *Quel bien as-tu fait à la République par ton généralat?* demanda l'arrogant démagogue au vertueux *Phocion.* — *Le bien que j'ai fait n'est pas moindre*, répondit ce grand citoyen; *car durant mon commandement, les Athéniens ont été ensevelis dans la sépultnre de leurs pères.*

Espérons-le, la Suisse unanime repoussera cette fraternité de Caïn et d'Abel; elle en laissera la honte à ses pusillanimes Députés. Déchirée, appauvrie, exténuée par la révolution, elle verroit crouler jusqu'à l'espérance de recouvrer sa prospérité, si elle se précipitoit dans le gouffre que lui ouvre le Directoire: sa population, sa culture, son économie publique, son aisance inséparable de la tranquillité, y seront englouties; elle rétrogradera de quatre siècles. Oui, sans doute, elle a besoin de guerre;

Si le ciel le permet, c'est pour la liberté.

Mais c'est à la poitrine de ses tyrans qu'elle doit diriger ses coups. Qu'elle s'arme, non du couteau des Vêpres siciliennes, mais du premier fer qui lui

sera présenté pour combattre. Tout ennemi du Directoire est ami de l'Helvétie; toute nation opprimée par les François est son alliée. Qu'elle tourne son espoir vers ce monarque dont les armées inépuisables protégeront ses efforts, sans exposer son indépendance. Là est son salut et sa gloire.

Mais, si de perfides déceptions égaroient sa simplicité, si elle pouvoit se consoler de son joug, de sa ruine, et de l'ignominie; si ses dévastateurs parvenoient à la réconcilier avec ses souffrances, à corrompre son instinct, à la ranger parmi ces troupeaux de propriétaires efféminés, à qui tout est indifférent hors la perte de leur repos qu'elle sache à l'avance que ce repos même lui échappera; on ne dormit jamais sur l'oreiller d'une révolution dont un trouble éternel est le principe, et toutes les fureurs humaines le résultat.

Voyez où ont conduit par-tout la patience, la soumission, les sacrifices, les constitutions rapides et forcées. Ce sont les riches qui, au milieu de vous, ont

contraint les pauvres à la sanglante servitude sous laquelle vous gémissez: demandez-leur quelle a été la rétribution de leur docilité; demandez à ces révolutionnaires, froissés comme vous par le fléau qu'ils ont provoqué, ce que vaut cet *affranchissement populaire* promis par vos *libérateurs*. Votre liberté est celle que *Démétrius Poliorcètes* rendit à Mégare, dont il déroba tous les esclaves. *Je vous laisse votre ville affranchie*, dit-il à *Stilpon*. — » Tu dis la vérité, » reprit le philosophe, car tu n'y as pas » laissé un seul esclave. «

Où, d'ailleurs, est la garantie que vos provinces, ou une partie d'entre elles, ne seront pas, tôt ou tard, aggrégées à cet enfer dont le Directoire recule chaque jour les limites ? Reconnoît-il sur la terre d'autre droit que sa convenance? Qui vous dit que, par celui *de la nature*, il ne reculera pas aux Alpes cette barrière qu'il affecte un moment de placer au Mont Jura? Les lois physiques ne sont-elles pas aux ordres de ses jurisconsultes? Mais, je vous entends; les

traités! la foi, les sermens! Les traités! où est celui qui garantissoit à vos deux Alliées, Bienne et Mulhouse, la sauvegarde de la neutralité?

Les *traités!* regardez Genève. Le gouvernement françois n'avoit-il pas protesté vingt fois, à la face de Dieu et des hommes, qu'il respecteroit à jamais la liberté de cette malheureuse République? Son agent *Adet* n'avoit-il pas proféré ce discours de mensonge? » Je vous » assure que le peuple françois ne fera » jamais rien de contraire à votre indé- » pendance. Cette parole que je vous » donne, la République françoise la tien- » dra: les tyrans seuls ont la préroga- » tive d'être parjures. « Et, lorsque la Convention suspendoit aux voûtes de son enceinte le drapeau des Génevois; lorsque son résident, *Resnier*, leur portant en signe d'alliance un pareil gage de fraternité, s'écrioit, » Que le drapeau » tricolore soit le sceau de la preuve » éclatante que le peuple françois est le » *partisan le plus déclaré de votre in-* » *dépendance;* « ces crédules Génevois

citoient comme vous les *traités* et *les promesses*.

Eh bien! vous avez vu cette République votre amie, tourmentée de vexations, mise à l'interdit, coupée dans ses communications, bloquée, affamée, envahie en pleine paix, et le soldats du Directoire terminer par leur intrusion les douloureuses délibérations de la communauté. (*)

Non, tant d'exemples ne seront pas perdus; l'imposture est usée par ses victoires; la République françoise peut se faire des complices, elle n'aura désormais pas plus de dupes que d'amis. Que des nations tyrannisées souscrivent à un pire esclavage, on le conçoit; mais un peuple libre est comptable d'en supporter aucun. Ou la Suisse doit briser ses monumens et déchirer son histoire, ou elle nous répond qu'elle vengera sa flétrissure.

(*) J'invite ceux qui désirent constater le caractère du Directoire, à lire un écrit aussi fidelle qu'intéressant de M. *Chauvet, mon compatriote, sous le titre de conduite du gouvernement françois envers la République de Genève*.

FIN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

(A)

Aux magnifiques et puissans Seigneurs, l'avoyer et le petit Conseil de la ville et république de Berne.

FRANCFORT, 22 novembre, 1797.

Magnifiques et puissans Seigneurs,

QUOIQUE vos Seigneuries ne m'ayent fait aucune notification de la demande que le Directoire exécutif de France vient de leur faire, relativement à ma mission, je n'ai pu cependant ignorer ce qui étoit notoire à toute la Suisse, et j'ai cru de mon devoir de la communiquer à ma cour, en lui faisant part en même temps de la manière insultante dont elle vous a été transmise.

Le Roi a vu dans toute cette démarche, qui ataque également le droit des gens et votre ancienne dignité et indépendance, le désir perfide de rompre les liens qui l'ont de tout temps attaché à vos états, et le projet formé de saper les fondemens même de l'Union helvétique.

Persuadée de cette vérité, Sa Majesté, qui, en envoyant son ministre en Suisse a voulu donner une preuve de sa bienveillance et amitié envers vos états, ne permettra pas que sa prolongation de sa résidence auprès de vous, puisse servir de prétexte aux projets hostiles d'un voisin dont

l'ambition ne respecte, ni la justice, ni les droits de souveraineté, et qui ne cherche qu'à étendre à vos heureuses contrées un système destructeur, duquel, à l'aide de la providence divine, vous avez su jusqu'ici, vous garantir. Le Roi a en conséquence ordonné à toute sa légation de se retirer, sans délai, du territoire helvétique.

En communiquant cette résolution à vos Seigneuries, le Roi m'ordonne de les assurer qu'elle n'est dictée que par son extrême sollicitude pour la conservation de votre tranquillité, et que vos Seigneuries peuvent compter sur la continuation de la bienveillance et de l'amitié qui ont toujours dirigé Sa Majesté dans ses relations avec votre Etat.

Je saisis avec empressement, magnifiques et puissans Seigneurs, cette occasion de vous témoiger en mon particulier, toute ma sensibilité de la manière gracieuse dont j'ai été reçu de vos Seigneuries, et mes regrets de n'être plus auprès d'elles l'organe des sentimens de mon Souverain.

Qu'il me soit permis, magnifiques et puissans Seigneurs, d'ajouter à votre gouvernement en particulier l'expression de ma reconnoissance la plus sincère pour toutes les bontés dont vous m'avez comblé pendant mon séjour dans votre ville.

Quelque part que je me trouve, je ne cesserai de faire des voeux pour votre prospérité, et pour qu'à l'aide de Dieu votre peuple puisse con-

tinuer de jouir, sous votre sage gouvernement, des avantages inappréciables que vous avez su jusqu'ici lui procurer.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(*Signé*) Wm. Wickham.

(B)

PAIX ET SALUT A TOUS SES AMIS.

Mengaud, *commissaire du Directoire exécutif, aux habitans de tous les pays non encore occupés par la République françoise, des dépendances du ci-devant Evêché de* Basle, *sur la rive gauche du Rhin.*

Citoyens!

La réunion d'une partie de la ci-devant principauté de Porrentruy, décida également l'incorporation de vos contrées à la République françoise.

Cette démarche de la France est celle d'un peuple libre, substituée aux droits du gouvernement, contre nature, qui vous accable. Et de ce que l'exercice de ces droits, devenus les nôtres, n'a pas eu lieu plutôt, en les épurant de tout ce qui est incompatible avec la dignité de l'homme, il ne s'ensuit pas que nous ayons oublié que vous êtes encore dans les fers. Nous venons les briser.

Plus heureux que vos pères, dont le sang coula

dans les guerres qui fondèrent les différentes espèces de gouvernement de la Suiſſe, et qui ne vous ont procuré qu'une exiſtence onéreuſe et dégradante; vous allez enfin jouir des bontés de la providence, qui ne créa les hommes que pour en faire les membres d'une ſeule et même famille.

Vous ne connoiſſez que les dixmes, les corvées, etc. Vous n'aviez que des prêtres, des nobles, des privilégiés; votre commerce, votre induſtrie, vos arts, jusqu'à vos ſubſiſtances enfin, tout portoit l'empreinte du despotisme ſacerdotal, ſi habilement amalgamé à une tyrannie non moins odieuſe. Aujourd'hui vous êtes des hommes; la Liberté et l'Egalité ne ſouffriront plus parmi vous d'autre diſtinction, que celle du mérite, des talens et des vertus. Appelés tous indiſtinctement au gouvernail de la ſociété, à l'entretien et à la ſureté de laquelle vous êtes auſſi tous également intéreſſés, vos ſubſiſtances ſe trouveront déſormais aſſurées, les greniers de la République françoiſe étant la propriété de tous ſes enfans. Votre commerce, favoriſé au dedans, protégé au dehors, n'éprouvera plus d'entraves. L'induſtrie, les arts, l'agriculture, recevront les encouragemens qu'ils ne peuvent attendre que d'une nation victorieuſe, libre, puiſſante et généreuſe, éclairée ſur la nature de ſes droits et ſur la manière de les exercer.

Sachez apprécier ces avantages, et méritez-les, en fermant l'oreille aux inſinuations intéreſ-

ſées

sées et perfides des malveillans et des sots, qui chercheroient à en affoiblir le prix à vos yeux, et à vous égarer.

Nous venons chez vous en amis. Nous sommes vos frères. Ne redoutez aucun mauvais traitement. Les propriétés et les personnes seront protégées; autant que les ennemis de la liberté seront comprimés. La discipline la plus exacte et la plus sévère sera observée par des guerriers, qui jusqu'ici n'ont eu d'autres ennemis et n'en auront jamais que ceux de la Liberté. Tels sont les ordres du Directoire exécutif.

MENGAUD,
Commissaire du Directoire exécutif.

(C)

Les députés du peuple bernois à leurs concitoyens.

LORSQUE, ces jours passés, nous fumes appelés de vos assemblées pour siéger au milieu du gouvernement, vous étiez dans la juste confiance qu'il devoit en résulter de grands avantages, et que l'union plus intime des citoyens à l'Etat seroit le vrai moyen de nous défendre avec succès des dangers qui s'accroissent d'un moment à l'autre, et menacent de plus en plus notre patrie. Votre espoir ne sera point trompé, chers concitoyens; et, quoiqu'en si peu de temps il ne nous ait pas encore été possible de dissiper nos craintes sur les dispositions du dehors, nous avons

fait cependant un grand pas vers le triomphe que nous devons désirer; c'est d'avoir augmenté nos forces par la réunion la plus sage et la plus nécessaire, tels qu'un millier de petits ruisseaux qui couloient isolés, et qui, par une pente heureuse, tombés dans un même lit, forment un fleuve puissant et majestueux, nous allons devenir une masse imposante et redoutable dont le courage et le sentiment d'une bonne cause ne peuvent manquer d'assurer les succès.

La destination de l'homme est de s'améliorer; c'est un des grands bienfaits attachés à sa nature. Toutes les dispositions humaines doivent se perfectionner avec les circonstances; mais la plus importante de toutes est la réunion des hommes sous les lois et le gouvernement, que nous appelons l'État.

L'édifice de notre constitution, subsistant depuis des siècles, son antiquité même seroit en sa faveur un témoignage imposant, quand nous n'aurions pas pour preuve plus parfaite encore la prospérité générale que le peuple a trouvée jusqu'à présent sous son appui. Cependant, comme rien de ce qui est l'ouvrage des hommes ne peut être parfait, notre gouvernement avoit peut-être besoin de quelques réformes; et les pères de la patrie s'occupoient depuis long-temps des moyens de les opérer sans secousses et sans agitations; car rien n'est plus dangereux que de toucher, même le plus légérement, aux lois constitutionnelles d'un état. Il sembloit donc que le moment

actuel n'étoit pas propre à cette grande affaire, et surement elle eût produit de bien plus précieux avantages s'il eût été possible de la renvoyer à des temps plus heureux. Cependant, faites-en l'aveu, chers concitoyens, un vif désir d'innovation s'est manifesté de votre part. Ce voeu étoit celui d'un petit nombre, il est vrai ; mais il étoit imprudent, s'il émanoit de vous-mêmes; il étoit contraire à ce noble orgueil qui doit animer un peuple libre, s'il étoit le résultat d'une impulsion étrangère.

Ce fut pour remplir vos vues, que, dès notre entrée à l'assemblée du gouvernement, on nous a proposé d'abord les changemens qui paroissoient être utiles au bien général du pays et conformes aux circonstances. Nous avons appuyé avec fermeté ces propositions, puisque vous nous aviez confié le soin de coopérer ce que nous jugerions nécessaire au salut de la patrie.

S'il est vrai que notre constitution ne fut pas exempte des abus que la foiblesse humaine rend presque inséparables des gouvernemens, combien n'en a-t-on pas déjà fait disparoître par une sage et prudente administration? N'avions-nous pas, dans toute l'étendue qu'elle peut avoir, la sureté des personnes et des propriétés, les deux plus précieux avantages de la société civile? Est-il un seul égarement dont on puisse accuser l'administration de la justice? Peut-on reprocher aux membres de notre gouvernement le plus foible penchant à ce qui pourroit caractériser la cor-

ruption? Le trésor de l'état pourroit-il être administré avec une comptabilité plus exacte, avec une économie plus parfaite? Et si la fécondité d'une terre aride et pierreuse, si la prospérité d'un peuple loyal qui a conservé l'antique pureté de ses moeurs, est la preuve la plus certaine de la bonté de son gouvernement, n'est-ce pas vous-mêmes qui rendez à votre Souverain ce témoignage glorieux? Malheur à vous, si jamais vous pouviez l'oublier!

Aussi les droits dont à l'avenir vous jouirez, n'ont point été demandés, mais accordés librement; car le voeu de la majorité ne s'étoit point encore manifesté parmi vous; il vous reste, chers concitoyens, à vous rendre dignes de ces bienfaits. Si la liberté est pour le peuple le plus grand de tous les biens, la base qui la lui garantit doit en tre d'autant plus sacrée, il n'est rien de grand, ni de sublime, qui ne puisse s'élever encore sous son auspice; mais une bonne constitution ne peut être que l'effet d'un profond discernement et le résultat d'un travail tranquille, dirigé par la sagesse et l'expérience. Pressée au contraire par la fougue des passions, elle est étouffée dès sa naissance! l'élévation d'un tel édifice est l'ouvrage du temps, qui seul fait mûrir les choses. Commencer par démolir ce qui vous donnoit un refuge assuré, seroit nous exposer nus aux injures d'une violente tempête. Lorsqu'un orage menaçant se rassemble sur l'horizon, le pilote qui porte en son coeur le sentiment de

ſon devoir, ſaiſira bien avec plus de force le gouvernail; mais il déploiera en même temps ſes voiles pour faire mouiller d'autant plus vîte ſon navire.

Le ſalut de notre patrie, chers frères, le vôtre, celui de vos enfans, eſt entre vos mains. Vos voeux ſont maintenant ſatisfaits. On vous a concédé généreuſement tout ce qui pouvoit s'accorder avec le bien général. Quiconque, dans ce moment, oſeroit exiger davantage, ne pourroit demander que pour ſoi-même, et non pour la patrie; il n'auroit pour but que de la détruire, et non de la conſerver. Nous n'avons que le choix entre deux choſes: ou une obéiſſance entière à la loi et au Souverain, qui ſeul peut ſoutenir notre Etat menacé; ou le débordement de toutes les paſſions féroces et indomptables, la ruine d'un pays floriſſant, l'anéantiſſement de la proſpérité publique, le ravage qu'occaſionne la corruption des moeurs, enfin la perſpective des déſaſtres et des malheurs les plus effrayans pour nous et notre génération.— Qui oſeroit douter de notre réſolution? — Oui, chers concitoyens, vous nous avez honorés de votre confiance; vous nous avez impoſé la tâche bien précieuſe pour nos coeurs de ſoutenir vos droits et vos intérêts les plus chers. C'eſt donc pour vous, c'eſt en votre nom, c'eſt du fond de vos coeurs, que nous jurons de ſauver la patrie; et vous ne ſauriez nous démentir.

Si cet acte d'union que nous vous annonçons

aujourd'hui n'étoit pas capable de désarmer tous nos ennemis et d'anéantir leurs intentions; s'il nous en restoit encore un seul qui voulût nous imposer des lois, violer le sanctuaire de notre liberté, rendre inutiles enfin les sages réformes que nous venons de faire à notre constitution; alors la patrie appellera tous ses enfans, ils se réuniront, se presseront autour d'elle; et si vous êtes forcés au malheur de combattre, la connoissance parfaite que vous aurez de votre cause, affermira votre courage, en même temps qu'elle garantira vos succès. L'assurance solennelle de vos droits sera l'étendard sous lequel vous formerez un mur impénétrable: elle sera la bannière que vous porterez contre un ennemi puissant qui dès-lors ne sera plus à craindre pour vous; nous nous placerons à vos côtés et dans vos premiers rangs; elle flottera sanglante dans les airs; mais nous ne la quitterons point; nous la rapporterons, ou nous ne reviendrons jamais; et à la dernière extrémité nous sommes résolus de mourir, mais en rappelant encore à la postérité le souvenir du beau nom de nos ancêtres. Nous nous laisserons ensevelir sous les ruines de votre patrie, plutôt que de courber nos têtes sous un joug ignominieux. Nous pouvons cesser d'être; *mais notre honneur ne doit point s'anéantir.*

Berne, le 5 février, 1798.

(D)

Noms des membres du gouvernement de BERNE *qui ont voté contre* l'Ultimatum *des François.*

Sénateurs.

MM.
De Steiguer, avoyer en exercice.
De Frisching, ancien trésorier.
Fischer, DeWatteville, Kirchberguer, } Bannerets.
De Diesbach.
D'Erlach de Spiez,
Effinguer, *tué.*
Herbort, *tué.*
May.
De Muralt.

Membres du grand Conseil.

Benoit de Brandis.
Berseth.
Bucher deSchenkenberg.
Bucher, capitaine, *tué.*
Daxelhofer, *id.*
Daxelhofer, secrétaire.
Diesbach de Bonmont.
Diesbach, major.
Effinguer de Nidau.
Effinguer, colonel.
Enguel d'Oron.
D'Erlach de Berthoud.
D'Erlach, général, *tué.*
Ernst, maréchal decamp.
Ernst, major.
Fischer d'Yverdun.

MM.
Fischer d'Obrietz.
Fischer, capitaine.
Ch. Victor Fischer.
Freudenrich deThorberg
Gattschet, secrétaire.
De Gumoëns, général.
De Gumoëns,colonel, *tué.*
De Gumoëns.
Graffenried de Berthoud.
Graffenried de Soumiswald.
Graffenried deVillars,*tué*
Graffenried, lieut.-col.
Graffenried de Blonay.
Grouber, capitane, *tué.*
Grouber, secrétaire.
Haller, intendant des greniers publics.
Haller (Albert).
Herbort, secrétaire.
Herbort, directeur des hôpitaux.
Jenner de Könitz.
Jenner, greffier.
Jenner, secrétaire.
Jenner, lieut.-colonel.
Jenner, capitaine.
Kirchberguer, capitaine.
Manuel,commissaire-gén.
Manuel, colonel.
Manuel, intend. de l'armée.
Morell,

MM.
Morlot, chancelier.
Morlot, colonel.
Müller d'Arwangen.
Muller de Carlier.
De Muralt, major.
Moutach, colonel.
Ris.
Rodt de Nyon.
Ryhiner, colonel, *tué*.
Sinner d'Arberg.
Steiguer de Wimmis.
Steiguer d'Interlachen.
Steiguer, Intendant des ſels.
Steiguer, colonel.
De Steiguer de Thorberg.
De Steiguer, major.
De Steiguer, capitaine.
Stettler du Stift.
Stettler, colonel, *tué*.
Sturler, Amman de l'Hôtel de Ville.
Thorman, ſecrét. d'Etat.

MM.
Thorman, ſecrét. ſubſtit.
Thorman, ſecrét. des Finances.
Tſcharner de St. Jean, colonel.
Tſcharner d'Aigle.
Tſcharner, prof. de droit.
Tſcharner, major.
Tſchiffeli, capitaine.
Wagner de Landshout.
Wagner de Biberſtein.
Watteville de Belp.
Watteville de Lentzbourg.
Watteville d'Yverdun.
Watteville de Burſinel.
Watteville, lieut.-colon.
Watteville, major.
De Werdt d'Echalens.
De Werdt d'Arberg, *tué*.
Wourſtenberguer, colon.
Wyſs, commiſſ.-général.
Wyſs, capitaine.

7